



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°13/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Élian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Approbation du Compte rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2014.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'approuver le Compte rendu du Conseil communautaire du 15 décembre 2014.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°14/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Élian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Élian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Vu sur les énergies nouvelles renouvelables (ENR).

La France a fait le choix de développer son potentiel d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse/biogaz/hydraulique) au travers de textes fondateurs à portée nationale et européenne (grenelle de l'environnement, Paquet Energie Climat, Loi de transition Energétique). La programmation pluriannuelle des investissements a notamment fixé des objectifs, déclinés par filière, ambitieux et structurants : 20% de part d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et 30% à l'horizon 2030.

Historiquement, les énergies renouvelables ont pu se développer par la mise en place d'une obligation d'achat à des tarifs établis par décret (à partir notamment de 2001 pour l'éolien et 2006 pour le photovoltaïque), permettant le développement des projets et l'émergence de filières industrielles. La loi de transition énergétique prévoit la fin de ce système et le basculement progressif vers la vente d'énergie sur le marché européen de l'électricité (échéance 2016) et inscrit des objectifs ambitieux quant à la composition du mix énergétique national.

C'est dans ce sens que vont les démarches des institutions partenaires que sont le Conseil Régional Languedoc Roussillon (avec l'approbation de son Schéma Régional Climat Air Energie) et le Conseil général du Gard (avec Gard Durable et Gard 2030).

Localement, nous avons la volonté de concevoir un aménagement et un développement durable du territoire pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des citoyens qui s'inscrit dans cette démarche globale.

Sur cette base, le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention), formule le souhait de structurer et d'orienter l'aménagement de notre territoire en alliant toute la diversité des projets d'énergies nouvelles et renouvelables.

Nos politiques publiques sont articulées autour de la nécessité de préserver l'environnement et d'offrir la possibilité à chacun des habitants du territoire de vivre et de se projeter dans un espace de qualité pérenne.

Cet objectif est compatible avec le développement de projets issus de la diversité des ENR (parcs éoliens, parcs photovoltaïques, biomasse...), tout en ayant l'exigence que ces aménagements soient intégrés sur les sites dans le respect des milieux, des paysages et du patrimoine.

Il est important de souligner que l'implantation de «fermes» photovoltaïques ou éoliennes doit être privilégiée dans des espaces anthropisés que sont les zones d'activités, les bâtiments, les friches industrielles et également dans les zones paysagères n'ayant pas une vocation agricole avérée ou potentielle.

Cette exigence forte que nous souhaitons réaffirmer ici, a pour but de minimiser les nuisances pour la population et l'environnement, de ne pas obérer les possibilités agricoles et forestières de demain et de valoriser les potentialités économiques de notre territoire.

C'est également par ce biais que la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien se positionne comme interlocuteur privilégié auprès des partenaires et des opérateurs en agissant comme l'acteur fédérateur des projets locaux afin de garantir une cohérence dans l'aménagement de son territoire.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°15/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Élian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Élian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Motion relative aux menaces qui pèsent sur l'activité du Groupe AREVA sur le site de Marcoule

Le groupe AREVA est aujourd'hui confronté à des difficultés économiques très sérieuses, avec la perte annoncée de 5 milliards d'euros sur l'exercice 2014.

Avec AREVA NC, AREVA NP, TNI, MAINCO, STMI, AMALIS ET MSIS, ce sont plus de 2700 salariés du groupe AREVA qui avec leurs familles, sont indissociables de la vie de nos communes. Les activités liées à l'Industrie nucléaire dans le Gard rhodanien avec plus de 1300 salariés d'entreprises sous-traitantes, sont également un maillon essentiel de la vie économique et sociale du Gard Rhodanien.

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales, quelles que soient les orientations politiques de leurs exécutifs, ont soutenu les projets d'une filière nucléaire dont l'importance pour faire face à nos besoins énergétiques et assurer notre indépendance nationale n'est plus à démontrer.

Le projet de restructuration du Groupe AREVA dont nous ne connaissons pour l'instant que les grandes orientations, est susceptible d'avoir des conséquences gravissimes pour le Gard rhodanien car il prévoit des cessions d'entreprises - une baisse significative de l'activité économique sur notre territoire, donneurs d'ordre et sous-traitants confondus - un impact non négligeable sur les recettes de nos collectivités et donc sur les services rendus à la population.

Considérant :

- que les activités nucléaires et ses activités dérivées, sont d'intérêt national,
- que le Gouvernement ne peut laisser sans réponse les inquiétudes de tout un territoire dont un secteur d'activité vital pour le Gard Rhodanien,
- que les salariés et les populations du Gard rhodanien n'ont pas à faire les frais de décisions stratégiques dont ils ne sont pas responsables,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

d'affirmer :

- son entier soutien aux salariés du Groupe AREVA et à leurs familles dans leur démarche de maintien de l'emploi et de pérennisation des activités sur le site de Marcoule ;
- son attachement indéfectible au site de Marcoule qui est un vecteur essentiel du développement économique de la Vallée du Rhône ;
- sa volonté que les différentes collectivités du Gard rhodanien soient étroitement associées à la réflexion qui s'engage pour assurer l'avenir de cette filière et informées en temps des décisions qu'entendent prendre les dirigeants du Groupe et le Gouvernement.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°16/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Élian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Élian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Établissement public foncier Languedoc Roussillon (EPFLR).

Vu le décret n° 2008 - 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier Languedoc Roussillon (EPFLR), modifié par le décret n°2014-1734 du 29 décembre 2014 publié au journal officiel du 31 décembre 2014,

Considérant que ce nouveau texte modifie notamment la composition du conseil d'administration de l'établissement, lequel est réduit à vingt-huit membres, au lieu de quarante-deux, chaque membre étant désormais doté d'un suppléant,

Considérant qu'en application des articles 2 et 3 de l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011, modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014, les conseils d'administration des établissements publics fonciers existant à la date de publication de ladite ordonnance doivent se réunir sous leur nouvelle configuration dans un délai maximum de six mois à compter de la date de publication du décret portant modification de leur décret de création, celui de l'EPF LR devant se réunir sous sa nouvelle composition avant le 30 juin 2015,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est concernée par l'installation de cette instance puisqu'elle dispose, aux termes de l'article 5-1°c du décret du 29 décembre 2014 précité, d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'EPF LR,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (3 abstentions) :

- de désigner :
 - M. Robert PIZARD-DESCHAMPS comme représentant titulaire,
 - Mme Brigitte VANDEMEULEBROUCKE comme représentante suppléante.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°17/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Élian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Élian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au conseil de crèche du multi-accueil La Ribambelle de Goudargues.

Considérant que les conseils de crèche dans les structures multi-accueil de la Communauté d'agglomération ont été créés et leurs représentants désignés par délibération en date du 29 avril 2014,

Considérant qu'à la suite des nouvelles élections municipales de Goudargues des 6 et 13 juillet 2014, il convient de désigner les deux représentants de la Communauté d'Agglomération au conseil de crèche du multi-accueil La Ribambelle de Goudargues,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner :

Titulaires	Suppléants
Bernard JULIER	Dominique ASTORI
Céline BONNEFOND	Fred MAHLER

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Taxe de séjour 2015.

Considérant que dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté d'agglomération a instauré une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 12 février 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider, pour 2015, deux nouvelles catégories d'hébergements créées par l'article L. 2333-30 du CGCT modifié par la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 – article 67 applicable au 1^{er} janvier 2015, ainsi que les modes de perception et les tarifs suivants qui comprennent les 10% de la taxe additionnelle arrondis au 100^e inférieur après la virgule comme le stipule la délibération du Conseil général du Gard :

Types et catégories d'hébergement	Mode de perception	Tarifs 2015 Agglo	Taxe add. CG30	Arrondi au centième inférieur	Total taxe à percevoir
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0.20 €	0.02 €	0.02	0.22 €
Chambres d'hôtes	Forfait	0,35 €	0.035 €	0.03	0.38 €

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°19/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Transfert de la propriété des réseaux eaux du lotissement du Bernon au syndicat intercommunal Maison de l'eau.

Considérant que la communauté d'agglomération du Gard rhodanien détient depuis le 1^{er} janvier 2013 la compétence développement économique et qu'à ce titre, le lotissement « parc d'activités du Bernon », situé sur le territoire de la commune de Tresques a été déclaré d'intérêt communautaire,

Vu le règlement du lotissement qui prévoit les modalités de raccordement des réseaux d'eaux,

Vu les statuts du syndicat des eaux et d'assainissement de la basse-Tave, devenu le syndicat intercommunal Maison de l'eau, qui a pris trois compétences :

- Distribution d'eau potable
- Collecte et épuration des eaux usées
- Contrôle des assainissements non collectif

Considérant que les communes membres du syndicat peuvent, à l'entrée dans le syndicat, choisir les compétences qu'elles souhaitent transférer et que la commune de Tresques, pour l'ensemble de son territoire a opté pour les trois compétences, cette prise de compétence s'appliquant donc sur le territoire du lotissement,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Compte tenu des statuts du syndicat, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de transférer la propriété des réseaux d'eaux potable et usées au syndicat intercommunal à titre gratuit,
- et d'autoriser le président à exécuter l'ensemble des actes nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°20/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Christophe SERRE à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Modification de la délibération n°147/2014 sur la vente du lot 18 de la ZA de Bernon.

Vu la délibération du 15 décembre 2014 qui a validé la vente du lot numéro 18 du lotissement du Bernon à Monsieur Mickael Simon,

Considérant que la délibération contenait une erreur sur le calcul du prix hors taxe compte tenu de l'application de la TVA dite sur marge,

Considérant que dans le cadre de vente de lot de zone d'activités, la TVA est calculée, non pas sur un taux brut de 20% mais sur une marge calculée sur le coût d'aménagement de la zone,

Considérant que pour cette vente, la TVA sur marge a été calculée à partir du prix fixé dans la promesse de vente, ce mode de calcul ayant été validé par le directeur des services fiscaux de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de modifier la délibération 147/2014 pour fixer le prix à 44 370 euros TTC dont 8.226,30 euros de TVA sur marge incluse.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°21/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Contrat local de santé

Considérant que dès sa création, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien a souhaité s'engager dans le domaine de la santé en intégrant l'Atelier Santé Ville, porté depuis 2007 par la ville de Bagnols-sur-Cèze en affirmant la volonté de s'engager dans une démarche de Contrat Local de Santé,

Considérant que trois institutions sont signataires pour un développement territorial de santé partagé:

- la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien
- l'Agence Régionale de Santé, chargée de la mise en œuvre des politiques de santé sur le plan régional,
- Le Conseil général du Gard

Considérant que le CLS est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité et qu'il structure une démarche de planification en santé, qu'il est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources sur ce territoire,

Considérant que, basé sur un diagnostic de santé, il repose sur un Projet Local de Santé partagé construit avec les acteurs et les élus locaux, et qu'il définit les conditions de mise en œuvre de ce projet comme de sa gouvernance et légitime les élus locaux dans son pilotage,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités et Politique de la Ville du 26 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé, qui reprendra les missions et les moyens engagés pour la coordination de l'Atelier Santé Ville dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL21_2015DOC-CC
Regu le 21/04/2015



le GARD
www.gard.fr



Contrat Local de Santé de préfiguration du Gard Rhodanien



le GARD
www.gard.fr



Entre Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
Monsieur le Président du Conseil Général du Gard, et Madame le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé du Languedoc- Roussillon

Il a été convenu de signer le présent

Contrat Local de Santé de Préfiguration

Portant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Et dont le contenu est décrit dans le présent document.

A Bagnols-sur-Cèze, le

Monsieur le Président
de la Communauté
d'Agglomération du Gard
Rhodanien

Monsieur le Président
Du Conseil Général du Gard

Madame le Directeur Général
de l'Agence Régionale de
Santé du Languedoc-
Roussillon

Préambule

Dès sa création, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a souhaité s'engager dans le domaine de la santé en intégrant l'Atelier Santé Ville, porté depuis 2007 par la ville de Bagnols-sur-Cèze en affirmant la volonté de s'engager dans une démarche de Contrat Local de Santé

Dans le Gard, le Conseil Général participe à l'ensemble des Contrats Locaux de Santé et a été associé dès son début à cette démarche.

Le présent contrat comporte trois signataires pour un développement territorial de santé partagé :

- la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
- l'Agence Régionale de Santé, chargée de la mise en œuvre des politiques de santé sur le plan régional,
- Le Conseil Général du Gard

Les fondamentaux du Contrat Local de Santé : « instrument privilégié de coordination des politiques publiques et de gouvernance »

Le CLS est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Il structure une démarche de planification en santé. Il est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources sur ce territoire.

Il est cohérent avec le Projet Régional de Santé et s'intègre dans le Projet de Santé du Territoire de l'ARS (le département).

Basé sur un diagnostic de santé, il repose sur un Projet Local de Santé partagé construit avec les acteurs et les élus locaux, il définit les conditions de mise en œuvre de ce projet comme de sa gouvernance et légitime les élus locaux dans son pilotage.

Une approche basée sur les besoins de santé de la population : L'approche axée sur la santé de la population vise à améliorer l'état de santé d'une population entière et à réduire les inégalités en matière de santé entre différents groupes démographiques. Pour atteindre ce double objectif, il est nécessaire d'analyser le vaste éventail de facteurs et de conditions exerçant le plus d'incidence sur notre santé, et de tenter d'influer sur ceux-ci.

Une démarche globale : Ces facteurs, désignés comme les « déterminants de la santé », sont multiples : le niveau de revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation, l'emploi, les conditions de vie et de travail, l'environnement physique, le milieu social, le patrimoine biologique et génétique, les habitudes de santé personnelles, la capacité d'adaptation, le développement de la petite enfance, les services de santé, le sexe et la culture. Ce sont les interactions complexes de tous ces facteurs qui entraînent les effets les plus percutants sur la santé. Pour influer sur ces facteurs, il est donc nécessaire dans l'ensemble des champs de compétences de l'Agence Régionale de Santé, d'aller interroger

les politiques publiques concernées et les articuler (en pratique cela peut concerner les politiques de Cohésion Sociale, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Assurance Maladie, des CCAS...)

Une démarche pluripartenariale et pluriprofessionnelle, Le Contrat Local de Santé se caractérise par sa dimension intersectorielle en permettant d'associer aux acteurs de la santé, les acteurs de l'éducation, de la politique de la ville et de la cohésion sociale, du développement durable, la population et les élus. C'est aussi un moyen de mobiliser des acteurs qui peuvent peser sur les inégalités de santé liées au logement, à l'éducation, à la précarité ...

Les éléments de fonctionnement et de gouvernance locale sont donc fondamentaux car ils doivent permettre aux signataires de mener une démarche partagée, permettant la collaboration et la co-gestion.

Une place pour les élus locaux : le démarche de Contrat Local de Santé, en tant que démarche de promotion de la santé, est un projet de vie collective, et doit donc être portée par les élus. Elle doit donner la légitimité aux élus pour permettre l'articulation des politiques publiques en faveur de la santé de la population.

Une démarche dynamique. La signature du contrat formalise l'engagement dans la démarche, le contenu du contrat concerne les outils et les instruments.

La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Les enjeux du Contrat Local de Santé

- o Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- o Garantir l'accès aux droits et à la santé pour tous
- o Améliorer l'articulation entre les différentes politiques publiques impactant les déterminants de santé
- o Mobiliser de façon convergente les leviers de mise en œuvre et les ressources des territoires

Le cadre législatif et réglementaire

- 21 juillet 2009 : la Loi 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST).

« Art. 1434-1.-Le projet régional de santé définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre.

« Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale.

« Art.1434-2.-Le projet régional de santé est constitué :

« 1° D'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région ; »

« 2° De schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale ; »

« 3° De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des Contrats Locaux de Santé tels que définis à l'article L. 1434-1 7.

« Art. 1434-16.-L'agence régionale de santé définit les territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours. Les territoires de santé peuvent être infrarégionaux, régionaux ou interrégionaux. Ils sont définis après avis du représentant de l'Etat dans la région, d'une part, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, d'autre part et, en ce qui concerne les activités relevant de leurs compétences, des présidents des conseils généraux de la région.

Les territoires interrégionaux sont définis conjointement par les agences régionales concernées, après avis du représentant de l'Etat dans chaque région et, en ce qui concerne les activités relevant de leurs compétences, des présidents des conseils généraux compétents sur ces territoires. »

« Art. 1434-17.-Dans chacun des territoires mentionnés à l'article L. 1434-9, le directeur général de l'agence régionale de santé constitue une conférence de territoire, composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé du territoire concerné, dont les usagers du système de santé.

La conférence de territoire contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique.

La conférence de territoire peut faire toute proposition au directeur général de l'agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET PROJET REGIONAL DE SANTE

Le Projet Régional de Santé définit les objectifs pluriannuels des politiques de santé que mène l'Agence Régionale de Santé dans ses domaines de compétence, ainsi que les mesures pour les atteindre. Il prend en compte les orientations nationales de la politique de santé et les dispositions financières fixées par les lois de financement de la sécurité sociale et les lois de finances.

Les trois priorités nationales transversales ont été intégrées dans la démarche :

- o Améliorer l'espérance de vie en bonne santé
- o Promouvoir l'égalité devant la santé
- o Développer un système de soins et de santé de qualité, accessible et effcient.

Le projet régional de santé est structuré comme suit :



Le Plan Stratégique Régional de Santé fixe le centre de gravité du Projet Régional de Santé :

Le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) s'appuie sur des éléments de diagnostic régional qui ont permis de dégager cinq priorités pour la région.

Les principaux éléments de diagnostic régional :

- o Une forte croissance démographique mais aussi un fort indice de vieillissement qui doivent conduire à des réflexions innovantes en matière de prise en charge de la dépendance notamment ;
- o La prégnance d'une précarité qui ne cesse de progresser, dans tous les territoires, dans un contexte de faible emploi et qui interpelle sur l'enjeu de l'accessibilité qu'elle soit financière, géographique ou sociale ;
- o Un état de santé de la population dans la moyenne mais qui se dégrade, malgré une consommation et une offre de soins de la région au-dessus de la moyenne nationale ;
- o Des facteurs d'environnement et de risques particuliers qui nécessitent de renforcer les interventions partenariales et les dispositifs de veille d'alerte et de gestion de crise.

Les priorités régionales :

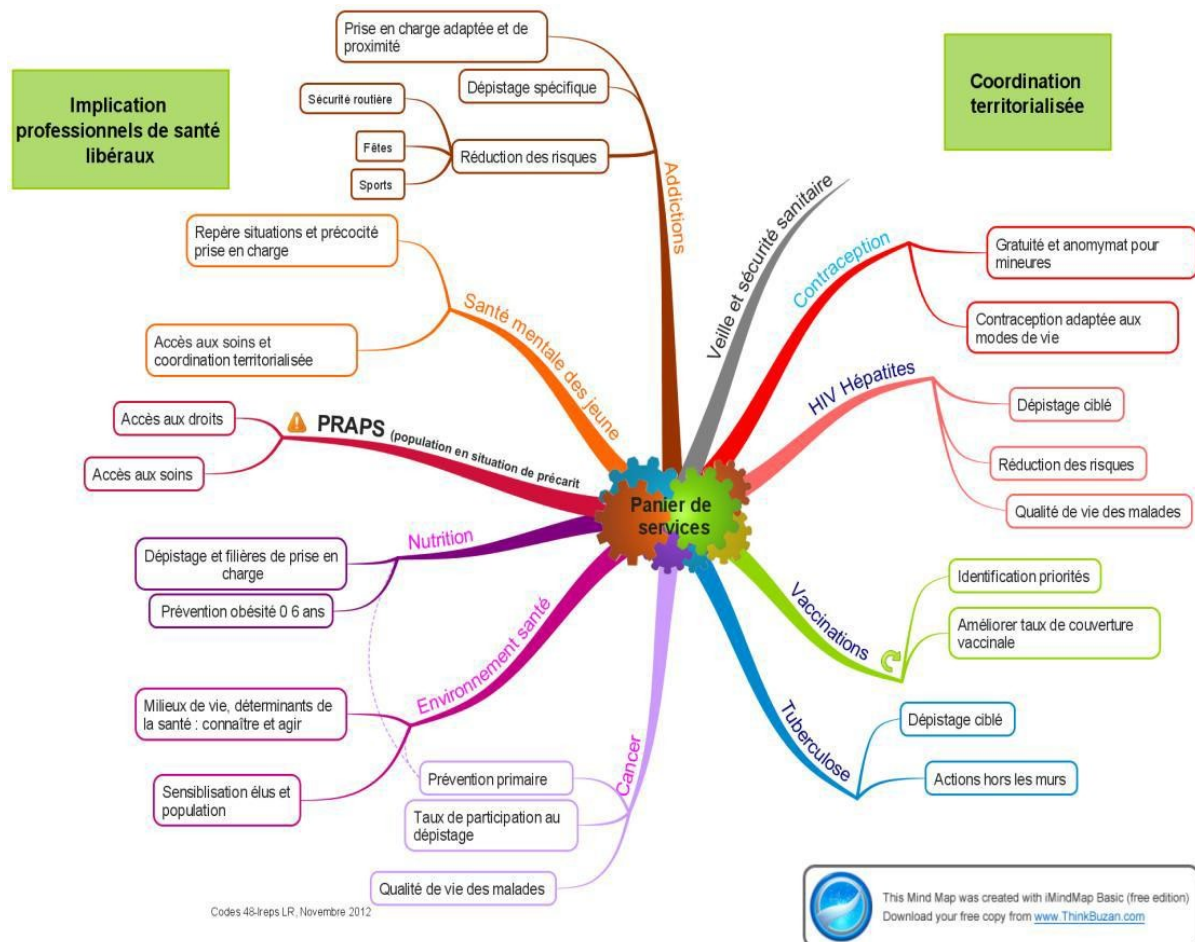
Cinq domaines prioritaires sont ciblés, en lien avec les priorités nationales mais également en raison d'enjeux spécifiques identifiés en région :

- 1/ Maladies chroniques : promouvoir des modes de prises en charge répondant aux enjeux de chronicité et de dépendance (cancer, accidents vasculaires cérébraux, insuffisance rénale chronique et VIH) ;
- 2/ Comportements favorables à la santé : intervenir précocement pour promouvoir des comportements favorables à la santé avec des focus sur l'obésité, la vaccination des enfants et les addictions pour les adolescents ;
- 3/ Dépendances et handicap : intégrer et accompagner les personnes dépendantes et handicapées, dans le cadre de l'approche parcours de vie dans les territoires ;
- 4/ Parcours en santé mentale : éviter les ruptures de parcours chez les adolescents et les jeunes adultes ;
- 5/ Dispositifs de sécurité et de prévention des risques avec des focus sur le logement insalubre, la qualité des eaux de consommation, les infections associées aux soins et la politique du médicament.

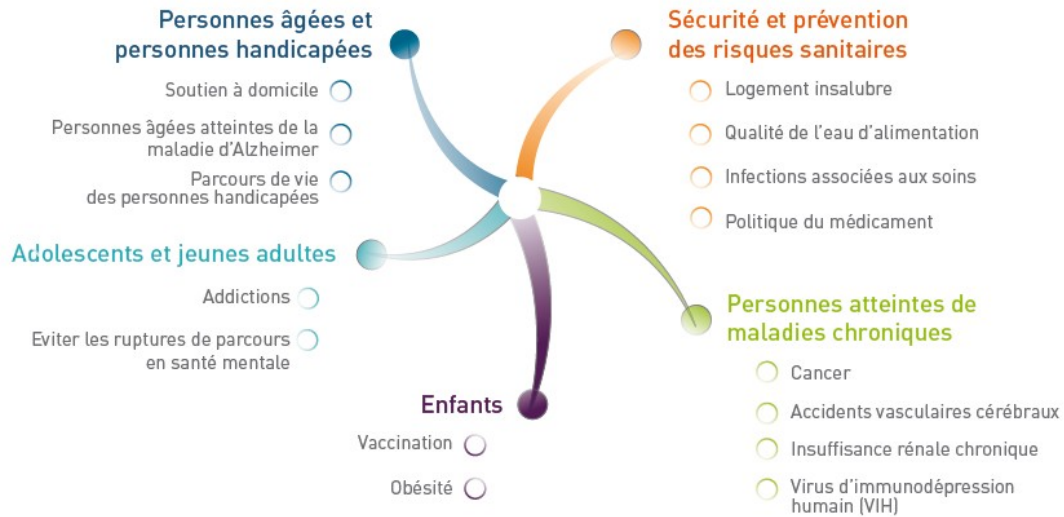
Le PSRS, dans un souci de performance, met l'accent sur le parcours de santé, les retours à l'équilibre financier et les prises en charge et recours aux soins évitables.

Un des cinq principes posés par le PSRS est de déplacer le centre de gravité du système de santé vers des enjeux de Santé Publique, favorisant une démarche préventive et une organisation des soins de ville et de soutien à domicile.

Le Schéma Régional de la Prévention (SRP), partie intégrante du Projet Régional de Santé, structure son offre dans les territoires à travers le Panier de services (socle minimum de services et de prestations mis à disposition de la population et des professionnels de santé dans les territoires de proximité).



De manière plus globale, la mise en œuvre du projet régional de santé passe par un déploiement territorial des politiques de l'ARS, à travers notamment la conclusion des contrats locaux de santé et par deux outils que sont : les parcours de santé et le panier de services.



LES ORIENTATIONS POLITIQUES DU CONSEIL GENERAL EN LIEN AVEC LA SANTE

Le département du Gard, au-delà de ses obligations réglementaires en matière de santé publique définies dans le Code de la Santé Publique et dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, s'engage pour la promotion de la santé et l'équité de son accès pour tous les gardois. Son projet politique a notamment pour priorités :

- L'aménagement durable du territoire ;
- La qualité de vie ;
- La santé des jeunes.

La Direction Générale Adjointe chargée du Développement Social (DGADS) met en œuvre les politiques d'interventions sociales du département. Les Unités Territoriales d'Action Sociale et d'Insertion (UTASI) ont été créées en 2009 dans une volonté de conduire ces politiques au plus près des besoins de la population gardoise.

Les politiques d'interventions sociales du Conseil Général se déclinent au travers des schémas d'organisation départementaux. D'autre part, par le choix d'une territorialisation de ses services sociaux et médico-sociaux, il renforce la prise en charge globale des publics et accentue son implication dans le partenariat local par l'élaboration des Projets Sociaux de Territoires (PST) des UTASI.

1. Les schémas d'organisation départementaux

Le schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille vise à :

- Améliorer l'accompagnement des enfants et des familles et la promotion de leur santé, en revalorisant le suivi à domicile, en adaptant les réponses aux besoins des personnes, en optimisant le travail en réseau de professionnels et en participant à l'amélioration des pratiques de tous les acteurs ;
- Améliorer l'accueil collectif et individuel de la petite enfance dans le cadre du « contrat enfance » entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général ;
- Veiller à un accueil de qualité des enfants confiés au département, en l'adaptant aux besoins des situations complexes ;
- Améliorer l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans par des aides financières adaptées, un soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la santé des jeunes, une formation des professionnels qui vont permettre un meilleur repérage des jeunes en difficulté, des actions spécifiques d'accompagnement et de soutien dans leurs démarches de santé.



Le Schéma en faveur de l'autonomie des personnes vise à :

- Promouvoir et favoriser l'autonomie des personnes en privilégiant la fluidité de leur parcours de vie et le soutien de leur entourage ;
- Assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité en faveur des publics qui expriment des problématiques liées à l'âge ou au handicap ;
- Favoriser l'exercice des droits fondamentaux des personnes et leur citoyenneté ;
- Renforcer la protection des personnes vulnérables ;
- Développer l'éducation à la santé et des actions de prévention, en accompagnant la parentalité ;
- Accompagner le projet de vie des personnes par la promotion de réponses alternatives qui garantissent la continuité de leurs projets individuels, la bientraitance et la protection des personnes ;
- Favoriser la coordination des acteurs en participant à l'ingénierie de nouveaux projets.

Le Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions vise à :

- Prendre en charge la personne dans la globalité de sa situation par une articulation des politiques de lutte contre les exclusions et les politiques d'insertion ;
- Lever les freins à l'insertion dans le domaine de la santé ;
- Développer des outils nécessaires à la lutte contre les inégalités sociales de santé ;
- Développer les collaborations pluridisciplinaires comme le réseau santé et vie sociale cofinancé par le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) ;
- Sensibiliser et former les professionnels qui accompagnent les publics fragilisés ;
- Apporter des réponses innovantes et de proximité au regard des besoins exprimés par les publics en situation de précarité.

La concertation citoyenne est un axe transversal à tous les schémas d'organisation départementaux en favorisant la participation des habitants dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions et en associant la personne à tous les stades du processus d'accompagnement. La Charte de la Concertation, élaborée avec des gardois, est le reflet de cet engagement.

2. Les interventions territoriales

Le Conseil Général, au travers de ses politiques, est fortement impliqué dans le champ de la santé. Les services départementaux, implantés sur les UTASI, concourent à la mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé au sens de la charte d'Ottawa pour « un état de complet bien-être physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité ».



Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) avec :

- L'accompagnement pré et post natal par le suivi des grossesses, le partenariat avec les établissements hospitaliers (maternités), les actions collectives de prévention (préparation à l'accouchement, l'allaitement, accompagnement à la parentalité) ;
- Les interventions jusqu'à l'âge de 6 ans dans les écoles maternelles ;
- Les consultations médicales et les permanences petite-enfance, les consultations des Centres d'Education et de Planification Familiale (CPEF) ;
- Le suivi des accueils individuels et collectifs de la petite-enfance ;
- Le Réseau d'Accompagnement Pour les Enfants Handicapés (RAPEH) pour favoriser l'accueil des jeunes enfants en établissement petite-enfance.

Dans le cadre des interventions auprès des personnes en perte d'autonomie avec :

- L'accueil, l'information et l'orientation de publics personnes âgées et handicapées (les Centres Médico-Sociaux, les Centres Locaux d'Information et de Coordination, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) ;
- L'instruction, le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), avec une attention particulière portée à leur environnement de vie et à leur santé ;
- La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) avec pour objectifs de simplifier les démarches des personnes et des aidants familiaux, améliorer l'articulation entre les différents services, apporter des réponses coordonnées et améliorer la prise en charge des personnes malades en situation complexe via les gestionnaires de cas. Par ailleurs, le « guichet intégré » de la MAIA constitue un mode d'organisation partagé entre tous les intervenants chargés de l'accueil, l'information et l'orientation des populations du territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement des publics fragilisés avec :

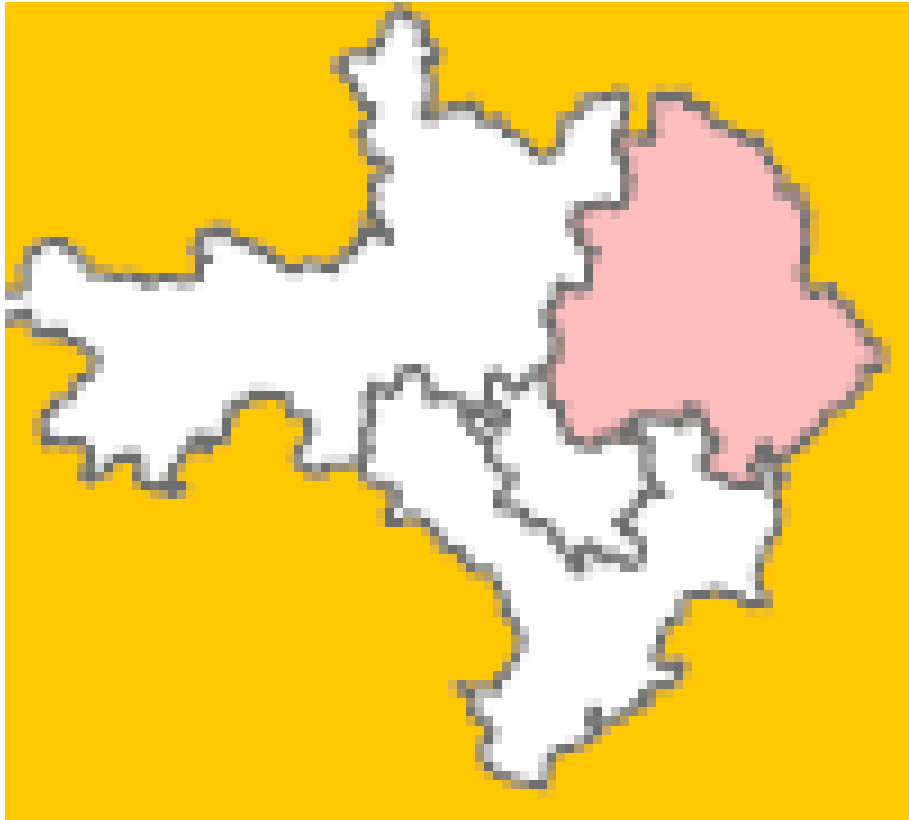
- Des actions de promotion de la santé auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au travers des chantiers d'insertion, des Actions Collectives d'Insertion (ACI) et des actions spécifiques ;
- La prise en compte de la santé dans l'accompagnement social global tout public ;
- La participation au baromètre de renoncement aux soins initié par la Caisse Primaire d'Assurances Maladies du Gard (CPAM) ;

- Le partenariat dans le cadre de la participation et le financement des Ateliers Ville Santé (AVS).

3. L'UTASI de l'Uzège-Gard Rhodanien

Présentation de l'UTASI de l'Uzège Gard Rhodanien.

Le territoire de l'UTASI de l'Uzège-Gard Rhodanien (UGR) est limitrophe des trois départements de l'Ardèche, du Vaucluse et des Bouches du Rhône appartenant à deux régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Il comprend 103 communes réparties sur neuf cantons. Il comprend deux territoires d'interventions sociales : Bagnols sur Cèze et Uzès, où se situent cinq Centres Médico-Sociaux (CMS) à Bagnols sur Cèze, à Pont Saint Esprit, à Roquemaure, à Uzès et à Villeneuve Les Avignon, et 1 CMS secondaire à Aramon.



L'UTASI UGR regroupe 149 agents répartis sur les CMS dans les équipes :

- De l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- De la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Du Service Social Territorial (SST) ;
- Du Service Territorial d'Insertion (STI) ;
- Du service personnes âgées / personnes handicapées (PA/PH).

L'Agglomération du Gard Rhodanien regroupe 42 communes sur les 103 que compte le territoire de l'UTASI UGR. En termes d'habitants, la population de l'agglomération représente 39.6% de la population totale du territoire de l'UTASI UGR (169 794 habitants en 2013).

L'UTASI UGR se caractérise par un contraste et une diversité tant aux niveaux de la situation sociale de la population, de l'activité et de ses ressources. Par ailleurs, elle se distingue des autres UTASI du département par une faiblesse en matière d'équipement social et éducatif. Cette spécificité a conduit l'UTASI UGR à développer ses actions au plus près des préoccupations locales au travers de son PST, dans une approche de micro-territoire.

Les actions dans le cadre du Projet Social de Territoire.

Dans le cadre de son Projet Social de Territoire, l'UTASI UGR a identifié des axes de travail. Ceux-ci se sont alimentés d'un diagnostic partenarial partagé et d'une démarche de concertation des usagers et des citoyens. Ces axes de travail définissent des orientations à partir desquelles le PST va pouvoir consolider, développer et mettre en œuvre des projets, la santé constituant un axe transversal à l'ensemble des thématiques :

- La prise en compte de la perte d'autonomie et du handicap
- La prise en compte des familles et des enfants ;
- La prise en compte des jeunes ;
- La prise en compte du logement ;
- Le renforcement du lien social ;
- La promotion de la participation citoyenne ;
- Le développement du partenariat local

LA POLITIQUE SANTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Depuis 2007, la ville de Bagnols-sur-Cèze porte un Atelier Santé Ville, qui a été intégré à la Communauté d'Agglomération dès sa création en 2013.

Ce dispositif relève de la politique de la Ville et permet la mise en œuvre d'une démarche locale visant à réduire les inégalités sociales de santé

- Les objectifs de l'Atelier Santé Ville
- Améliorer la connaissance des besoins de santé
- Favoriser la complémentarité et la mise en réseau des professionnels
- Permettre l'accès aux soins pour les populations fragiles des territoires prioritaires
- Renforcer la prévention auprès des habitants des quartiers prioritaires (3 thématiques prioritaires : nutrition, conduites à risque, souffrance psychique) grâce à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un programme d'actions de prévention et d'Education pour la santé

Au delà de la programmation de l'atelier santé ville, la Communauté d'Agglomération accompagne l'action des associations financées au niveau départemental voire régional intervenant sur le territoire, propose un soutien méthodologique aux acteurs du territoire et met en œuvre une politique en direction des femmes victimes de violence.

La Communauté d'Agglomération s'investit également sur des projets touchant un large public, comme la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein Octobre Rose, la journée « bien vieillir », lancement de la semaine bleue, la réduction des risques pendant le festival reggae de Bagnols-sur-Cèze qui regroupe tous les étés 15 000 personnes, l'opération un fruit à la récré qui a été mise en place dans l'ensemble des écoles du territoire.

Les priorités de la Communauté d'Agglomération

- Maintenir et développer les dynamiques existant sur le territoire, et de coordonner leurs activités,
- Accompagner les projets émergents en réponse aux besoins repérés,
- Articuler les politiques de santé et créer de la cohérence entre les besoins et attentes locaux et les priorités de santé départementales, régionales et nationales.

Préfiguration du Contrat Local de Santé

La méthode d'élaboration et de mise en œuvre des projets locaux de santé s'appuie sur:

- un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires du territoire,
- des priorités arrêtées conjointement par les décideurs
- l'élaboration d'une réponse prévoyant la mise en synergie des ressources mobilisables sur les champs de compétences de l'ARS sur un territoire donné
- le suivi et l'évaluation de l'impact des interventions
- et de manière concomitante avec cette démarche, la construction d'une gouvernance partagée c'est-à-dire la création d'espaces de coordination institutionnelle de coordination technique et d'animation

Chronologiquement, trois séquences peuvent être identifiées.



La séquence 1 est centrée sur le diagnostic des problèmes et des besoins, de la population / des professionnels / des élus ou institutions. Elle doit permettre :

- d'améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire par les acteurs (élus et institutions, professionnels, population) et de formuler des hypothèses sur les raisons de cette situation en fonction des connaissances établies ;
- de recenser précisément les ressources locales (professionnels, associations, équipements, actions conduites...) afin d'identifier celles qui sont susceptibles d'être mobilisées pour l'action, mais également de repérer les manques ;

La séquence 2 est aussi une étape de diagnostic, mais approfondi et centré sur les réponses, les ressources et les interventions à consolider, réorienter, développer. Elle doit permettre :

- de générer, à partir de ces constats, un consensus sur les problèmes à résoudre, les enjeux d'action
- publique et les solutions envisageables (notamment au vu des politiques et projets publics concernés) ;
- de permettre à chaque acteur, d'identifier les leviers d'actions à sa disposition ;
- de repérer les facteurs qui peuvent être favorables à l'action ou qui, à l'inverse, risquent de constituer des freins ;

La séquence 3 est une séquence de programmation à proprement parler (objectifs, priorités ...) dont émergent les plans d'action (activités, ressources, C'est la base de l'allocation de ressources des signataires (dans le cadre des objectifs partagés objets de la contractualisation). Elle doit permettre :

- de déterminer les problèmes à prendre en charge prioritairement (selon des critères préalablement fixés), les partenariats et ressources à mobiliser et les actions à mettre en œuvre,
- de contribuer à la mobilisation locale pour la programmation d'actions

La construction du CLS de préfiguration permettra de porter la deuxième séquence, de structurer la gouvernance de la démarche et de formaliser l'engagement institutionnel.

Le CLS en tant que tel sera abouti au terme de la séquence 3.

1. Présentation du territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se situe dans la région Languedoc Roussillon, au Nord-Est du Gard, et comporte 42 communes, dont seulement 3 de plus de 5 000 habitants, 14 de plus de 1 000. En 2011 la population s'élevait à 68 000 habitants environ.

Le territoire fait partie de l'Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Insertion (UTASI) Uzège-Gard Rhodanien du Conseil Général et représente 40% de sa population.

Un territoire marqué par sa diversité : on y retrouve plusieurs espaces rural, urbain, industriel, résidentiel. Il est à la fois urbain et rural : la moitié de la population réside en zone rurale dans des communes de moins de 1000 habitants. Dans deux des communes, des quartiers ont été identifiés comme relevant de la géographie prioritaire de la politique de la Ville.

Les échanges transfrontaliers avec les départements et régions limitrophes sont nombreux, toutefois l'absence de transport ferroviaire et l'insuffisance de transports collectifs génère une zone relativement enclavée.

Comme dans le reste de la région, la population est en augmentation : croissance démographique alimentée par l'arrivée de nouveaux habitants plutôt que par le solde naturel.

La représentation des structures d'âge de la population est relativement identique aux données départementales et régionales avec une légère sur représentation des 20/64 ans, et une répartition géographique inégale sur le territoire des jeunes publics et des publics plus âgés.

Dans les quartiers de la politique de la Ville, on retrouve une part plus importante de familles monoparentales, de familles nombreuses et de personnes immigrées.

La part des logements sociaux est importante mais ils restent très concentrés sur le territoire, absents de la majorité des communes

Le territoire se trouve au sein d'un bassin d'emploi important, avec une influence majeure de l'industrie du nucléaire, une forte attraction des territoires limitrophes. On retrouve moins de cadres que dans le département et la région. Le taux de chômage globalement inférieur au taux régional mais supérieur à la moyenne nationale, uniquement pour la population masculine, avec des pics dans les quartiers de la politique de la ville et des spécificités : chômage de longue durée élevé, profil décalé des jeunes en insertion, taux de temps partiel féminin élevé.

Si le revenu médian est plus élevé qu'en région, il existe des disparités sur le territoire et des zones de forte précarité dans les quartiers de la politique de la ville et les centres anciens.

La part de bénéficiaires du RSA est plus importante que dans le reste de l'UTASI mais reste moins élevée que sur le département.

En matière de santé, peu de données sont disponibles à l'échelle du territoire. Les taux de natalité et de mortalité sont dans la moyenne. Comme en région, les jeunes sont confrontés à la souffrance psychique et aux addictions. Les projections prévoient une augmentation particulièrement importante de la dépendance des personnes âgées dans les années à venir

La prévalence du surpoids et de l'obésité est moindre que dans d'autres régions mais les enfants et les publics précaires sont particulièrement vulnérables.

Couverture maladie : les données du territoire sont à compléter.

Le recours au programme national de dépistage organisé est équivalent à celui du département pour le cancer colorectal, légèrement plus élevé pour le cancer du sein. Le travail de recherche engagé par la CPAM a mis en évidence de nombreuses situations de renoncement aux soins, avec des causes multiples et une hypothèse sur l'éloignement des services à vérifier.

En ce qui concerne les ressources du territoire, les professionnels de santé sont moins nombreux mais en nombre suffisant, toutefois inégalement répartis sur le territoire. On constate un vieillissement des médecins généralistes et une accessibilité moindre certaines spécialités, en particulier au Nord et à l'ouest du territoire où les pharmacies sont également peu nombreuses.

De nombreux établissements de soins sont présents sur le territoire et le recours aux structures des territoires limitrophes est fréquent.

Dans le secteur du handicap l'offre est diversifiée, elle s'est améliorée pour le maintien à domicile des enfants mais les files actives restent importantes. Le taux d'équipement est inférieur à la moyenne régionale et il n'existe pas d'ITEP. Pour les adultes, on retrouve moins de places en établissement et en accueil de jour qu'au niveau régional et national

Dans le secteur des personnes âgées, un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale, il est à noter des améliorations dans le fonctionnement des établissements mais des freins à l'adaptation aux besoins.

Les ressources dans le domaine de l'action sociale sont nombreuses et les professionnels ont des habitudes de travail en partenariat.

Les structures d'accueil de la petite enfance sont bien réparties sur le territoire.

On retrouve plusieurs solutions d'hébergement pour les personnes en difficulté mais pas de CHRS

Concernant les dynamiques autour des actions de prévention et d'éducation pour la santé on retrouve un fort investissement des services municipaux, plusieurs instances de coordination articulées ainsi qu'un collectif d'acteurs riche d'expérience sur la prévention du mal-être et du suicide des jeunes

2. Objectifs de la phase de préfiguration

La phase de préfiguration doit permettre de mener à terme le diagnostic et formuler les bases d'un projet local de santé.

La première séquence a permis la réalisation d'un portrait de territoire qui met en lumière certaines spécificités de la population et recense les ressources du territoire.

Certains sujets apparaissent dès aujourd'hui comme nécessitant un approfondissement du diagnostic, car ils font déjà l'objet de dynamiques en place ou que des problématiques ont été repérées par les partenaires du contrat.

- Nutrition
- Santé Mentale
- Addictions
- Santé des jeunes
- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Accès aux soins et aux droits

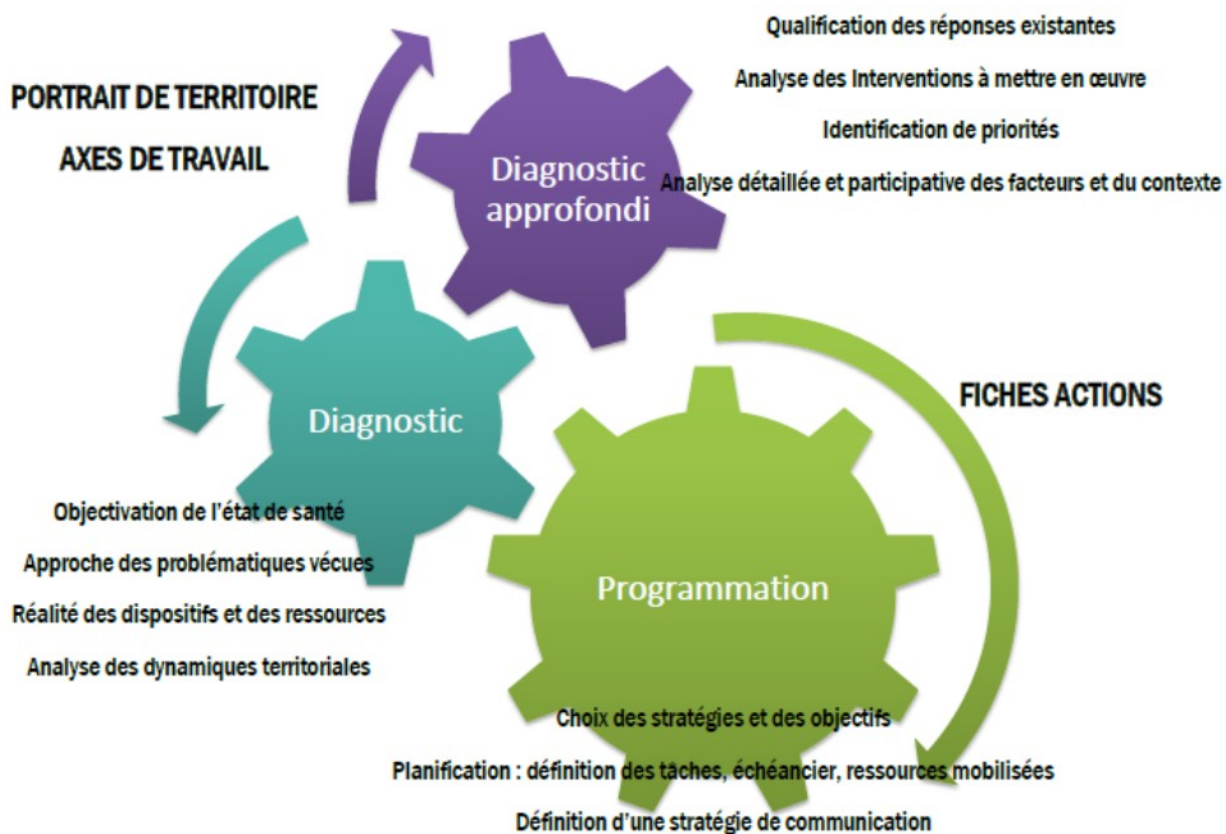
Les éléments de diagnostics concernant ces thématiques sont présentés en détail en annexe dans le document

« Présentation des axes de travail ».

Pour chaque thématique, des groupes de travail élargis aux acteurs concernés par la problématique compléteront le diagnostic par des éléments quantitatifs et ou qualitatifs, analyserons les interventions à mettre en œuvre, identifierons les priorités, les freins et les leviers d'actions.

La troisième séquence de programmation devra permettre la réalisation de fiches actions et sera l'objet de la signature du Contrat Local de Santé

Les séquences du CLS



3 La gouvernance partagée

3-1 Les instances

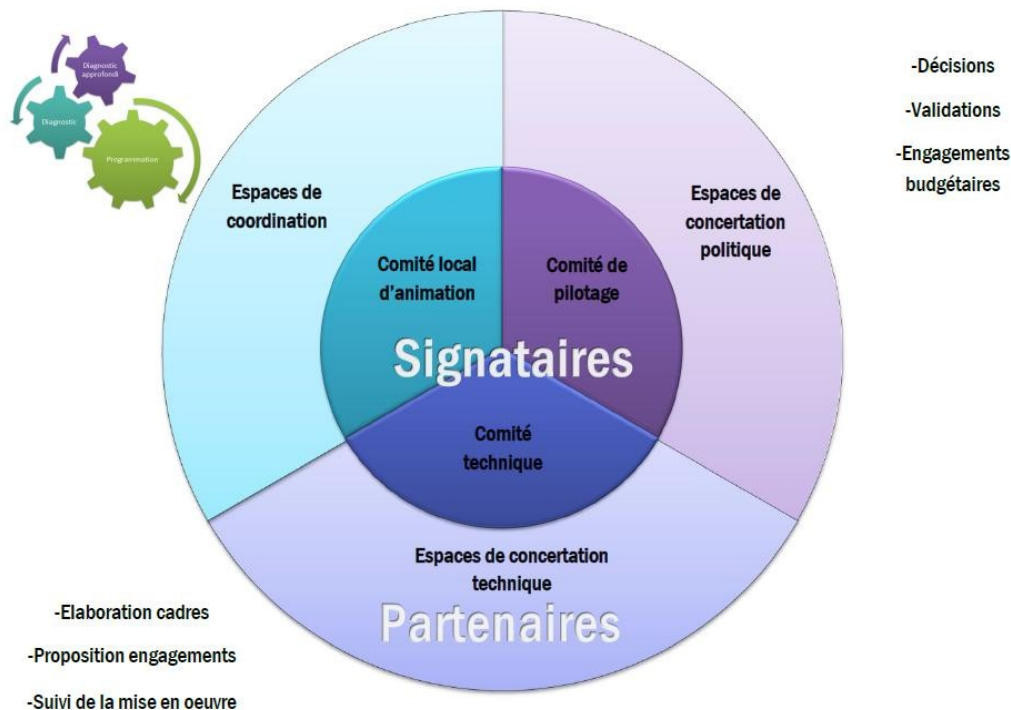
Le cadre de gouvernance du CLS est précisé dans un schéma d'organisation qui doit être adapté à chaque démarche et à chaque territoire. Trois types d'instances sont prévues :

Un comité local d'animation : instance de concertation et de mobilisation des différents partenaires concernés dans le Contrat Local de Santé. Il est composé, outre les représentants des trois signataires, d'une part des acteurs qui portent et ou mobilisent les politiques publiques en lien avec la santé et d'autre part des acteurs qui mettent en œuvre les programmes d'actions (associations, opérateurs, professionnels).

Un comité technique, instance d'animation opérationnelle de mise en œuvre coordonnée du Contrat Local de Santé réunit, autour du coordinateur du projet local de santé, les techniciens de l'ARS, du Conseil Général du Gard, de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien. Suivant les besoins, il pourra être élargi.

Un comité de pilotage: composé des signataires (restreint pendant la phase de préfiguration). Il a une vocation politique et stratégique.

Gouvernance du CLS



3-2 Le coordinateur

- Le coordinateur du CLS contribue à une mission de service public.
- Il relaie les politiques de tous les signataires dans le cadre des objectifs aux Contrat.
- Ses missions s'inscrivent dans le cadre des axes stratégiques du Contrat et son plan d'action est négocié et validé par les instances de pilotage du CLS.
- Il est le garant de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS dans le respect de ses fondamentaux (transversalité, intersectorialité, approche globale de la santé, démarche de santé publique, ...).
- Il en rend compte aux signataires mais aussi à la population et aux professionnels. Il fait notamment le lien avec l'ARS sur la mise en œuvre du CLS.

Cette mission d'animation est menée pour tous les signataires décideurs qui la financent et auxquels le coordinateur est rattaché et auxquels il rend compte. L'hébergement administratif peut être porté localement (par la collectivité locale en général) en cohérence avec le principe de l'ancrage politique local.

- D'autre part, sa présence repérée y compris de la population et des professionnels, permet :
- de rendre le CLS accessible et donne plus de lisibilité à la mise en œuvre du Contrat
 - de donner un relais, un référent à la population, aux professionnels et aux signataires,
 - de structurer les projets, les rencontres liés à la mise en œuvre du CLS,
 - de créer de la transversalité entre les institutions, les acteurs locaux et les équipes qui mettent en œuvre les services et les dispositifs liés aux thématiques du CLS.

L'animation et la coordination du CLS sont à distinguer de l'animation de dispositifs ou de services particuliers (opérateurs).

Le coordinateur doit être intégré à l'équipe chargée du pilotage technique du CLS. Son positionnement doit lui conférer la légitimité nécessaire pour pouvoir mobiliser les différentes catégories d'acteurs et ressources qu'il doit mettre en cohérence afin de réaliser les objectifs du CLS.

4 Les moyens et les financements

Les signataires du CLS prévoient la création d'un temps de coordination sur la base d'un financement partagé.

Afin de garantir la qualité de sa contribution à la mise en œuvre du CLS, le coordinateur devrait pouvoir :

- bénéficier de formations et d'accompagnements (formations CNFPT, dispositifs d'animation et de formation des ARS et des services de l'Etat (DRJSCS), soutiens départementaux ou régionaux, appui des pôles ou centres ressources existants),
- participer aux activités de coordination et de soutien aux CLS mises en place au niveau local ou national (plate forme nationale de ressources, animations ou coordinations locales).

5 Durée du contrat

Le contrat de préfiguration est prévu pour une durée de 1 an.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°22/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Garantie d'emprunt à Logis Cévenols : construction de 22 logements -
Chemin Saint Pancrace Pont St Esprit. Prêt locatif à usage social PLUS.

Vu la demande formulée par Logis Cévenols en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1.314.310 € contracté par la Logis Cévenols auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit.
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
 - Un emprunt PLUS d'un montant de 1 314 310,00€
 - Durée totale :
 - o Durée de la phase de préfinancement: 6 mois
 - o Durée de la phase d'amortissement: 40 ans
 - Règlement des intérêts de préfinancement: Paiement en fin de préfinancement.
 - Périodicité des échéances : Annuelle
 - Index: Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,60 %
 - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
 - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
 - Modalité de révision: Double révisabilité limitée.
 - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)
 - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logis Cévenols dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Logis Cévenols pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logis Cévenols.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°23/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Garantie d'emprunt à Logis Cévenols : construction de 22 logements - Chemin Saint Pancrace Pont St Esprit. Prêt locatif à usage social et foncier PLUS.

Vu la demande formulée par Logis Cévenols en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,
Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2298 du Code civil,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 384.680 € contracté par la Société Logis Cévenols auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
 - Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 384 680,00 €
 - Durée totale :
 - o Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
 - o Durée de la phase d'amortissement: 50 ans
 - Règlement des intérêts de préfinancement: Paiement en fin de préfinancement.
 - Périodicité des échéances: Annuelle /
 - Index: Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0, 60 %
 - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
 - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
 - Modalité de révision : Double révisabilité limitée.
 - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)
 - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logis Cévenols dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Logis Cévenols pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- D'autorise Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logis Cévenols.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL23_2015-DE
Regu le 20/04/2015

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°24/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Garantie d'emprunt à Logis Cévenols : construction de 22 logements -
Chemin Saint Pancrace Pont St Esprit. Prêt locatif aidé d'insertion PLAI.

Vu la demande formulée par Logis Cévenols en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 554.700 € contracté par la Société Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
 - Un emprunt PLAI d'un montant de 554 700,00 €
 - Durée totale :
 - o Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
 - o Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
 - Règlement des intérêts de préfinancement: Paiement en fin de préfinancement.
 - Périodicité des échéances : Annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur il la date d'effet du contrat de Prêt - 0,20 %
 - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
 - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
 - Modalité de révision: Double révisabilité limitée.
 - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)
 - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.
- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logis Cévenols dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Logis Cévenols pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logis Cévenols.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°25/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Garantie d'emprunt à Logis Cévenols : construction de 22 logements - Chemin Saint Pancrace Pont St Esprit. Prêt locatif aidé d'insertion PLAI foncier.

Vu la demande formulée par Logis Cévenols en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 151.900 € contracté par la Société Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 22 logements situés chemin Saint Pancrace à Pont Saint Esprit,
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
 - Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 151 900,00 €
 - Durée totale:
 - o Durée de la phase de préfinancement: 6 mois
 - o Durée de la phase d'amortissement: 50 ans
 - Règlement des intérêts de préfinancement: Paiement en fin de préfinancement.
 - Périodicité des échéances: Annuelle
 - Index: Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 0,20 %
 - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
 - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
 - Modalité de révision: Double révisabilité limitée.
 - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)
 - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.
- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logis Cevenols dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Logis Cevenols pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logis Cevenols.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°26/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Attribution d'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Considérant que dans le cadre de la mise à jour du régime indemnitaire, il est proposé d'instaurer le versement des indemnités spécifiques pouvant être versées aux agents qui effectuent des travaux comportant des risques ou inconvénients,

Vu le décret modifié n°67-624 du 23 juillet 1967 qui fixe les modalités d'attribution et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants,

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2001 qui fixe les taux de base de ces indemnités,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 contres, 2 abstentions) :

- d'instaurer le versement des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants.

Ces indemnités sont classées en trois catégories :

1-^{ère} catégorie : indemnité pour l'exécution de travaux présentant des risques d'accidents corporels ou des lésions organiques

-2^{ème} catégorie : indemnité pour l'exécution de travaux présentant des risques d'intoxication ou de contamination

-3^{ème} catégorie : indemnité pour l'exécution de travaux incommodes ou salissants

Ces indemnités sont allouées par demi-journée de travail effectif, sous réserve de l'utilisation par les agents concernés des moyens de protection et de sécurité.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°27/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Modification du Tableau des effectifs.

Considérant qu'en fonction de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2015,

Considérant :

- la mise en œuvre de la compétence instruction du droit des sols au sein du service SCOT et urbanisme,
- la pérennisation d'un poste dans les multi-accueils,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (9 abstentions) :

de créer les emplois de fonctionnaires suivant :

- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet.

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°28/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAOU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Avenant convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public de voyageurs avec le Conseil Général du Gard

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 qui a créé, à compter du 1er janvier 2013, la nouvelle Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien avec pour compétence, entre autre, l'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi,

Vu la convention de délégation de compétence signée avec le Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 août 2015 afin d'assurer la continuité du service public de transport sur son territoire et de permettre à la Communauté d'Agglomération de se structurer pour prendre, dans les meilleures conditions, l'exercice effectif de la compétence transport,

Considérant qu'au vu de l'avancement du travail collaboratif avec la direction des transports du Conseil Général du Gard, il apparaît nécessaire de reconduire pour un an, jusqu'au 31 août 2016, la convention passée avec le Conseil Général du Gard,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant, ci-joint, à la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien avec le Conseil général du Gard.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



Avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transport au bénéfice
de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Entre les soussignés :

Le Département du Gard, représenté par M. _____, Président du Conseil
Départemental, agissant sur délibération de la Commission Permanente du

Et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par M. Jean
Christian REY, Président de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien
agissant en application d'une délibération du Conseil communautaire.

Vu la convention par laquelle « A compter du 1^{er} janvier 2013, et pour une période
transitoire, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien confie au
Département du Gard l'organisation des transports publics sur l'ensemble de son
territoire composé de 42 communes, dans les conditions d'exploitation des services
de transport public existants au 31 décembre 2012,

Vu la lettre en date du 24 février 2015 par laquelle le Président de la Communauté
d'Agglomération du Gard rhodanien demande la reconduction, pour une année
supplémentaire, de ladite convention,

Vu l'article 5 de cette convention

Il est convenu ce qui suit

Article 1

L'article 4 est modifié comme suit :

"Ce service est mis à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une période transitoire, et ce
jusqu'au 31 août 2016".

Article 2

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à NIMES le

La Communauté d'Agglomération

Le Département du Gard

Le Président

Le Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°29/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Budget primitif 2015.

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de l'exercice antérieur,

Vu l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les restes à réaliser sont reportés au budget reprenant les résultats par anticipation,

Vu les résultats d'exécution de l'exercice 2014, conformes aux documents fournis par le comptable, ainsi que les états de restes à réaliser 2014,

Le Conseil communautaire décide

d'adopter comme suit le budget primitif 2015, joint en annexe, qui inclut la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2014 et le report des restes à réaliser 2014 :

- Budget principal **à la majorité (22 contres, 2 abstentions)**
- Budget annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » **à la majorité (3 contres, 11 abstentions)**
- Budget annexe « Zone de Bernon » **à la majorité (3 contres)**
- Budget annexe « Zone de Sarcin » **à la majorité (3 contres)**
- Budget annexe « Zone de l'Espérant – René DUMONT » **à la majorité (3 contres)**

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 000 18

POSTE COMPTABLE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif
 voté par nature

Année 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
 (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE

Regu le 20/04/2015

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	70288
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	743,02	551
2	Produit des impositions directes/population	336,63	306
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	759,98	642
4	Dépenses d'équipement brut/population	70,09	132
5	Encours de dette/population	58,18	351
6	DGF/population	90,51	155
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	23,82%	18,20%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,20%	89,80%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,22%	20,60%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	7,83%	54,70%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I- INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre opération pour la section d'investissement.
 - ^ avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - ^ Avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	54 335 292,00	53 417 686,24
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	32 417,92	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00	950 023,68
T		(si déficit)	(si excédent)
S			
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		54 367 709,92	54 367 709,92

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 849 340,00	6 920 199,43
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 850 760,17	1 197 856,37
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	582 044,37
T		(si solde négatif)	(si solde positif)
S			
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 700 100,17	8 700 100,17

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		63 067 810,09	63 067 810,09
----------------------------	--	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	7 354 263,45	32 417,92	7 508 102,00	7 508 102,00	7 540 519,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 347 550,00	0,00	12 439 680,00	12 439 680,00	12 439 680,00
014	Atténuation de produits	17 506 510,00	0,00	25 978 536,00	25 978 536,00	25 978 536,00
65	Autres charges de gestion courante	5 837 602,55	0,00	6 038 974,00	6 038 974,00	6 038 974,00
Total des dépenses de gestion courante		41 045 926,00	32 417,92	51 965 292,00	51 965 292,00	51 997 709,92
66	Charges financières	106 610,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 130,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 164 666,00	32 417,92	52 225 292,00	52 225 292,00	52 257 709,92
023	Virement à la section d'investissement (5)	750 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	580 000,00		610 000,00	610 000,00	610 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 330 000,00		2 110 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
TOTAL		42 494 666,00	32 417,92	54 335 292,00	54 335 292,00	54 367 709,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

54 367 709,92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	390 950,00	0,00	334 999,24	334 999,24	334 999,24
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 073 105,00	0,00	2 687 622,00	2 687 622,00	2 687 622,00
73	Impôts et taxes	27 191 225,00	0,00	38 715 376,00	38 715 376,00	38 715 376,00
74	Dotations et participations	11 573 716,00	0,00	11 551 979,00	11 551 979,00	11 551 979,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	0,00	122 400,00	122 400,00	122 400,00
Total des recettes de gestion courante		41 351 396,00	0,00	53 412 376,24	53 412 376,24	53 412 376,24
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 310,00	5 310,00	5 310,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 351 396,00	0,00	53 417 686,24	53 417 686,24	53 417 686,24
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		41 351 396,00	0,00	53 417 686,24	53 417 686,24	53 417 686,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

950 023,68

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

54 367 709,92

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

2 110 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	141 244,00	55 782,33	214 085,00	214 085,00	269 867,33
204	Subventions d'équipement versées	1 084 500,00	2 019 899,46	1 243 885,00	1 243 885,00	3 263 784,46
21	Immobilisations corporelles	2 021 598,00	42 487,56	2 729 465,00	2 729 465,00	2 771 952,56
23	Immobilisations en cours	10 808,00	91 910,19	178 000,00	178 000,00	269 910,19
	Total des opérations d'équipement	1 058 705,00	640 680,63	1 223 905,00	1 223 905,00	1 864 585,63
	Total des dépenses d'équipement	4 316 855,00	2 850 760,17	5 589 340,00	5 589 340,00	8 440 100,17
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
020	Dépenses imprévues	75 000,27		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	375 000,27	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 691 855,27	2 850 760,17	5 849 340,00	5 849 340,00	8 700 100,17
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 691 855,27	2 850 760,17	5 849 340,00	5 849 340,00	8 700 100,17
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					8 700 100,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 057 339,00	1 125 443,32	1 658 030,00	1 658 030,00	2 783 473,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 850 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'équipement		2 907 339,00	1 125 443,32	3 158 030,00	3 158 030,00	4 283 473,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	454 516,00	72 413,05	581 310,00	581 310,00	653 723,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	727 721,91	0,00	1 070 859,43	1 070 859,43	1 070 859,43
Total des recettes financières		1 182 237,91	72 413,05	1 652 169,43	1 652 169,43	1 724 582,48
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 089 576,91	1 197 856,37	4 810 199,43	4 810 199,43	6 008 055,80

021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (4)	750 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	580 000,00		610 000,00	610 000,00	610 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 330 000,00		2 110 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00

TOTAL		5 419 576,91	1 197 856,37	6 920 199,43	6 920 199,43	8 118 055,80
--------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						582 044,37
--	--	--	--	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						8 700 100,17
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 110 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 540 519,92		7 540 519,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 439 680,00		12 439 680,00
014	Atténuation de produits	25 978 536,00		25 978 536,00
65	Autres charges de gestion courante	6 038 974,00		6 038 974,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	610 000,00	610 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 500 000,00	1 500 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		52 257 709,92	2 110 000,00	54 367 709,92

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 367 709,92
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	230 000,00	0,00	230 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 864 585,63		1 864 585,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	269 867,33	0,00	269 867,33
204	Subventions d'équipement versées	3 263 784,46	0,00	3 263 784,46
21	Immobilisations corporelles (6)	2 771 952,56	0,00	2 771 952,56
23	Immobilisations en cours (6)	269 910,19	0,00	269 910,19
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
Dépenses d'investissement – Total		8 700 100,17	0,00	8 700 100,17

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 100,17
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	334 999,24		334 999,24
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 687 622,00		2 687 622,00
73	Impôts et taxes	38 715 376,00		38 715 376,00
74	Dotations et participations	11 551 979,00		11 551 979,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00		122 400,00
77	Produits exceptionnels	5 310,00	0,00	5 310,00
	Recettes de fonctionnement – Total	53 417 686,24	0,00	53 417 686,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 950 023,68

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 54 367 709,92

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	653 723,05	0,00	653 723,05
13	Subventions d'investissement	2 783 473,32	0,00	2 783 473,32
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
28	Amortissements des Immo.		610 000,00	610 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 500 000,00	1 500 000,00
	Recettes d'investissement – Total	4 937 196,37	2 110 000,00	7 047 196,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 582 044,37

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 1 070 859,43

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES 8 700 100,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	7 354 263,45	7 508 102,00	7 508 102,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	4 250,00	6 700,00	6 700,00
60611	Eau et assainissement	15 990,00	17 000,00	17 000,00
60612	Energie - Electricité	143 320,00	140 000,00	140 000,00
60622	Carburants	94 176,00	43 000,00	43 000,00
60623	Alimentation	103 068,00	559 000,00	559 000,00
60628	Autres Fourn. non stockées	150,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	43 431,00	50 000,00	50 000,00
60632	Fournitures de petit Equip.	28 887,00	110 980,00	110 980,00
60636	Vêtements de travail	5 300,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	47 340,00	50 000,00	50 000,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	3 200,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	66 195,00	118 748,00	118 748,00
611	Contrat de presta. de services	4 133 915,00	4 212 419,00	4 212 419,00
6132	Locations immobilières	271 856,00	302 000,00	302 000,00
6135	Locations mobilières	162 990,00	128 650,00	128 650,00
614	Ch. locatives et de coPpté	1 200,00	1 350,00	1 350,00
61522	Bâtiments	40 000,00	50 000,00	50 000,00
61524	Bois et forêts	5 500,00	18 000,00	18 000,00
61551	Matériel roulant	31 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	entretien réparat*autr fournit	15 872,00	28 000,00	28 000,00
6156	Maintenance	133 962,00	182 290,00	182 290,00
616	Primes d'assurances	40 000,00	40 300,00	40 300,00
617	Etudes et recherches	242 653,00	276 000,00	276 000,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	8 490,00	10 150,00	10 150,00
6184	Vers. à des Org. de formation	50 000,00	60 000,00	60 000,00
6185	Frais de colloques & séminaires	4 600,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	16 570,00	40 200,00	40 200,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	22 231,45	460,00	460,00
6226	Honoraires	52 660,00	70 000,00	70 000,00
6228	Divers	1 880,00	7 450,00	7 450,00
6231	Annonces et insertions	46 900,00	48 000,00	48 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	234 010,00	183 500,00	183 500,00
6236	Catalogues et imprimés	120 188,00	150 740,00	150 740,00
6237	Publications	14 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	36 500,00	72 000,00	72 000,00
6241	Transports de biens	500,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	141 300,00	120 025,00	120 025,00
6251	Voyages et déplacements	48 500,00	40 500,00	40 500,00
6256	Missions	0,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	5 000,00	6 500,00	6 500,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	62 686,00	90 000,00	90 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	168 708,00	168 000,00	168 000,00
6282	Fr. Gard.(Eg.,For.&bois Com.	0,00	1 140,00	1 140,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 100,00	4 600,00	4 600,00
62875	Aux communes membres GFP	632 463,00	21 000,00	21 000,00
62878	A d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
6288	Autres serv.extérieurs	1 220,00	14 400,00	14 400,00
63512	Taxes foncières	4 405,00	5 300,00	5 300,00
63513	Autres impôts locaux	1 097,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 347 550,00	12 439 680,00	12 439 680,00
6217	Personnel affec comm memb gfp	0,00	385 720,00	385 720,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	34 270,00	39 375,00	39 375,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	108 660,00	119 420,00	119 420,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	18 820,00	68 935,00	68 935,00
64111	Rémunération principale	4 327 620,00	4 312 640,00	4 312 640,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	159 230,00	164 190,00	164 190,00
64118	Autres indemnités	622 060,00	968 830,00	968 830,00
64131	Rémunération	1 721 990,00	2 303 770,00	2 303 770,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64136	Ind. de préavis et de Lic.	0,00	3 700,00	3 700,00
64138	Autres indemnités	132 330,00	406 630,00	406 630,00
64162	emplois d'avenir	58 370,00	128 010,00	128 010,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	117 280,00	117 280,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 209 130,00	1 415 890,00	1 415 890,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	1 442 830,00	1 493 000,00	1 493 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	129 670,00	179 100,00	179 100,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	191 000,00	154 480,00	154 480,00
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	0,00	270,00	270,00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	181 080,00	64 370,00	64 370,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 490,00	5 150,00	5 150,00
6488	Autres charges	0,00	108 920,00	108 920,00
014	Atténuations de produits	17 506 510,00	25 978 536,00	25 978 536,00
739113	Revers conventionnel fiscalité	1 860 000,00	2 291 996,00	2 291 996,00
73921	Attributions de compensation	15 557 180,00	15 078 160,00	15 078 160,00
73922	Dot. solidarité communautaire	0,00	89 330,00	89 330,00
73923	Reversements sur FNGIR	0,00	8 453 050,00	8 453 050,00
73928	Autres	0,00	66 000,00	66 000,00
7396	Revers impots /spectacl ceas	89 330,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 837 602,55	6 038 974,00	6 038 974,00
6531	Indemnités	343 320,00	410 400,00	410 400,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	15 930,00	0,00	0,00
6534	Cot. de S.S - part patronale	90 630,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	0,00	0,00
6554	Cont. aux Org. de regroupement	4 754 655,00	5 084 284,00	5 084 284,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	623 067,55	544 290,00	544 290,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		41 045 926,00	51 965 292,00	51 965 292,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	106 610,00	150 000,00	150 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 610,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	12 130,00	10 000,00	10 000,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	12 130,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		41 164 666,00	52 225 292,00	52 225 292,00
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	580 000,00	610 000,00	610 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	580 000,00	610 000,00	610 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 330 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 330 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	42 494 666,00	54 335 292,00	54 335 292,00
			+
		RESTES A REALISER N-1 (11)	32 417,92
			+
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
			=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 367 709,92

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	390 950,00	334 999,24	334 999,24
6419	Remb. sur Réim. du Pers.	390 950,00	334 999,24	334 999,24
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 073 105,00	2 687 622,00	2 687 622,00
70612	Red. Spé. d'Enl. des ordures	0,00	50 722,00	50 722,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	22 600,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	319 200,00	512 500,00	512 500,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	1 454 278,00	1 434 400,00	1 434 400,00
70845	Aux communes membres du GFP	0,00	240 000,00	240 000,00
70878	par d'autres redevables	277 027,00	450 000,00	450 000,00
73	Impôts et taxes	27 191 225,00	38 715 376,00	38 715 376,00
73111	Taxes foncières & d'habitation	12 404 138,00	23 661 386,00	23 661 386,00
73112	Cotis. sur la VA des Entrepri.	3 897 808,00	3 136 813,00	3 136 813,00
73113	Taxe sur Surfaces Commerciales	510 267,00	463 167,00	463 167,00
73114	Imp Forfait. sur Ent de Réseau	860 829,00	870 626,00	870 626,00
7321	Attribution de Compensation	3 750,00	1 564,00	1 564,00
7325	Fds de péréq rec fis Com,inter	159 080,00	485 000,00	485 000,00
7328	Autres Reversements de Fiscal.	0,00	104 863,00	104 863,00
7331	Tx. d'Enl. des Ord. ménagères	9 215 353,00	9 861 957,00	9 861 957,00
7362	Taxes de séjour	140 000,00	130 000,00	130 000,00
74	Dotations et participations	11 573 716,00	11 551 979,00	11 551 979,00
7411	Dotation forfaitaire	111 629,00	111 629,00	111 629,00
74124	Dotation d'intercommunalité	2 559 692,00	2 559 692,00	2 559 692,00
74126	Dot.compensat°grpmts communes	4 232 938,00	3 802 414,00	3 802 414,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	0,00	20 000,00	20 000,00
74711	Emplois jeunes	47 200,00	42 200,00	42 200,00
7472	Régions	0,00	5 000,00	5 000,00
7473	Départements	289 643,00	121 500,00	121 500,00
7478	Autres organismes	3 467 050,00	4 054 001,00	4 054 001,00
748314	Dot° unique des compensations	77 977,00	51 517,00	51 517,00
74832	Att.du Fds Dép.de la Tx. Prof.	103 135,00	0,00	0,00
74833	Etat-Comp.au Tit.de la CET	5 060,00	1 154,00	1 154,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	679 392,00	782 872,00	782 872,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	122 400,00	122 400,00
752	Revenus des immeubles	102 400,00	102 400,00	102 400,00
758	Prod. divers de Gest. courante	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		41 351 396,00	53 412 376,24	53 412 376,24
(a) = 70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 310,00	5 310,00
7788	Produits except divers	0,00	5 310,00	5 310,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		41 351 396,00	53 417 686,24	53 417 686,24
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00

	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	41 351 396,00	53 417 686,24	53 417 686,24
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			950 023,68
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			54 367 709,92

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	141 244,00	214 085,00	214 085,00
2031	Frais d'études	116 244,00	207 485,00	207 485,00
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	6 600,00	6 600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 084 500,00	1 243 885,00	1 243 885,00
204111	Biens mobil., matériel & étude	0,00	120 000,00	120 000,00
2041411	Biens mobil., matériel & étude	1 064 500,00	1 069 885,00	1 069 885,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	20 000,00	54 000,00	54 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 021 598,00	2 729 465,00	2 729 465,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	0,00	480 000,00	480 000,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	1 612 000,00	1 673 800,00	1 673 800,00
2145	Const.sol Aut.Instal.Gén.Ag.Am	0,00	160 000,00	160 000,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	0,00	70 000,00	70 000,00
2182	Matériel de transport	12 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	16 350,00	21 250,00	21 250,00
2184	Mobilier	91 000,00	165 500,00	165 500,00
2188	Autres immo corporelles	290 248,00	133 915,00	133 915,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 808,00	178 000,00	178 000,00
2313	Constructions	0,00	168 000,00	168 000,00
2317	Immo. corp. Reç. au Tit. MAD	10 808,00	10 000,00	10 000,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	1 058 705,00	1 223 905,00	1 223 905,00
9001	SCENE CAMPAGNE	445 000,00	951 905,00	951 905,00
903	MAISON MULTI LOISIRS VERTS	356 705,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	22 000,00	22 000,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	245 000,00	250 000,00	250 000,00
908	CENTRE OENOTOURLISTIQUE	12 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 316 855,00	5 589 340,00	5 589 340,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	230 000,00	230 000,00
1641	Emprunts en Euros	300 000,00	230 000,00	230 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	75 000,27	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	375 000,27	260 000,00	260 000,00
45...I	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 691 855,27	5 849 340,00	5 849 340,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 691 855,27	5 849 340,00	5 849 340,00

		+
	RESTES A REALISER N-1 (11)	2 850 760,17
		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 100,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 057 339,00	1 658 030,00	1 658 030,00
1321	Etat et Etab. nationaux	724 845,00	215 996,00	215 996,00
1322	Régions	105 247,00	207 247,00	207 247,00
1323	Départements	162 247,00	1 104 787,00	1 104 787,00
1328	Autres	65 000,00	130 000,00	130 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 850 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en Euros	1 850 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 907 339,00	3 158 030,00	3 158 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 182 237,91	1 652 169,43	1 652 169,43
10222	F.C.T.V.A.	454 516,00	581 310,00	581 310,00
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	727 721,91	1 070 859,43	1 070 859,43
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 182 237,91	1 652 169,43	1 652 169,43
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 089 576,91	4 810 199,43	4 810 199,43
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	750 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	580 000,00	610 000,00	610 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,89	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,14	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	163 148,17	179 008,72	179 008,72
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	28 815,06	24 941,64	24 941,64
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	7 027,05	8 968,59	8 968,59
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	9 758,34	14 684,21	14 684,21
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,03	149,04	149,04
28148	Autres construct° /sol autrui	5 620,07	5 620,07	5 620,07
28151	Réseaux de voirie	0,00	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	12 731,40	12 730,97	12 730,97

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,73	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	130,91	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	1 065,80	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	4 441,85	3 250,63	3 250,63
28158	Autr. inst mat outil technique	67 800,73	67 174,96	67 174,96
28171	Terrains	30,24	0,00	0,00
281731	Batiments publics	0,00	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outil techn	218,05	867,08	867,08
281782	Matériel de transport	11 187,31	11 187,32	11 187,32
281783	Mat.de bureau et informatique	486,00	486,00	486,00
281784	Mobilier	9 627,14	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	5 167,97	7 020,96	7 020,96
28182	Matériel de transport	63 892,30	55 678,95	55 678,95
28183	Mat.de bureau et informatique	26 377,01	21 615,33	21 615,33
28184	Mobilier	65 432,48	70 220,18	70 220,18
28188	Autres immo corporelles	64 702,94	83 420,56	83 420,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 330 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 330 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 419 576,91	6 920 199,43	6 920 199,43

		+	
RESTES A REALISER N-1 (10)			1 197 856,37
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			582 044,37
		=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			8 700 100,17

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9001

(1)

LIBELLE : SCENE CAMPAGNE

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		114 393,04 a	385 606,96	951 905,00 b	951 905,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	85 880,00	16 744,00	286 700,00	286 700,00	0,00
2031	Frais d'études	35 880,00	16 744,00	141 700,00	141 700,00	0,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 513,04	368 862,96	665 205,00	665 205,00	0,00
2313	Constructions	28 513,04	368 862,96	665 205,00	665 205,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 420 000,00	d 689 500,00
13	Subventions d'investissement	420 000,00	689 500,00
1311	Etat et Etab. nationaux	130 000,00	0,00
1321	Etat et Etab. nationaux	130 000,00	195 500,00
1322	Régions	0,00	192 000,00
1323	Départements	160 000,00	172 000,00
1328	Autres	0,00	130 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)

-228 011,96

Excédent de financement si positif

Besoin de financement si négatif

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901

(1)

LIBELLE : CREATION MULTI ACCUEIL

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	2 050 212,08	123 033,94	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 050 212,08	123 033,94	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 050 212,08	123 033,94	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		487 999,54	0,00
13	Subventions d'investissement	487 999,54	0,00
1313	Départements	22 538,13	0,00
1323	Départements	113 250,00	0,00
1328	Autres	352 211,41	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	364 965,60
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903

(1)

LIBELLE : MAISON MULTI LOISIRS VERTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	3 120,00	0,00 b	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 120,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 120,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-3 120,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904

(1)

LIBELLE : SENTIERS RANDONNEES

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	2 564,92	45 187,14	22 000,00	22 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 564,92	45 187,14	17 000,00	17 000,00	0,00
2128	Autr agenc. et Aménag.terrains	2 564,92	45 187,14	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 727,50	d 2 500,00
13	Subventions d'investissement	6 727,50	2 500,00
1323	Départements	6 727,50	2 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-57 959,64
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 905

(1)

LIBELLE : DEPLACEMENTS DOUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	14 251,20 a	21 258,04	0,00 b	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 251,20	21 258,04	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 251,20	21 258,04	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-21 258,04
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 907

(1)

LIBELLE : COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	258 770,25	a 58 098,34	250 000,00	b 250 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	258 770,25	58 098,34	250 000,00	250 000,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	258 770,25	58 098,34	250 000,00	250 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-308 098,34
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 908

(1)

LIBELLE : CENTRE OENOTOURISTIQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	149 005,45	4 376,21	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 450,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de Recherche et de Dév.	4 049,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immo incorporelles	21 400,35	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 376,21	0,00	0,00	0,00
2041412	Bâtiments et installations	0,00	4 376,21	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	109 801,44	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	20 385,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	41,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	89 374,27	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		40 091,25	0,00
13	Subventions d'investissement	40 091,25	0,00
1328	Autres	40 091,25	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	35 715,04
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	260 000,00	1 284 885,00	0,00	0,00	1 038 955,00	126 000,00
Equipements municipaux (2)		215 000,00	0,00	0,00	1 038 955,00	126 000,00
Equip non municipaux (6/204) (3)		1 069 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	260 000,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	260 000,00	1 284 885,00	0,00	0,00	1 038 955,00	126 000,00
Restes à réaliser-reports	0,00	1 912 084,69	0,00	0,00	399 402,98	11 284,20
Total cumulé dépenses d'investissement	260 000,00	3 196 969,69	0,00	0,00	1 438 357,98	137 284,20

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	5 262 169,43	0,00	0,00	0,00	689 500,00	20 000,00
Restes à réaliser-reports	654 457,42	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	5 916 626,85	0,00	0,00	0,00	819 500,00	20 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	26 267 210,00	3 614 548,00	90 000,00	0,00	1 664 943,00	3 042 061,00
Restes à réaliser-reports	0,00	32 417,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	26 267 210,00	3 646 965,92	90 000,00	0,00	1 664 943,00	3 042 061,00

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	35 816 205,00	618 314,24	0,00	0,00	287 900,00	1 910 440,00
Restes à réaliser-reports	950 023,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	36 766 228,68	618 314,24	0,00	0,00	287 900,00	1 910 440,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
A1.1

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

20 000,00	1 763 500,00	0,00	487 600,00	868 400,00	5 849 340,00
20 000,00	1 763 500,00	0,00	443 600,00	738 400,00	4 345 455,00
0,00	0,00	0,00	44 000,00	130 000,00	1 243 885,00
					260 000,00
					0,00
20 000,00	1 763 500,00	0,00	487 600,00	868 400,00	5 849 340,00
0,00	223 394,10	0,00	231 219,06	73 375,14	2 850 760,17
20 000,00	1 986 894,10	0,00	718 819,06	941 775,14	8 700 100,17

0,00	925 040,00	0,00	2 500,00	20 990,00	6 920 199,43
0,00	658 624,57	0,00	290 000,00	46 818,75	1 779 900,74
0,00	1 583 664,57	0,00	292 500,00	67 808,75	8 700 100,17

FONCTIONNEMENT

478 970,00	6 080 250,00	30 000,00	11 316 360,00	1 750 950,00	54 335 292,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 417,92
478 970,00	6 080 250,00	30 000,00	11 316 360,00	1 750 950,00	54 367 709,92

150 000,00	4 105 556,00	0,00	10 136 242,00	393 029,00	53 417 686,24
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 023,68
150 000,00	4 105 556,00	0,00	10 136 242,00	393 029,00	54 367 709,92

IV

A.I.1

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	260 000,00	1 284 885,00	0,00	0,00	1 038 955,00	126 000,00
	Dépenses réelles	260 000,00	1 284 885,00	0,00	0,00	1 038 955,00	126 000,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 069 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	215 000,00	0,00	0,00	59 050,00	126 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	951 905,00	0,00
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	951 905,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	5 262 169,43	0,00	0,00	0,00	689 500,00	20 000,00
	Recettes réelles	3 152 169,43	0,00	0,00	0,00	689 500,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 652 169,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	689 500,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	26 267 210,00	3 614 548,00	90 000,00	0,00	1 664 943,00	3 042 061,00
	Dépenses réelles	24 157 210,00	3 614 548,00	90 000,00	0,00	1 664 943,00	3 042 061,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 274 188,00	90 000,00	0,00	257 073,00	899 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 898 160,00	0,00	0,00	1 375 870,00	2 053 030,00

014	Atténuation de produits	23 897 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	442 200,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	90 000,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	2 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
	Total recettes de fonctionnement	35 816 205,00	618 314,24	0,00	0,00	0,00	287 900,00	0,00	1 910 440,00
	Recettes réelles	35 816 205,00	618 314,24	0,00	0,00	0,00	287 900,00	0,00	1 910 440,00
013	Atténuation de charges	0,00	334 999,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	208 900,00	0,00	962 500,00
73	Impôts et taxes	28 618 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 197 649,00	38 005,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	0,00	947 940,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
20 000,00	1 763 500,00	0,00	487 600,00	868 400,00	5 849 340,00
20 000,00	1 763 500,00	0,00	487 600,00	868 400,00	5 849 340,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
0,00	0,00	0,00	6 600,00	189 485,00	214 085,00
0,00	0,00	0,00	44 000,00	130 000,00	1 243 885,00
20 000,00	1 595 500,00	0,00	165 000,00	548 915,00	2 729 465,00
0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00
0,00	0,00	0,00	272 000,00	0,00	1 223 905,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	925 040,00	0,00	2 500,00	20 990,00	6 920 199,43
0,00	925 040,00	0,00	2 500,00	20 990,00	4 810 199,43
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 652 169,43
0,00	925 040,00	0,00	2 500,00	20 990,00	1 658 030,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
478 970,00	6 080 250,00	30 000,00	11 316 360,00	1 750 950,00	54 335 292,00

478 970,00	6 080 250,00	30 000,00	11 316 360,00	1 750 950,00	52 225 292,00
233 240,00	811 300,00	0,00	3 594 330,00	348 940,00	7 508 102,00
120 340,00	5 268 950,00	30 000,00	669 650,00	1 023 680,00	12 439 680,00
0,00	0,00	0,00	1 991 996,00	89 330,00	25 978 536,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
125 390,00	0,00	0,00	5 060 384,00	289 000,00	6 038 974,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES					
150 000,00	4 105 556,00	0,00	10 136 242,00	393 029,00	53 417 686,24
150 000,00	4 105 556,00	0,00	10 136 242,00	393 029,00	53 417 686,24
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 999,24
8 000,00	1 197 500,00	0,00	50 722,00	20 000,00	2 687 622,00
0,00	0,00	0,00	9 966 820,00	130 000,00	38 715 376,00
142 000,00	2 908 056,00	0,00	118 700,00	120 629,00	11 551 979,00
0,00	0,00	0,00	0,00	122 400,00	122 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 310,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A I.1		

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	26 267 210,00	3 602 445,92	44 520,00	0,00	29 914 175,92
	Dépenses de l'exercice	26 267 210,00	3 570 028,00	44 520,00	0,00	29 881 758,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 272 988,00	1 200,00	0,00	1 274 188,00
012	Charges de personnel et frais assi	0,00	1 861 640,00	36 520,00	0,00	1 898 160,00
014	Atténuation de produits	23 897 210,00	0,00	0,00	0,00	23 897 210,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
023	Virement à la section d'investiss	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	610 000,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
65	Autres charges de gestion couran	0,00	435 400,00	6 800,00	0,00	442 200,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	32 417,92	0,00	0,00	32 417,92
	RECETTES (2)	36 766 228,68	600 314,24	18 000,00	0,00	37 384 542,92
	Recettes de l'exercice	35 816 205,00	600 314,24	18 000,00	0,00	36 434 519,24
013	Atténuation de charges	0,00	334 999,24	0,00	0,00	334 999,24
70	Produits des services, du domaine	0,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
73	Impôts et taxes	28 618 556,00	0,00	0,00	0,00	28 618 556,00
74	Dotations et participations	7 197 649,00	20 005,00	18 000,00	0,00	7 235 654,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 310,00	0,00	0,00	5 310,00
	Restes à réaliser-reports	950 023,68	0,00	0,00	0,00	950 023,68
	SOLDE (2)	10 499 018,68	-3 002 131,68	-26 520,00	0,00	7 502 784,92

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04						
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée					
	DEPENSES (2)														
	Dépenses de l'exercice	3 124 445,92	188 260,00	0,00	289 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		3 092 028,00	188 260,00	0,00	289 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 030 548,00	18 940,00	0,00	223 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assi	1 626 080,00	169 320,00	0,00	66 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	435 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	32 417,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)														
	Recettes de l'exercice	600 314,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		600 314,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	334 999,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 524 131,68	-188 260,00	0,00	-289 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	90 000,00	0,00	90 000,00
		90 000,00	0,00	90 000,00
011	Charges à caractère général	90 000,00	0,00	90 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-90 000,00	0,00	-90 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-90 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	79 320,00	1 321 205,00	33 370,00	165 248,00	1 599 143,00
	Dépenses de l'exercice	79 320,00	1 321 205,00	33 370,00	165 248,00	1 599 143,00
011	Charges à caractère général	0,00	53 025,00	0,00	145 248,00	198 273,00
012	Charges de personnel et frais assis	79 320,00	1 263 180,00	33 370,00	0,00	1 375 870,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00	20 000,00	25 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	253 300,00	0,00	20 000,00	273 300,00
	Recettes de l'exercice	0,00	253 300,00	0,00	20 000,00	273 300,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	188 300,00	0,00	20 000,00	208 300,00
74	Dotations et participations	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-79 320,00	-1 067 905,00	-33 370,00	-145 248,00	-1 325 843,00

IV

A.1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32						
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel				
	DEPENSES (2)	1 321 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 370,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 321 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 370,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	53 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 263 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	253 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	253 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	188 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 067 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-33 370,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	77 040,00	0,00	2 878 021,00	2 955 061,00
		77 040,00	0,00	2 878 021,00	2 955 061,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	894 031,00	894 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 040,00	0,00	1 975 990,00	2 053 030,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 910 440,00	1 910 440,00
		0,00	0,00	1 910 440,00	1 910 440,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	962 500,00	962 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	947 940,00	947 940,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-77 040,00	0,00	-967 581,00	-1 044 621,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 870 181,00	7 840,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 870 181,00	7 840,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 031,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 968 150,00	7 840,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910 440,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910 440,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	962 500,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 940,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-959 741,00	-7 840,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -	
DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	104 850,00	374 120,00	478 970,00
	Dépenses de l'exercice	104 850,00	374 120,00	478 970,00
011	Charges à caractère général	69 000,00	164 240,00	233 240,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 850,00	84 490,00	120 340,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	125 390,00	125 390,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	142 000,00	8 000,00	150 000,00
	Recettes de l'exercice	142 000,00	8 000,00	150 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	8 000,00	8 000,00
74	Dotations et participations	142 000,00	0,00	142 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	37 150,00	-366 120,00	-328 970,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	104 850,00	374 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	104 850,00	374 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	69 000,00	164 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	35 850,00	84 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	125 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	142 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	142 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	37 150,00	-366 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 080 250,00	6 080 250,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 080 250,00	6 080 250,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	811 300,00	811 300,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	5 268 950,00	5 268 950,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 105 556,00	4 105 556,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	4 105 556,00	4 105 556,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 197 500,00	1 197 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 908 056,00	2 908 056,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 974 694,00	-1 974 694,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
		30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.1.1		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	10 356 421,00	309 419,00	650 520,00	11 316 360,00
		10 356 421,00	309 419,00	650 520,00	11 316 360,00
011	Charges à caractère général	3 282 021,00	138 439,00	173 870,00	3 594 330,00
012	Charges de personnel et frais assis	302 820,00	170 989,00	195 850,00	669 650,00
014	Atténuation de produits	1 991 996,00	0,00	0,00	1 991 996,00
65	Autres charges de gestion courante	4 779 584,00	0,00	280 800,00	5 060 384,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 017 542,00	64 000,00	54 700,00	10 136 242,00
	Recettes de l'exercice	10 017 542,00	64 000,00	54 700,00	10 136 242,00
70	Produits des services, du domaine	50 722,00	0,00	0,00	50 722,00
73	Impôts et taxes	9 966 820,00	0,00	0,00	9 966 820,00
74	Dotations et participations	0,00	64 000,00	54 700,00	118 700,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-338 879,00	-245 419,00	-595 820,00	-1 180 118,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	10 341 661,00	0,00	0,00	14 760,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	10 341 661,00	0,00	0,00	14 760,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	3 267 261,00	0,00	0,00	14 760,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	302 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	1 991 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 779 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	10 017 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	10 017 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes c	0,00	0,00	50 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	9 966 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-324 119,00	0,00	0,00	-14 760,00	0,00

IV
A 1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83									
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel							
	DEPENSES (2)	309 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	309 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	138 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	170 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT		

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	992 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 920,00	0,00	1 750 950,00
		992 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 920,00	0,00	1 750 950,00
011	Charges à caractère général	279 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 400,00	0,00	348 940,00
012	Charges de personnel et frais assim	443 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 190,00	0,00	1 023 680,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 330,00	0,00	89 330,00
65	Autres charges de gestion courante	269 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	289 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	122 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 629,00	0,00	393 029,00
		122 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 629,00	0,00	393 029,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 629,00	0,00	120 629,00
75	Autres produits de gestion courant	122 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 400,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		-869 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-488 291,00	0,00	-1 357 921,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	260 000,00	3 196 969,69	0,00	0,00	3 456 969,69
	Dépenses de l'exercice	260 000,00	1 284 885,00	0,00	0,00	1 544 885,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 069 885,00	0,00	0,00	1 069 885,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	215 000,00	0,00	0,00	215 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	1 912 084,69	0,00	0,00	1 912 084,69
	RECETTES (2)	5 916 626,85	0,00	0,00	0,00	5 916 626,85
	Recettes de l'exercice	5 262 169,43	0,00	0,00	0,00	5 262 169,43
021	Virement de la section de fonction	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	610 000,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 652 169,43	0,00	0,00	0,00	1 652 169,43
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	Restes à réaliser-reports	654 457,42	0,00	0,00	0,00	654 457,42
	SOLDE (2)	5 656 626,85	-3 196 969,69	0,00	0,00	2 459 657,16

IV
A.1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04						
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° d' coopérat° décentralisées					
	DEPENSES (2)	3 155 410,13	0,00	0,00	41 559,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 259 885,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 069 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	190 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	1 895 525,13	0,00	0,00	16 559,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25					
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					485 202,98
	Dépenses de l'exercice	0,00	93 317,02	6 279,00	385 606,96	85 800,00
		0,00	85 800,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	57 800,00	0,00	0,00	57 800,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	7 517,02	6 279,00	385 606,96	399 402,98
	RECETTES (2)					819 500,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	689 500,00	689 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	689 500,00	689 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
	SOLDE (2)	0,00	-93 317,02	-6 279,00	433 893,04	334 297,02

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31						Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
	DEPENSES (2)	78 592,81	0,00	14 724,21	0,00	0,00	6 279,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	75 800,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	57 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9001	SCENE CAMPAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	2 792,81	0,00	4 724,21	0,00	0,00	6 279,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	76 859,00	76 859,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	6 859,00	6 859,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-76 859,00	-76 859,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41						Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 859,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialise)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	20 000,00	20 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	20 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-20 000,00	-20 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acté pour l'enfance et l'adolescence	523 Acté pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 986 894,10	1 986 894,10
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763 500,00	1 763 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595 500,00	1 595 500,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	168 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	223 394,10	223 394,10
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 583 664,57	1 583 664,57
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	925 040,00	925 040,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	925 040,00	925 040,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	658 624,57	658 624,57
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-403 229,53	-403 229,53

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	387 987,28	195 262,88	135 568,90	718 819,06
	Dépenses de l'exercice	260 000,00	161 600,00	66 000,00	487 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	155 000,00	0,00	165 000,00
	Opérations d'équipement	250 000,00	0,00	22 000,00	272 000,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
907	COLLECTE TRAITEMENT	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	Restes à réaliser-reports	127 987,28	33 662,88	69 568,90	231 219,06
	RECETTES (2)	0,00	0,00	292 500,00	292 500,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00
	SOLDE (2)	-387 987,28	-195 262,88	156 931,10	-426 319,06

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers	
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	387 987,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	127 987,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-387 987,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83				833 Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	195 262,88	0,00	0,00	0,00	0,00	84 068,90	7 500,00	0,00	0,00	44 000,00	
	Dépenses de l'exercice	161 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	
20	Immobilisations incorporees	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	
21	Immobilisations corporelles	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
904	SENTIERS RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
907	COLLECTE TRAITEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	33 662,88	0,00	0,00	0,00	0,00	62 068,90	7 500,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-195 262,88	0,00	0,00	0,00	0,00	208 431,10	-7 500,00	0,00	0,00	-44 000,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	799 027,84	0,00	0,00	0,00	0,00	142 747,30	0,00	941 775,14
	Dépenses de l'exercice	797 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 915,00	0,00	868 400,00
20	Immobilisations incorporelles	177 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	189 485,00
204	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 915,00	0,00	548 915,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	1 542,84	0,00	0,00	0,00	0,00	71 832,30	0,00	73 375,14
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 808,75	0,00	67 808,75
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 990,00	0,00	20 990,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 990,00	0,00	20 990,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 818,75	0,00	46 818,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont été comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat											Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)				
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)			Profil d'amortissement (7)			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)																	
...																	
...																	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)																	
1641 Emprunts en euros																	
N° 02G29W011PR		02/04/2012	Crédit Agricole	06/07/2013	1 300 000,00	F		4,63%	Euros	T	C		O			A-1	
N° 010M4V015PR		29/12/2009	Crédit Agricole	14/07/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	3,01%	Euros	T	C		O			A-1	
N° 8097571/8194267		09/07/2012	Caisse d'épargne	25/07/2013	150 000,00	F		4,68%	Euros	A	C		O			A-1	
N° 1235280		23/11/2012	Caisse des dépôts et Consignations	01/12/2013	350 000,00	F		3,95%	Euros	A	C		O			A-1	
N° 610865019PR		13/05/2005	Crédit Agricole	04/01/2006	90 000,00	F		3,81%	Euros	A	C		O			A-1	
N° A17101AE000		20/07/2010	Caisse d'épargne	25/10/2010	1 550 000,00	F		3,54%	Euros	A	C		O			A-1	
N° 02FYM8017PR		09/11/2011	Crédit Agricole	07/03/2012	150 000,00	F		4,46%	Euros	T	C		O			A-1	
N° ALR20046490		30/06/2004	Caisse d'épargne	25/07/2005	100 000,00	F		2,53%	Euros	A	C		O			A-1	
N° G02LUF9		28/03/2006	Crédit Agricole	30/04/2010	542 500,00	V	Euribor 1 an	3,195%	Euros	A	C		O			A-1	
N° 1235380		23/11/2012	Caisse des dépôts et Consignations	01/12/2013	350 000,00	F		3,950%	Euros	A	C		O			A-1	
N° 578349011PR		04/01/2005	Crédit Agricole		25 000,00	F		3,850%	Euros	A	C		O	0,00		A-1	
1643 Emprunts en devises (total)																	
...																	
...																	

- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité l'exercice			ICN de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
...													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
N° 010M4V015PR	N			1 116 793,65						10 674,42			
N° G02LUF019PR	N									25 757,95	11 367,14		
N° 02FYM8017PR	N			142 337,51						2 791,65	6 301,99		
N° 02G29W011PR	N			1 216 351,49						44 750,86	58 297,35		
N° ALR20046490	N			17 712,78						7 612,02	448,13		
N° 610865019PR	N			47 422,38						6 067,20	1 815,27		
N° 8194267	N			135 423,86						7 802,52	6 337,93		
N° A17101AE000	N			1 071 471,72						88 048,11	41 057,00		
N° 1235280	N			332 455,57						18 937,81	12 411,62		
N° 578349011PR	N			9 670,64						1 842,04	382,97		
...													
1643 Emprunts en devises (Total)													
...													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)													
...													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
...													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
...													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)													
...													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)													
...													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)													
...													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
...													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													

...																							0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables (Total)																							0,00	
...																									
1687	Autres dettes (Total)																								
...																									
Total général					0,00						4 089 583,60													0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

/ 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de conversion éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt convert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt convert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt convert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Taux payé				Taux reçu (7)			Effet de l'instrument de couverture		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture					
Taux fixe (total)									0,00		0,00			
Taux variable (total)									0,00		0,00			
Taux complexe (total) (2)									0,00		0,00			
Total									0,00		0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciels	2	
	Concessions, brevets, licences	3	
	Frais d'études, recherches, développement	5	
	Véhicules	5	
	Camions et véhicules industriels	8	
	Mobiliers	10	
	Matériel de bureau électriques ou électroniques	5	
	Matériels informatiques	5	
	Matériels classiques	10	
	Installations et appareils de chauffages	15	
	Installations électriques et téléphoniques	10	
	Equipements de garage et ateliers	10	
	Equipements de cuisine	10	
	Equipements sportifs	10	
	Installations de voirie	30	
	Plantations	20	
	Réseaux divers	20	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Autres agencements et aménagements	30	
	Autres agencements et aménagements de terrain	15	
	Autres installations techniques, matériels et outillages	10	
	Immobilisations inférieures à 600 €	1	
	Sentier d'interprétation de Le Garn	10	
	Pluvial crèche à Goudargues	10	
	Aménagement des aires de camping cars	10	
	Subvention données aux propriétaires dans le cadre des	5	
	Aménagement de la cour du château de Cornillon	20	
	Mise en lumière du patrimoine de la CC Valcézard	10	
	Aménagement du sentier d'interprétation du St Michelet	10	
	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre du	20	
	Charte paysagère	10	
	Etude conception de la ZAE "mas rouge" à Carsan non	5	
	Aménagement du réseau de sentiers de randonnées	30	
			17/12/2012

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		260 000,00	260 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		230 000,00	230 000,00
1641	Emprunts en Euros	230 000,00	230 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	260 000,00	2 850 760,17	0,00	3 110 760,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		2 691 310,00	III 2 691 310,00
Ressources propres externes de l'année (a)		581 310,00	581 310,00
10222	F.C.T.V.A.	581 310,00	581 310,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 110 000,00	610 000,00
2804121	Biens mobil., matériel & étude	406,67	406,67
2804122	Bâtiments et installations	4 721,90	4 721,90
28041411	Biens mobil., matériel & étude	26 266,12	26 266,12
28041412	Bâtiments et installations	179 008,72	179 008,72
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	24 941,64	24 941,64
28121	Plantations arbres et arbustes	235,72	235,72
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	8 968,59	8 968,59
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	14 684,21	14 684,21
28145	Instal. Gén., agencements, Am.	149,04	149,04
28148	Autres construct° /sol autrui	5 620,07	5 620,07
28151	Réseaux de voirie	310,80	310,80
28152	Installations de voirie	12 730,97	12 730,97
281531	Réseaux d'adduction d'eau	559,74	559,74
281568	Aut mat. et outil. inc déf.civ	158,65	158,65
281571	Matériel roulant	657,80	657,80
281578	Aut mat et outil voirie	3 250,63	3 250,63
28158	Autr. inst mat outil technique	67 174,96	67 174,96
281731	Batiments publics	30,24	30,24
281758	Autres inst. mat outil techn	867,08	867,08
281782	Matériel de transport	11 187,32	11 187,32
281783	Mat.de bureau et informatique	486,00	486,00
281784	Mobilier	9 627,15	9 627,15
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	7 020,96	7 020,96
28182	Matériel de transport	55 678,95	55 678,95
28183	Mat.de bureau et informatique	21 615,33	21 615,33
28184	Mobilier	70 220,18	70 220,18
28188	Autres immo corporelles	83 420,56	83 420,56
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	1 500 000,00	1 500 000,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	2 691 310,00	1 197 856,37	582 044,37	1 070 859,43	5 542 070,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 110 760,17
Ressources propres disponibles IV	5 542 070,17
Solde V = IV - II(6)	2 431 310,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (I)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.11 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
6068	Autres matières et fournitures	52 047,00
611	Contrats de prestations de services	3 074 404,00
6156	Maintenance	140 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	4 779 584,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
739113	Reversement conventionnel de fiscalité	1 991 996,00
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		10 038 841,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		10 038 841,00

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 861 957,00
7328	Autres reversements de fiscalité	104 863,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	50 722,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		10 017 542,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 722 SECTION I INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :/...../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité arrondie à l'excès en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Taux... (5)	Index (4)	Niveau de taux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
Office public de l'habitat logis événement			Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	1 140 008,00		40 ans	annuelle	1,85% Livret A			1,85%		A-1			
(...)																	
Office public de l'habitat logis événement			Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	344 743,00		50 ans	annuelle	1,85% Livret A			1,85%		A-1			
(...)																	
Office public de l'habitat logis événement			Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	491 318,00		40 ans	annuelle	1,05% Livret A			1,05%		A-1			
(...)																	
Office public de l'habitat logis événement			Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	144 360,00		50 ans	annuelle	1,05% Livret A			1,05%		A-1			
(...)																	
Habitat du Gard			Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	145 519,00		40 ans	annuelle						A-1			
(...)																	

Habitat du Gard		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	398 597,00		50 ans	annuelle	Livret A			A-1	
Habitat du Gard		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	585 179,00		40 ans	annuelle	Livret A			A-1	
Habitat du Gard		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	201 429,00		50 ans	annuelle	Livret A			A-1	
Un toit pour tous		Logement sociaux	Caisse des dépôts et consignations	245 574,00		15 ans	annuelle	Livret A			A-1	
(...)												
TOTAL GENERAL				3 696 727,00								

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt ; F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Date au cours exercice	En capital								

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

--	--	--	--	--	--	--

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B 1.2. CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-50 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		BI.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir, par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204141	Fonds de concours		Communes membres	Collectivité	1 069 885,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Compétence ALSH	Subvention	Divers	Association	8 000,00
6574	Compétence musique	Subvention	Divers	Association	5 000,00
6574	Compétence économie	Subvention	Divers	Association	269 000,00
6574	Compétence action sociale	Subvention	Divers	Association	125 390,00
6574	Compétence maison de	Subvention	Divers	Association	6 800,00
6574	Compétence environnement	Subvention	Divers	Association	1 100,00
6574	Compétence tourisme	Subvention	Divers	Association	20 000,00
6574	Compétence sport	Subvention	Divers	Association	82 000,00
6574	Compétence culture	Subvention	Divers	Association	20 000,00
6574	Compétence patrimoine	Subvention	Divers	Association	7 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

**Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien**

**COLLECTIVITES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS
Situation au 1er janvier 2015**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
. Directeur général des services ou directeur général	A	1	1	1
. Directeur général adjoint des services ou directeur général adjoint	A	2	1	1
. Collaborateur de cabinet	A	1	1	
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>				
. Administrateur	A			
. Attaché Principal	A	4	3	
. Attaché	A	1	1	
. Rédacteur Principal 1ère classe	B	2	1	
. Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	1	
. Rédacteur	B	3	2	
. Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	5	5	
. Adjoint Administratif 1ère classe	C	14	14	1
. Adjoint Administratif 2ème classe	C	37	36	
<u>TOTAL (1)</u>		72	67	3

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
. Directeur des Services Techniques	A			
. Ingénieur en Chef	A			
. Ingénieur Principal	A	1	0	
. Ingénieur	A			
. Technicien Principal 1ère classe	B			
. Technicien Principal 2ème classe	B	1	0	
. Technicien	B			
. Agent de Maîtrise Principal	C			
. Agent de Maîtrise	C	1	1	
. Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	3	2	
. Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	3	0	
. Adjoint Technique 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint Technique 2ème classe	C	92	87	17
TOTAL (2)		102	91	17

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SOCIAL				
. Conseiller socio-éducatif	A			
. Assistant socio-éducatif Principal dont :	B	1	1	
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Assistant socio-éducatif dont :	B			
* Assistant de service social * Conseiller en ESF * Educateur Spécialisé	B			
. Educateur de jeunes enfants Chef	B			
. Educateur de jeunes enfants Principal	B	2	2	
. Educateur de jeunes enfants	B	4	2	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C			
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	2	2	
. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	C	2	2	1
. Agent Social Principal 1ère classe	C			
. Agent Social Principal 2ème classe	C			
. Agent Social 1ère classe	C			
. Agent Social 2ème classe	C			
TOTAL (3)		11	9	1

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
. Médecin hors-classe	A			
. Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
. Sage-femme de classe exceptionnelle	A			
. Sage-femme de classe supérieure	A			
. Sage-femme de classe normale	A			
. Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A			
. Puéricultrice Cadre de santé	A	2	2	1
. Psychologue hors-classe	A			
. Psychologue de classe normale	A			
. Infirmier Cadre de santé	A	1	1	
. Infir soins généraux de hors classe	A	2	2	
. Infir soins généraux de classe supérieure	A			
. Infir soins généraux de classe normale	A	3	3	
. Rééducateur Cadre de santé	A			
. Puéricultrice de classe supérieure	A			
. Puéricultrice de classe normale	A			
. Infirmier de classe supérieure	B	1	1	
. Infirmier de classe normale	B			
. Rééducateur de classe supérieure	B			
. Rééducateur de classe normale	B			
. Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	1	1	
. Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	13	13	
. Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	15	11	2
. Auxiliaire de soins Principal 1ère classe	C			
. Auxiliaire de soins Principal 2ème classe	C			
. Auxiliaire de soins 1ère classe	C			
TOTAL (4)		38	34	

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE</u>				
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors-classe	A			
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classe	A			
. Assistant Médico-technique Cadre de santé	A			
. Assistant médico-technique de classe supérieure	B			
. Assistant médico-technique de classe normale	B			
<u>TOTAL</u> (5)				

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
SECTEUR SPORTIF				
. Conseiller des activités physiques et sportives Principal 2 cl	A	1	1	
. Conseiller des activités physiques et sportives	A			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B			
. Educateur des activités physiques et sportives	B			
TOTAL (6)		1	1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>SECTEUR CULTUREL</u>				
. Conservateur du Patrimoine - dont conservateur en Chef	A			
. Conservateur de Bibliothèques - dont conservateur en Chef	A			
. Attaché de conservation du patrimoine	A			
. Bibliothécaire	A			
. Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et de 2ème classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A			
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
. Assistant de conservation Principal 1ère classe	B			
. Assistant de conservation Principal 2ème classe	B			
. Assistant de conservation	B			
. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	13	12	4
. Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	4	4	3
. Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1
. Adjoint du patrimoine Principal 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe	C			
. Adjoint du patrimoine 1ère classe	C			
. Adjoint du patrimoine 2ème classe	C			
<u>TOTAL (7)</u>		18	17	8

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
. Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B			
. Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B			
. Chef de service de police municipale	B			
. Chef de police municipale	C			
. Brigadier Chef Principal	C			
. Brigadier et Brigadier Chef	C			
. Gardien	C			
. Garde-champêtre Principal	C			
. Garde-champêtre	C			
<u>TOTAL</u> (8)		0	0	

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
ANIMATION				
. Animateur Principal 1ère classe	B			
. Animateur Principal 2ème classe	B	1	1	
. Animateur	B	3	3	
. Adjoint d'animation Principal 1 ère classe	C			
. Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C			
. Adjoint d'animation 1ère classe	C	1	1	
. Adjoint d'animation 2ème classe	C	13	13	2
TOTAL (9)		18	18	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		260	237	29

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	EFFECTIFS	
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	2	
Attaché	A	ADM	4	
rédacteur	B	ADM	1	
Adjoint administratif	C	ADM	6	
Directrice structure multi- accueil	A	SOC	1	
Adjoint coordonatrice petite Enfance	A	SOC	1	
Coordonateur Atelier Santé Ville	B	SOC	1	
Infirmière	B	SOC	2	
Educateur de Jeunes Enfants	C	SOC	7	
Auxillaire de puéricultrice	C	SOC	10	
Adjoint Animation 2ème classe	C	ANIM	17	
Adjoint Technique 2ème classe	C	TECH	14	
Assistant Enseignement artistique	B	CULT	21	
			87	

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicats d'ordures ménagères	01/01/13	Cotisation	4 779 584,00
Syndicats des eaux	01/01/13	Cotisation	279 700,00
Syndicat informatique	01/01/13	Cotisation	25 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

IV - ANNEXE

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation	87 056 000		10,51%		9 149 585,60	
TFPB	87 574 000		2,70%		2 364 498,00	
TFPNB	2 384 000		3,48%		82 963,20	
CFE	39 530 000		25,83%		10 210 599,00	
TOTAL					21 807 645,80 €	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice 75.....
Nombre de membres présents 65.....
Nombre de suffrages exprimés 75.....

VOTES :

Pour 51
Contre 22
Abstentions 2

Date de convocation : 01/04/15.

Présenté par le Président
A ORSAN le 07/04/15
Le Président
Délibéré par conseil communautaire réuni en session ordinaire
A ORSAN le 07/04/15

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A....., le



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
62875	2014300107	Remboursement aux communes	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		32 417 92
TOTAL						32 417 92

Désignation de l'établissement
CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME

DE Trente deux mille quatre cent dix sept
euros et quatre vingt deux centimes

Signature

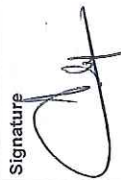


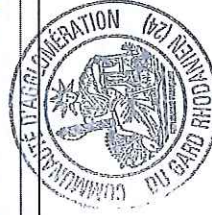

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ETAT DES ENGAGEMENTS DE RECETTES REPORTEES - EXERCICE 2014
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant engagé
10222	2014000060	VERSEMENT FCTVA 1ER ET 2EME TRIMESTRE 2014	PREFECTURE DU GARD	19/09/2014		72 413,5
1311	2014000004	ATTRIBUTION SUBVENTION OPERATION N° 1 PER	PREFECTURE DU GARD	19/09/2014		130 000,0
1313	2014000002	SUBVENTION INVESTISSEMENT TRAVAUX MA VB	CAF DU GARD	19/09/2014		22 538,3
1321	2013000032	CONVENTION N°2101245731 FNADT SUBV SCENE CAMPAGNE	PREFECTURE DU GARD	31/12/2013		130 000,0
1323	2013000026	SUBVENTION MA ST GENIES DE COMOLAS	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		41 250,0
1323	2013000024	SUBVENTION MA ST VICTOR LA COSTE	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		57 000,0
1323	2013000028	EQUIPEMENT CRECHE ST PAULET	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		6 668,3
1323	2013000030	SENTIERS RANDONNEES	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		6 727,0
1323	2013000033	CONTRAT 2012-2013-2014 SUBVENTION FOND DEP.EQUIP	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		160 000,0
1323	2013000025	SUBVENTION MA PONT ST ESPRIT	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		15 000,0
1323	2013000027	EQUIPEMENT CRECHE TAVEL	CONSEIL GENERAL DU GARD	31/12/2013		2 221,0
1328	2013000022	SUBVENTION MA ST VICTOR LA COSTE	CAF DU GARD	31/12/2013		100 000,00
1328	2013000035	FEADER CRECHE EX VALCEZARD SUBVENTION INVEST.	FEADER	31/12/2013		61 736,00
1328	2013000034	FEADER CRECHE ORSAN SUBVENTION INVEST.	FEADER	31/12/2013		100 000,00
1328	2013000020	SUBVENTION MA ST GENIES DE COMOLAS	CAF DU GARD	31/12/2013		149 129,28
1328	2013000021	SUBVENTION MA PONT ST ESPRIT	CAF DU GARD	31/12/2013		103 082,13
1328	2013000023	CENTRE OENOTOLOGIQUE	CAF DU GARD	31/12/2013		13 363,75
1328	2013000029	CENTRE OENOTOLOGIQUE - PROMOTION ACTIVITES TOUR	DDTM DU GARD	31/12/2013		26 727,50
TOTAL						1 197 856,37

Désignation de l'établissement CA DU GARD RHODANIEN	Signature 
Comptable assignataire	ARRETE A LA SOMME DE <u>Un million cent quatre vingt dix sept mille huit cent cinquante six euros et hente sept centimes</u>



ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
 Regu le 20/04/2015

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2031	2013000111	BDC 30/2012 ETUDE GEOTECHNIQUE SPORT	ABESOL	31/12/2013		4 425,20
2031	2014007015	ETUDE DE SOL MAISON MULTI LOISIRS VERTS	ABESOL	23/12/2014		3 120,00
2031	2013000040	MARCHE 15/2012 E TUDE MUSEE PEINTURE AMENAGEMENT	ABCD	31/12/2013		6 279,00
2031	2013000203	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	A+ ARCHITECTE	31/12/2013		16 744,00
2031	2014300037	DIAGNOSTIC ET PROPOSITION TRANSPORT	EGIS FRANCE	31/12/2014		24 272,86
2031	2014007017	NATURA 2000 DIAGNOSTIC COURS EAU	ONF	23/12/2014		7 500,00
2031	2013000113	DECISION 5/2012 MAITRISE OEUVRE	MOGOMA	31/12/2013		2 511,60
2031	2013000112	BDC 13/2012 DOSSIERS PLANS	VB PUB CONCEPT	31/12/2013		347,50
2031	2014100020	DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS SUR LE TRANSPORT	EGIS FRANCE	25/06/2014		9 390,00
2031	2013000041	MARCHE 12/2013 ETUDE DEPLACEMENT DOUX	EGIS FRANCE	31/12/2013		21 258,04
2041412	2013000058	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2013		27 420,00
2041412	2013000073	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MARCEL DE C	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2013		11 610,00
2041412	2013000054	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2013		20 391,00
2041412	2013000062	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2013		18 825,00
2041412	2014300099	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300075	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2014		18 825,00
2041412	2014300080	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2014		15 105,00
2041412	2014300069	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2014		27 435,00
2041412	2014300070	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT PAULET DE	31/12/2014		27 390,00
2041412	2013000070	DELIB 2013 LIRAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2013		13 695,00
2041412	2013000056	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE TRESQUES	31/12/2013		27 435,00
2041412	2013000043	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L-ARPOISE	31/12/2013		5 805,76
2041412	2013000147	FONDS DE CONCOURS DELIB 2011	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2013		14 005,21
2041412	2013000146	FONDS DE CONCOURS DELIB GARRIGUES ACTIVE	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2013		11 762,00
2041412	2014300071	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE TAVEL	31/12/2014		27 420,00
2041412	2014300072	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2014		26 820,00
2041412	2014300083	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LIRAC	31/12/2014		13 695,00
2041412	2014300091	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2014		8 280,00
2041412	2014300073	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2014		24 015,00
2041412	2014300104	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000067	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CHUSCLAN	31/12/2013		10 573,50
2041412	2013000088	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ISSIRAC	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000092	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS MONTCLUS	COMMUNE DE MONTCLUS	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000085	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LAVAL ST ROMAN	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000200	CENTRE OENOTOLOGIQUE	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2013		4 376,21

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014

Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2041412	2013000068	DELIB 2013 GAUJAC FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2013		15 405,00
2041412	2013000044	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE FONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2013		28 000,00
2041412	2013000084	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE PIN	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2013		5 115,00
2041412	2013000071	DELIB 2013 CAVILLARGUES FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2013		12 570,00
2041412	2014300077	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2014		17 070,00
2041412	2014300087	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CODOLET	31/12/2014		10 695,00
2041412	2013000087	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LE GARN	COMMUNE DU GARN (LE GARN)	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000089	DELIB 2013 CORNILLON FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2013		14 085,00
2041412	2013000078	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS VERFEUIL	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2013		6 055,00
2041412	2013000081	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST LAURENT CARNOLS	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2013		7 245,00
2041412	2013000046	DEBIL 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2013		1 242,00
2041412	2013000075	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST GERVAIS	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2013		7 140,00
2041412	2013000048	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2013		10 000,00
2041412	2014300103	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300068	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2014		28 305,00
2041412	2014300088	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT GERVAIS	31/12/2014		10 200,00
2041412	2014300089	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2014		9 165,00
2041412	2013000064	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2013		17 070,00
2041412	2013000080	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ETIENNE SORTS	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2013		7 920,00
2041412	2013000065	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE D ORSAN	31/12/2013		11 917,50
2041412	2013000083	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE OLERARGUES	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2013		6 345,00
2041412	2013000059	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SABRAN	31/12/2013		20 451,90
2041412	2013000047	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2013		7 000,00
2041412	2013000045	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE	31/12/2013		10 000,00
2041412	2014100001	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CARSAN	15/10/2014		2 885,00
2041412	2014300079	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2014		16 065,00
2041412	2014300093	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT LAURENT DE	31/12/2014		7 245,00
2041412	2014300085	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2014		12 825,00
2041412	2014300090	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2014		8 650,00
2041412	2014300098	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000072	DELIB 2013 ST PAUL LES FONTS FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST PAUL LES FONTS	31/12/2013		12 825,00
2041412	2013000090	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS LA ROQUE/CEZE	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000089	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS SALAZAC	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000091	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST CHRISTOL DE ROD	COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE	31/12/2013		5 000,00
2041412	2013000082	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST PONS LA CALM	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2013		6 630,00

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
 Regu le 20/04/2015

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marche / Contrat	Montant du reste engagé
2041412	2013000079	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST ANDRE DE ROQUER.	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE	31/12/2013		8 280,00
2041412	2013000055	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST GENIES DE COMOLA	31/12/2013		7 593,63
2041412	2013000061	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2013		19 470,00
2041412	2014300094	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST PONS LA CALM	31/12/2014		6 630,00
2041412	2014300067	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2014		29 130,00
2041412	2014300081	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE GAUJAC	31/12/2014		15 405,00
2041412	2014300097	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN	31/12/2014		5 000,00
2041412	2013000063	FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2013		18 765,00
2041412	2013000066	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE GOUDARGUES	31/12/2013		8 702,65
2041412	2013000077	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS ST MICHEL D EUZET	COMMUNE DE SAINT MICHEL	31/12/2013		9 165,00
2041412	2013000050	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE VENEJAN	31/12/2013		1 879,43
2041412	2013000213	TRAVAUX CENTRE OENOTOLOGIQUE	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2013		16 008,40
2041412	2013000086	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS AIGUEZE	COMMUNE D'AIGUEZE	31/12/2013		3 500,00
2041412	2013000051	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2013		186 402,50
2041412	2013000057	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE SAINT PAULET DE	31/12/2013		27 390,00
2041412	2013000076	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS CARSAN	COMMUNE DE CARSAN	31/12/2013		7 192,50
2041412	2014300102	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300065	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2014		160 440,00
2041412	2014300064	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE BAGNOLS SUR CEZE	31/12/2014		280 575,00
2041412	2014300066	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE LAUDUN-L-ARDOISE	31/12/2014		87 915,00
2041412	2014300078	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE D'ORSAN	31/12/2014		17 025,00
2041412	2014300082	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CORNILLON	31/12/2014		14 085,00
2041412	2014300096	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DU PIN (LE PIN)	31/12/2014		5 115,00
2041412	2014300092	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORT	31/12/2014		7 920,00
2041412	2013000052	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT	31/12/2013		112 308,00
2041412	2013000053	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE LAUDUN-L-ARDOISE	31/12/2013		61 540,50
2041412	2013000145	FONDS DE CONCOURS DELIB GARRIGUES ACTIVES	COMMUNE DE VERFEUIL	31/12/2013		2 284,26
2041412	2013000049	DELIB 2012 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE ST VICTOR LA COSTE	31/12/2013		5 961,21
2041412	2013000050	DELIB 2013 FONDS DE CONCOURS	COMMUNE DE CONNAUX	31/12/2013		24 015,00
2041412	2014300095	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ST ANDRE OLERARGUES	31/12/2014		6 345,00
2041412	2014300074	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT JULIEN DE	31/12/2014		19 470,00
2041412	2014300101	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SALAZAC	31/12/2014		5 000,00
2041412	2014300076	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE SAINT NAZAIRE	31/12/2014		18 765,00
2041412	2014300084	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE CAVILLARGUES	31/12/2014		12 570,00
2041412	2014300100	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE DE ISSIRAC	31/12/2014		5 000,00

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014
Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
Budget : BUDGET PRINCIPAL

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagement
2041412	2014300086	FONDS DE CONCOURS 2014	COMMUNE ST MARCEL DE CAREIRET	31/12/2014		11 610,00
2041582	2014300029	TITRE 41 B 11 2013 PARTIC TX INVESTI LIRAC	SMABV GARD RHODANIEN	31/12/2014		7 195,14
2041582	2014300025	TITRE 328 B 29 DU 01/07/2014	MIXTE ARDECHE CLAIRE	31/12/2014		1 175,12
2041582	2014300028	TITRE 190 B 18 DU 19/05/2014	MIXTE ARDECHE CLAIRE	31/12/2014		272,14
2041582	2014300024	TITRE 7 B 2 DU 23/04/2014	SMABV GARD RHODANIEN	31/12/2014		32 167,16
2051	2013000114	MARCHE 15/2011 LOGIEL GESTION CRECHES	BERGER LEVRAULT	31/12/2013		1 056,17
2128	2013000118	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2013		6 793,18
2128	2013000115	AMENAGEMENT SENTIERS RANDONNEES	DL SYSTEM	31/12/2013		2 742,10
2128	2013000119	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	ALP COM	31/12/2013		24 940,18
2128	2013000117	MARCHE 22/2010 LOT N°3 SENTIERS RANDONNEES	ATOUT ENVIRONNEMENT	31/12/2013		9 723,18
2128	2013000116	MARCHE 22/2010 LOT N°4 SENTIERS RANDONNEES	CHANTE PAYSAGE	31/12/2013		987,10
2135	2013000120	MARCHE 22/2011 CREATION MULTI ACCUEIL	APAVE	31/12/2013		1 080,74
21568	2014004797	1 EXTINGCTEUR POUDRE	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	25/04/2014		69,36
21568	2014004797	1 EXTINGCTEUR EAU	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	25/04/2014		62,40
21568	2014004797	2 EXTINGCTEURS EAU	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	25/04/2014		114,24
2158	2014006232	REFECTION SENTIER LE SOUFFLE DES MOTS	ANAGRAM	31/12/2014		627,90
2181	2013000121	BDC 23/2011 CRECHE PSE BRANCHEMENT EAU	VEOLIA EAU	31/12/2013		93,68
2183	2013001839	INFORFATIQUE APPL MAC	VIRTUAL SPACE	31/12/2013		1 542,84
2183	2013000123	BDC 15/2012 PLIEUSE A COURRIER	CAP SOLUTIONS	31/12/2013		771,72
2183	2013000122	BDC 01/2011	ID21 TECH	31/12/2013		369,61
2184	2013002711	GROS ELECTROMENAGER	LAMBERTIN	31/12/2013		935,88
2184	2013003818	MOBILIER ALSH VIGAN BRAQUJET	MATHOU CREATIONS SAS	31/12/2013		238,47
2184	2013000127	BDC 48/2011 MA LL	HABA FRANCE	31/12/2013		113,46
2184	2013000125	MOBILIER	UGAP	31/12/2013		71,20
2184	2013003564	GROS ELECTROMENAGER	LAMBERTIN	31/12/2013		98,08
2184	2013000128	BDC 02/2011 EQUIPEMENT CRECHES	LAMBERTIN	31/12/2013		633,88
2184	2013000124	BDC 40/2011 MOBILIER	UGAP	31/12/2013		427,90
2184	2014005658	MOBIERS	MATHOU CREATIONS SAS	12/11/2014		1 483,12
2184	2013003556	MOBILIER	UGAP	31/12/2013		102,09
2184	2013000144	BDC 5/2012 ARMOIRE RANGEMENT	UGAP	31/12/2013		2 180,00
2184	2014006743	MOBILIER	BAC	17/11/2014		1 551,06
2184	2013003030	MOBILIER ALSH VALCEZARD 3-11 ANS	UGAP	31/12/2013		1 272,00
2184	2013000126	BDC 05/2011 MOBILIER RAM	HABA FRANCE	31/12/2013		54,50
2188	2014005971	TROMBONE	FORUM MUSIQUE ET INFORMATIQUE	01/12/2014		179,00
2188	2014005961	ETUI GATOR PIANO 88	LA MAISON DE LA MUSIQUE	21/10/2014		269,10

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014
 Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
 Regu le 20/04/2015

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagement
2188	2013000133	BDC 04/2011 MA	PAPOUILLE	31/12/2013		27,6
2188	2013002840	SONO SPRINTER 122 120 W2 VOIES	AVS	31/12/2013		1 406,9
2188	2013000131	AUTRE MA LL	LAMBERTIN	31/12/2013		59,8
2188	2013000143	BACS OM BDC 31/2012	PLASTIC OMNIUM	31/12/2013		78,7
2188	2014106787	PLAQUES INOX ALIMENTAIRE	SOMECC CONSTRUCTION	31/12/2014		924,8
2188	2013000129	BDC 24/2011 MA ET	LACOSTE	31/12/2013		5,8
2188	2014100842	1 CONSOLE MIXAGE ANALOGIQUE	WOODBASS	11/07/2014		335,1
2188	2013000136	AUTRE LINGE	ECL PUERICULTURE	27/02/2014		29,7
2188	2014006078	PANNEAUX ROUTIER - SIGNALIETIQUE GARD RHODANIEN	JC IMPRESSION	23/07/2014		14 400,0
2188	2013003998	PORTE ALU CRECHE VIGAN BRAQUET	TEYSSIER MENUISERIE	31/12/2013		53,3
2188	2014006952	VESTIAIRES COLLECTIFS	UGAP	06/11/2014		805,4
2188	2014105124	FUJI FINEPIX XP70	PHOTART CAMARA	31/12/2014		2 109,7
2188	2014000499	MOBILIER BOIS/METAL	WESCO SA	24/11/2014		513,13
2188	2014007155	MATERIEL MUSIQUE	FUZEAU	09/12/2014		303,00
2188	2014006854	COLONNES VERRES + COLONNES PAPIERS	PLASTIC OMNIUM	24/11/2014		37 182,42
2188	2014100843	CHARIOT DE TRANSPORT	BOUTIQUE GUILLAUME	11/07/2014		530,00
2188	2013000135	AUTRE MATERIEL EDUCATIF PETITE ENFANCE	LACOSTE	31/12/2013		620,00
2188	2013000134	BDC 42/2011 AUTRE MA LL	LACOSTE	31/12/2013		29,02
2188	2014006273	ARMOIRE SNACK 340L-FROID S	LAMBERTIN	05/11/2014		894,00
2188	2014004812	BACS OM + BACS TRI	PLASTIC OMNIUM	22/10/2014		8 773,96
2188	2013000137	BACS OM BSC	PLASTIC OMNIUM	31/12/2013		587,65
2188	2013000130	AUTRES BACHES RCL	VB PUB CONCEPT	31/12/2013		1 492,00
2188	2014007061	BRULEUR CUIVE FUEL	COFELY GDF SUEZ	19/11/2014		1 688,40
2188	2014005978	GUITARE CLASSIQUE BASSE	LA MAISON DE LA MUSIQUE	12/12/2014		1 176,00
2188	2014006853	430 BACS OM 120L	PLASTIC OMNIUM	19/11/2014		11 475,84
2188	2013104603	VITRINE	LACROIX SIGNALISATION	31/12/2013		752,57
2313	2013000209	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	CHAMPS LIBRES	31/12/2013		4 001,44
2313	2014000107	CONSTRUCTION MA LOT N°14	TPCR	03/03/2014		118,33
2313	2014300106	CONSTRUCTIONS CRECHES	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2014		19 410,00
2313	2014100021	LOT 6 AVENANT N°3	TARDIEU JEAN JACQUES MENUISERI	02/04/2014		6 003,86
2313	2013000093	MARCHE 03/2010 MAITRISE OEUVRE CREATION M-A	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2013		332,21
2313	2013003996	COORDINATEUR SPS CRECHE E.T ET SABRAN	BR COORDINATION	31/12/2013		1 590,69
2313	2013000211	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	ARTEBA	31/12/2013		57 742,88
2313	2014300105	CONSTRUCTIONS RAM	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2014		17 000,00
2313	2013000104	MARCHE 01/2012 LOT N°11 CONSTRUCTION M-A	DG PEINTURE	31/12/2013		6 643,37

ETAT DES DEPENSES NON MANDATEES - EXERCICE 2014
 Etablissement : CA DU GARD RHODANIEN
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

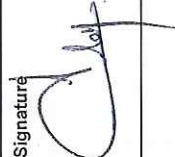
030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
 Regu le 20/04/2015

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande Marché / Contrat	Montant du reste engagé
2313	2013000205	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	PREVENTION CONSULTANTS	31/12/2013		9 45,56
2313	2013000103	MARCHE 01/2012 LOT N°10 CONSTRUCTION M-A	DG PEINTURE	31/12/2013		29 76,64
2313	2013000208	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	ART SCENIQUE EURL	31/12/2013		27 03,72
2313	2014000100	CONSTRUCTION MA LOT 02	CHARPENTIER DU LANGUEDOC	03/03/2014		2 39,99
2313	2013000109	MARCHE 01/2012 LOT N°14	VALETTE	31/12/2013		13 87,03
2313	2013000108	MARCHE 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION M-A	WY BTP	31/12/2013		1 21,35
2313	2013000098	MARCHE 01/2012 LOT N°5 CONSTRUCTION M-A	CRB CONSTRUCTION	31/12/2013		1 05,00
2313	2013000207	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	ECHO SARL	31/12/2013		27 56,63
2313	20130003986	COORDINATEUR SPS CRECHE E.T ET SABRAN	BR COORDINATION	31/12/2013		3 18,38
2313	2013000039	MARCHE 14/2012 MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION MA	BAILLON JEAN MARC	31/12/2013		96,42
2313	2013000036	MARCHE 14/2012 MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION	COUTTON ARCHITECTE SELARL	31/12/2013		42 77,00
2313	2013000037	MARCHE 14/2012 MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION	CETEX INGENIERIE	31/12/2013		6 279,17
2313	2013000212	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	A+ ARCHITECTE	31/12/2013		142 500,10
2313	2014000105	CONSTRUCTION MA LOT N°12	THERMIQUE DU MIDI	03/03/2014		19 504,81
2313	2013000101	CONSTRUCTION MA LOT N°8	TRESQUOISE D ISOLATION	31/12/2013		7 747,53
2313	2013000210	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	CELCIUS ENVIRONNEMENT	31/12/2013		66 812,13
2313	2013000087	CONSTRUCTION MA LOT N°4	METALLERIE SUTTER	31/12/2013		3 611,90
2313	2013000110	MARCHE 01/2012 LOT N°14 CONSTRUCTION M-A	LE JARDINIER DE GAIA	31/12/2013		2 426,64
2313	2013000206	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	LASA	31/12/2013		10 221,00
2313	2013000204	MAITRISE OEUVRE SCENE CAMPAGNE	CALDER INGENIERIE	31/12/2013		23 527,30
2313	2013000094	MARCHE 01/2012 LOT N°1 CONSTRUCTION MA	MISTRAL RENOVATION	31/12/2013		15 039,51
2313	2013000038	MARCHE 14/2012 MAITRISE OEUVRE RESTRUCTURATION	INGE +	31/12/2013		6 486,37
2313	2013000096	CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL LOT N°3	GW ETANCHEITE	31/12/2013		2 858,09
2317	2013000142	CONTROLE TECHNIQUE	APAVE	31/12/2013		3 836,57
2317	2013000141	MISSION COORDINATEUR SPS	APROLAB	31/12/2013		825,24
TOTAL						2 850 760,17

Désignation de l'établissement
 CA DU GARD RHODANIEN

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME
 DE Deux millions huit cent cinquante mille sept cent
soixante euros et dix sept centimes

Signature 



Budget Principal

Résultat de l'exercice 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales	6 825 057,00	50 167 713,00	56 992 770,00
RECETTES	Titres de recettes émis	1 923 618,17	50 161 390,63	52 085 008,80
	Restes à réaliser	1 197 856,37		1 197 856,37
	Autorisations budgétaires totales	6 825 057,00	50 167 713,00	56 992 770,00
DEPENSES	Mandats émis	1 589 030,80	49 283 780,12	50 872 810,92
	Restes à réaliser	2 850 760,17	32 417,92	2 883 178,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent	334 587,37	877 610,51	1 212 197,88
	Déficit			
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	1 652 903,80	32 417,92	1 685 321,72
	Résultat TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)			
	Excédent		845 192,59	845 192,59
Déficit	1 318 316,43		1 318 316,43	
RESULTAT	Excédent	247 457,00	1 143 272,60	1 390 729,60
EXERCICE N-1	Déficit			0,00
RESULTAT CUMULE	Excédent		1 988 465,19	917 605,76
	Déficit	1 070 859,43		
Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	247 457,00		334 587,37	582 044,37
FONCTIONNEMENT	1 870 994,52	-727 721,92	877 610,51	2 020 883,11
TOTAL	2 118 451,52	-727 721,92	1 212 197,88	2 602 927,48
Résultat avec les Restes à Réaliser (si déficit il doit être couvert)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Solde Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	247 457,00	334 587,37	-1 652 903,80	-1 070 859,43
FONCTIONNEMENT	1 143 272,60	877 610,51	-32 417,92	1 988 465,19
TOTAL	895 815,60	1 212 197,88	-1 685 321,72	917 605,76

030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

GED

II-1
Exercice 2014

80000 - CA GARD RHODANIEN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 825 057,00	50 167 713,00	56 992 770,00
Titres de recettes émis (b)	1 923 618,17	59 033 043,93	60 956 662,10
Réductions de titres (c)	0,00	8 871 653,30	8 871 653,30
Recettes nettes (d = b - c)	1 923 618,17	50 161 390,63	52 085 008,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 825 057,00	50 167 713,00	56 992 770,00
Mandats émis (f)	1 589 030,80	60 819 258,17	62 408 288,97
Annulations de mandats (g)	0,00	11 535 478,05	11 535 478,05
Dépenses nettes (h = f - g)	1 589 030,80	49 283 780,12	50 872 810,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	334 587,37	877 610,51	1 212 197,88
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE

Regu le 20/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE ZA DE SARCIN
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 000 67

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif

voté par nature

Année 2015

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
- A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
- A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I -- INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre opération pour la section d'investissement.

1- Avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virtements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I-ci dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	448 195,00	448 195,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		448 195,00	448 195,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	939 195,00	878 251,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	60 943,20 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		939 195,00	939 195,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 387 390,00	1 387 390,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 500,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
	Total des dépenses de gestion courante	8 500,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	28 500,00	0,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	407 937,00		421 795,00	421 795,00	421 795,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	407 937,00		421 795,00	421 795,00	421 795,00

TOTAL		436 437,00	0,00	448 195,00	448 195,00	448 195,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

448 195,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	442 230,00		448 195,00	448 195,00	448 195,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	442 230,00		448 195,00	448 195,00	448 195,00

TOTAL		442 230,00	0,00	448 195,00	448 195,00	448 195,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

448 195,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-26 400,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	485 346,54	0,00	491 000,00	491 000,00	491 000,00
	Total des dépenses financières	485 346,54	0,00	491 000,00	491 000,00	491 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	485 346,54	0,00	491 000,00	491 000,00	491 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	442 230,00		448 195,00	448 195,00	448 195,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	442 230,00		448 195,00	448 195,00	448 195,00
	TOTAL	927 576,54	0,00	939 195,00	939 195,00	939 195,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						==
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					939 195,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	442 229,54	0,00	456 456,80	456 456,80	456 456,80
	Total des recettes d'équipement	442 229,54	0,00	456 456,80	456 456,80	456 456,80
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	442 229,54	0,00	456 456,80	456 456,80	456 456,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	407 937,00		421 795,00	421 795,00	421 795,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	407 937,00		421 795,00	421 795,00	421 795,00
TOTAL		850 166,54	0,00	878 251,80	878 251,80	878 251,80
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						60 943,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						939 195,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-26 400,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 400,00		11 400,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		421 795,00	421 795,00
Dépenses de fonctionnement - Total		26 400,00	421 795,00	448 195,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	448 195,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	491 000,00	0,00	491 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	448 195,00	448 195,00
Dépenses d'investissement - Total		491 000,00	448 195,00	939 195,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	939 195,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		448 195,00	448 195,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	448 195,00	448 195,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	448 195,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	456 456,80	0,00	456 456,80
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	421 795,00	421 795,00
Recettes d'investissement – Total		456 456,80	421 795,00	878 251,80

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	60 943,20
+		
	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
=		
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	939 195,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	8 500,00	11 400,00	11 400,00
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	300,00	300,00
61521	Terrains	8 000,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 500,00	11 400,00	11 400,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	20 000,00	15 000,00	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		28 500,00	26 400,00	26 400,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	407 937,00	421 795,00	421 795,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	407 937,00	421 795,00	421 795,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		407 937,00	421 795,00	421 795,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		407 937,00	421 795,00	421 795,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	436 437,00	448 195,00	448 195,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	448 195,00
---	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	442 230,00	448 195,00	448 195,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	442 230,00	448 195,00	448 195,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		442 230,00	448 195,00	448 195,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	442 230,00	448 195,00	448 195,00
---	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	448 195,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RF 04* = *DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	485 346,54	491 000,00	491 000,00
1641	Emprunts en Euros	485 346,54	491 000,00	491 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	485 346,54	491 000,00	491 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	485 346,54	491 000,00	491 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	442 230,00	448 195,00	448 195,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	442 230,00	448 195,00	448 195,00
3355	Travaux	442 230,00	448 195,00	448 195,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	442 230,00	448 195,00	448 195,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	927 576,54	939 195,00	939 195,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	939 195,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RI 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	442 229,54	456 456,80	456 456,80
1641	Emprunts en Euros	442 229,54	456 456,80	456 456,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		442 229,54	456 456,80	456 456,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		442 229,54	456 456,80	456 456,80
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	407 937,00	421 795,00	421 795,00
3351	Terrains	407 937,00	0,00	0,00
3355	Travaux	0,00	421 795,00	421 795,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		407 937,00	421 795,00	421 795,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		407 937,00	421 795,00	421 795,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		850 166,54	878 251,80	878 251,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	60 943,20
--	-----------

=

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00 b	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A.I.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00	491 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	939 195,00	939 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	939 195,00	939 195,00

0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80	878 251,80
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80	878 251,80

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00

0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

		IV			
		A1.1			

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE				AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	939 195,00	939 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00	491 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00	491 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80	878 251,80
0,00	0,00	0,00	0,00	456 456,80	456 456,80
0,00	0,00	0,00	0,00	456 456,80	456 456,80
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	421 795,00	421 795,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00	26 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00	11 400,00
0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	421 795,00	421 795,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	421 795,00	421 795,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00	448 195,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acé européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02										Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31						Sous fonction 32						
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		
DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports						
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A 1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
	Dépenses de l'exercice	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
011	Charges à caractère général	11 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	421 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 795,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
	Recettes de l'exercice	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisé, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A.1.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° coopérat° décentralisé
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours
					114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOIIDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1) Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31						Sous fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	939 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	939 195,00
	Dépenses de l'exercice	939 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	939 195,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	448 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 195,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	878 251,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80
	Recettes de l'exercice	878 251,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80
040	Opérations d'ordre de transfert en	421 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 795,00
16	Emprunts et dettes assimilées	456 456,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 456,80
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	878 251,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 251,80

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A2.1

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV
A.2.2IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat										Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Categorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou signature chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des rembt (6)			Profil d'amortissement (7)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° G01A8T022PR	Crédit agricole	09/08/2005	11/2006	30/11/2007	50 000.00	Proportionnel		Euribor 1 an	2.37%	Euros	A	C	O	A-1
N° 19885	Crédit agricole	21/01/2014		30/04/2014	450 000.00	F			2.40%	Euros	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														

1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)																				
...																				
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)																				
...																				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																				
...																				
1678 Autres emprunts et dettes (total)																				
...																				
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)																				
1681 Autres emprunts (total)																				
...																				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																				
...																				
1687 Autres dettes (total)																				
...																				
Total général																				500 000,00

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICN E de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)	N			31 967,49		Proportionnel			3 170,84			467,98		
N° G01AST02EPR				443 479,58		F						10 863,28		
N° 19885	N													
1643 Emprunts en devises (Total)														
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
165 Dépôts et cautions reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
1673 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		475 447,07					3 170,84			11 331,26	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

/ 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

	IV
	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	2,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	473 447,07					
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

III – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		491 000,00	491 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		491 000,00	491 000,00
1641	Emprunts en Euros	491 000,00	491 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	491 000,00	0,00	0,00	491 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	60 943,20	0,00	60 943,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	491 000,00
Ressources propres disponibles IV	60 943,20
Solde V = IV - II(6)	-430 056,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A7.1.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :/...../.....	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES				
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

BI.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exé en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Taux... (3)	Index (4)			
(...) Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social															
(...) TOTAL GENERAL															

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ité au cours reice	En capital				

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	BI.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT	

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....						
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A. l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

V – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (j)													
EMPLOIS NON CITES (k) (5)													
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)													

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier/activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'étus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...			

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice ... 75

Nombre de membres présents ... 63

Nombre de suffrages exprimés ... 75

VOTES :

Pour 72

Contre 3

Abstentions 0

Date de convocation : 01/04/15

Présenté par le Président

A ... ORSAN ... le ... 07/04/15 ...

Le Président

Délibéré par conseil communautaire, réuni en session ... ordinaire ...

A ... ORSAN ... le ... 07/04/15 ...

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../...

A ... , le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant :



Budget Annexe ZA SARSIN
Résultat de l'exercice 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales	927 576,54	442 230,00	1 369 806,54
RECETTES	Titres de recettes émis	407 936,30	421 794,12	829 730,42
	Restes à réaliser			
	Autorisations budgétaires totales	927 576,54	442 230,00	1 369 806,54
DEPENSES	Mandats émis	424 402,64	416 002,10	840 404,74
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		5 792,02	
	Déficit	16 466,34		16 466,34
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
	Résultat TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)			
	Excédent		5 792,02	5 792,02
	Déficit	16 466,34		16 466,34
RESULTAT	Excédent	77 409,54		
EXERCICE N-1	Déficit		5 792,02	
RESULTAT CUMULE	Excédent	60 943,20	0,00	60 943,20
	Déficit			
Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	77 409,54		-16 466,34	60 943,20
FONCTIONNEMENT	-5 792,02		5 792,02	0,00
TOTAL	71 617,52	0,00	-10 674,32	60 943,20
Résultat avec les Restes à Réaliser (si déficit il doit être couvert)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Solde Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	77 409,54	-16 466,34	0,00	60 943,20
FONCTIONNEMENT	-5 792,02	5 792,02		0,00
TOTAL	71 617,52	-10 674,32	0,00	60 943,20

030004
TRÉS. BAGNOLS-SUR-CEZE

GED

II-1
Exercice 2014

80004 -CA ZA DE SARCIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	927 576,54	442 230,00	1 369 806,54
Titres de recettes émis (b)	407 936,30	421 794,12	829 730,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	407 936,30	421 794,12	829 730,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	927 576,54	442 230,00	1 369 806,54
Mandats émis (f)	424 402,64	416 002,10	840 404,74
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	424 402,64	416 002,10	840 404,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 792,02	
(h - d) Déficit	16 466,34		10 674,32

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE ZA LESPERANT
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 000 34

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif
voté par nature

Année 2015

Sommaire

I. Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I. INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre opération pour la section d'investissement.

1- Avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 669 749,00	1 723 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	53 751,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 723 500,00	1 723 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 621 500,00	2 604 343,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	982 843,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 604 343,00	2 604 343,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 327 843,00	4 327 843,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	278 150,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
Total des dépenses de gestion courante		278 150,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		308 150,00	0,00	59 200,00	59 200,00	59 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 523 994,00		1 610 549,00	1 610 549,00	1 610 549,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 523 994,00		1 610 549,00	1 610 549,00	1 610 549,00
TOTAL		1 832 144,00	0,00	1 669 749,00	1 669 749,00	1 669 749,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 53 751,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 723 500,00**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
Total des recettes de gestion courante		90 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		90 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 795 895,00		1 621 500,00	1 621 500,00	1 621 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 795 895,00		1 621 500,00	1 621 500,00	1 621 500,00
TOTAL		1 885 895,00	0,00	1 723 500,00	1 723 500,00	1 723 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 723 500,00**Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)****-10 951,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 795 895,00		1 621 500,00	1 621 500,00	1 621 500,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 795 895,00		1 621 500,00	1 621 500,00	1 621 500,00

TOTAL		1 795 895,00	0,00	1 621 500,00	1 621 500,00	1 621 500,00
--------------	--	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

982 843,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 604 343,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 093 150,00	0,00	993 794,00	993 794,00	993 794,00
	Total des recettes d'équipement	1 093 150,00	0,00	993 794,00	993 794,00	993 794,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 093 150,00	0,00	993 794,00	993 794,00	993 794,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 523 994,00		1 610 549,00	1 610 549,00	1 610 549,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 523 994,00		1 610 549,00	1 610 549,00	1 610 549,00
TOTAL		2 617 144,00	0,00	2 604 343,00	2 604 343,00	2 604 343,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 604 343,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-10 951,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 200,00		29 200,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 610 549,00	1 610 549,00
Dépenses de fonctionnement – Total		59 200,00	1 610 549,00	1 669 749,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	53 751,00
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 723 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 621 500,00	1 621 500,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 621 500,00	1 621 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	982 843,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 604 343,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

H PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 000,00		102 000,00
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		1 621 500,00	1 621 500,00
Recettes de fonctionnement – Total		102 000,00	1 621 500,00	1 723 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 723 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	993 794,00	0,00	993 794,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 610 549,00	1 610 549,00
Recettes d'investissement – Total		993 794,00	1 610 549,00	2 604 343,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 604 343,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	278 150,00	29 200,00	29 200,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	270 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Terrains	8 000,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	150,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		278 150,00	29 200,00	29 200,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		308 150,00	59 200,00	59 200,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 832 144,00	1 669 749,00	1 669 749,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	53 751,00
--	------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 723 500,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 042 - RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00	102 000,00	102 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	90 000,00	102 000,00	102 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		90 000,00	102 000,00	102 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		90 000,00	102 000,00	102 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 885 895,00	1 723 500,00	1 723 500,00
---	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 723 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
3355	Travaux	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 795 895,00	1 621 500,00	1 621 500,00

+

	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	982 843,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 604 343,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 093 150,00	993 794,00	993 794,00
1641	Emprunts en Euros	1 093 150,00	993 794,00	993 794,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 093 150,00	993 794,00	993 794,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 093 150,00	993 794,00	993 794,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
3355	Travaux	1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 523 994,00	1 610 549,00	1 610 549,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 617 144,00	2 604 343,00	2 604 343,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 604 343,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DI 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A.I.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	1 621 500,00					
Total dépenses de l'exercice	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou: biens de la structure intercommunale

(3) Ou: biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A.I.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00

0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00	2 604 343,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00	2 604 343,00

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00	1 669 749,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00	1 669 749,00

0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	1 723 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	1 723 500,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.I

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00	2 604 343,00
0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00	993 794,00
0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00	993 794,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00	1 669 749,00
0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00	59 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	29 200,00	29 200,00
0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	1 723 500,00

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
 Regu le 20/04/2015

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	102 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.I.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
	Dépenses de l'exercice	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
	Recettes de l'exercice	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	10 951,00	0,00	0,00	0,00	10 951,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A.I.J
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A I.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32							
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -		A I.1
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports			
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Actif pour l'enfance et l'adolescence	523 Actif pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A I.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
EMENTS DU BILAN	A I.I
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A.L.I

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	59 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00
	Dépenses de l'exercice	59 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 200,00
011	Charges à caractère général	29 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 200,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
	Recettes de l'exercice	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
70	Produits des services, du domaine	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
	Dépenses de l'exercice	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	1 621 500,00	0,00	0,00	0,00	1 621 500,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
	Recettes de l'exercice	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
040	Opérations d'ordre de transfert e	1 610 549,00	0,00	0,00	0,00	1 610 549,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
	SOLDE (2)	-10 951,00	0,00	0,00	0,00	-10 951,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25					
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42						
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52					
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	993 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00
	Recettes de l'exercice	993 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00
16	Emprunts et dettes assimilées	993 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	993 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 794,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV

A2.1

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° 19885	Crédit Agricole	21/01/2014		30/04/2014	627 706,02 F	F			2,40%	Euros	T	C	O	A-1
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital			
Emprunts et dettes au 01/01/N														
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (Total)				620 642,23	24 mois	F					15 001,67			
N° 19885	N													
1643 Emprunts en devises (Total)														
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général		0,00		620 642,23						0,00	15 001,67	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de structure de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Instrument de couverture			Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)					0,00	0,00				
...										
Taux variable (total)					0,00	0,00				
...										
...										
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00				
...										
...										
Total					0,00	0,00			0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	982 843,00	982 843,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	982 843,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	-982 843,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7 2 2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(I) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :/...../.....	
		RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)		Total (4)
	DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amortie garantie de l'emprunt en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101.5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

Date au cours de l'année	En capital				

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT	

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-50 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

V – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)									
Directeur général des services									
Directeur général. Adjoint des services									
Directeur général des services techniques									
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53									
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)									
FILIERE TECHNIQUE (c)									
FILIERE SOCIALE (d)									
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)									
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)									
FILIERE SPORTIVE (g)									
FILIERE CULTURELLE (h)									
FILIERE ANIMATION (i)									

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

FILIERE POLICE (j)									
EMPLOIS NON CITES (k) (5)									
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)									

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
IV	CI

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'états

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...				

IV - ANNEXE

IV

LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de membres en exercice ... 75
Nombre de membres présents ... 65
Nombre de suffrages exprimés ... 75

VOTES :

Pour 72
Contre 3
Abstentions 0

Date de convocation : 01/04/15...

Présenté par le Président
A ... ORSAN ... le ... 07/04/15 ...

Le Président
Délibéré par conseil communautaire réuni en session ... ordinaire ...
A ... ORSAN ... le ... 07/04/15 ...

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

A ... , le .../.../.....



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :

Budget Annexe ZA L'Espérant
Résultat de l'exercice 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales	2 617 144,00	1 885 895,00	4 503 039,00
RECETTES	Titres de recettes émis	1 448 954,04	1 610 548,41	3 059 502,45
	Restes à réaliser			
	Autorisations budgétaires totales	2 617 144,00	1 885 895,00	4 503 039,00
DEPENSES	Mandats émis	1 610 548,41	1 610 548,41	3 221 096,82
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		0,00	
	Déficit	161 594,37		161 594,37
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit	0,00		
	Résultat TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)			
	Excédent		0,00	0,00
	Déficit	161 594,37		161 594,37
RESULTAT	Excédent			
EXERCICE N-1	Déficit	821 248,02	53 750,14	874 998,16
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	982 842,39	53 750,14	1 036 592,53
Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-821 248,02		-161 594,37	-982 842,39
FONCTIONNEMENT	-53 750,14		0,00	-53 750,14
TOTAL	-874 998,16	0,00	-161 594,37	-1 036 592,53
Résultat avec les Restes à Réaliser (si déficit il doit être couvert)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Solde Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-821 248,02	-161 594,37	0,00	-982 842,39
FONCTIONNEMENT	-53 750,14	0,00		-53 750,14
TOTAL	-874 998,16	-161 594,37	0,00	-1 036 592,53

030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

G E D

II-1
Exercice 2014

80001 -CA ZA LESPERANT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 617 144,00	1 885 895,00	4 503 039,00
Titres de recettes émis (b)	1 448 954,04	1 610 548,41	3 059 502,45
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 448 954,04	1 610 548,41	3 059 502,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 617 144,00	1 885 895,00	4 503 039,00
Mandats émis (f)	1 610 548,41	1 610 548,41	3 221 096,82
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 610 548,41	1 610 548,41	3 221 096,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	161 594,37	0,00	161 594,37

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE ZA DE BERNON
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Numéro SIRET : 200 034 692 000 75

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BAGNLS SUR CEZE

M14

Budget Primitif
voté par nature

Année 2015

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	BUDGET ...
-------------------	----------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et romb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5713-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre opération pour la section d'investissement.

I - Avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 537 956,00	1 508 059,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	29 896,05 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 537 956,00	1 537 956,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 809 059,95	2 554 946,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	745 887,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 554 946,95	2 554 946,95

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 092 902,95	4 092 902,95
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	54 100,00	0,00	65 300,00	65 300,00	65 300,00
Total des dépenses de gestion courante		54 100,00	0,00	65 300,00	65 300,00	65 300,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		104 100,00	0,00	95 300,00	95 300,00	95 300,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	39 521,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 360 480,00		1 442 656,00	1 442 656,00	1 442 656,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 400 001,00		1 442 656,00	1 442 656,00	1 442 656,00
TOTAL		1 504 101,00	0,00	1 537 956,00	1 537 956,00	1 537 956,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 537 956,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	18 200,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes de gestion courante		55 200,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 200,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 461 782,00		1 439 059,95	1 439 059,95	1 439 059,95
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 461 782,00		1 439 059,95	1 439 059,95	1 439 059,95
TOTAL		1 516 982,00	0,00	1 508 059,95	1 508 059,95	1 508 059,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 29 896,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 537 956,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 596,05	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
	Total des dépenses financières	600 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	600 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 461 782,00		1 439 059,95	1 439 059,95	1 439 059,95
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 461 782,00		1 439 059,95	1 439 059,95	1 439 059,95
	TOTAL	2 061 782,00	0,00	1 809 059,95	1 809 059,95	1 809 059,95
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					745 887,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 554 946,95

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	971 267,00	0,00	1 112 290,95	1 112 290,95	1 112 290,95
Total des recettes d'équipement		971 267,00	0,00	1 112 290,95	1 112 290,95	1 112 290,95
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		971 267,00	0,00	1 112 290,95	1 112 290,95	1 112 290,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	39 521,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (-)	1 360 480,00		1 442 656,00	1 442 656,00	1 442 656,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 400 001,00		1 442 656,00	1 442 656,00	1 442 656,00
TOTAL		2 371 268,00	0,00	2 554 946,95	2 554 946,95	2 554 946,95
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 554 946,95

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)**

3 596,05

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	65 300,00		65 300,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 442 656,00	1 442 656,00
Dépenses de fonctionnement – Total		95 300,00	1 442 656,00	1 537 956,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=		

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 956,00
---	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	370 000,00	0,00	370 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 439 059,95	1 439 059,95
Dépenses d'investissement – Total		370 000,00	1 439 059,95	1 809 059,95

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	745 887,00
=		

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 554 946,95
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00		60 000,00
71	<i>Prod. stockée (ou destockage)</i>		1 439 059,95	1 439 059,95
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00		9 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		69 000,00	1 439 059,95	1 508 059,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	29 896,05
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 956,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 112 290,95	0,00	1 112 290,95
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 442 656,00	1 442 656,00
Recettes d'investissement - Total		1 112 290,95	1 442 656,00	2 554 946,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 554 946,95
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	54 100,00	65 300,00	65 300,00
6045	Ach. Et. Prest. Serv. (Terr. à Am.)	1 100,00	0,00	0,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	17 300,00	40 000,00	40 000,00
60611	Eau et assainissement	500,00	500,00	500,00
60612	Fnergie - Electricité	5 000,00	3 000,00	3 000,00
61522	Bâtiments	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 700,00	1 300,00	1 300,00
63512	Taxes foncières	10 500,00	10 500,00	10 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		54 100,00	65 300,00	65 300,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	50 000,00	30 000,00	30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		104 100,00	95 300,00	95 300,00

023	Virement à la section d'investissement	39 521,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 360 480,00	1 442 656,00	1 442 656,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	1 360 480,00	1 442 656,00	1 442 656,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 400 001,00	1 442 656,00	1 442 656,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 400 001,00	1 442 656,00	1 442 656,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 504 101,00	1 537 956,00	1 537 956,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 956,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 000,00	60 000,00	60 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	37 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 200,00	9 000,00	9 000,00
752	Revenus des immeubles	18 200,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		55 200,00	69 000,00	69 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		55 200,00	69 000,00	69 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95
7133	Var.en-cours Prod. de biens	1 461 782,00	0,00	0,00
71355	Var. des Sto. de Terr. Am.	0,00	1 439 059,95	1 439 059,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 516 982,00	1 508 059,95	1 508 059,95
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	29 896,05
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 537 956,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) trois restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	370 000,00	370 000,00
1641	Emprunts en Euros	600 000,00	370 000,00	370 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	600 000,00	370 000,00	370 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	600 000,00	370 000,00	370 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95
3355	Travaux	1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 461 782,00	1 439 059,95	1 439 059,95
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 061 782,00	1 809 059,95	1 809 059,95

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	745 887,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	2 554 946,95

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
- (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 - RF 042* ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 - RI 041* .
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	971 267,00	1 112 290,95	1 112 290,95
1641	Emprunts en Euros	971 267,00	1 112 290,95	1 112 290,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		971 267,00	1 112 290,95	1 112 290,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		971 267,00	1 112 290,95	1 112 290,95
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	39 521,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 360 480,00	1 442 656,00	1 442 656,00
3351	Terrains	1 360 480,00	0,00	0,00
3355	Travaux	0,00	1 442 656,00	1 442 656,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 400 001,00	1 442 656,00	1 442 656,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 400 001,00	1 442 656,00	1 442 656,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 371 268,00	2 554 946,95	2 554 946,95
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf. modalités de vote I-B ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'inunobilisation ») ;
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		AI.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Depenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (e/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Depenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV
AI.1

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
					0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 059,95	1 809 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 059,95	1 809 059,95

0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95	2 554 946,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95	2 554 946,95

FONCTIONNEMENT

0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 956,00	1 537 956,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 956,00	1 537 956,00

0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 059,95	1 508 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 059,95	1 508 059,95

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A.I.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-----	--	------	------	------	------	------	------

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		AI.1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 059,95	1 809 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 059,95	1 439 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95	2 554 946,95
0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 290,95	1 112 290,95
0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 290,95	1 112 290,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 656,00	1 442 656,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 956,00	1 537 956,00
0,00	0,00	0,00	0,00	95 300,00	95 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00	65 300,00
0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 656,00	1 442 656,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 656,00	1 442 656,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 059,95	1 508 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	69 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 059,95	1 439 059,95
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act ^e européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV	
A 1.1	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A 1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A.1.1

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32					
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51				Sous fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Acq' pour l'enfance et l'adolescence	523 Acq' pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A 1.1

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
EMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A.1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A 1.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82						Sous fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel					
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 537 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 956,00
	Dépenses de l'exercice	1 537 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537 956,00
011	Charges à caractère général	65 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 442 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 656,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	1 508 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 059,95
	Recettes de l'exercice	1 508 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 059,95
042	Opérations d'ordre de transfert en	1 439 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 059,95
70	Produits des services, du domaine	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courant	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-29 896,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-29 896,05

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, acf° européen.	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
A.1.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Sous fonction 02							Sous fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	Sous fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(1)	Libellé	Sous fonction 21					Sous fonction 25					
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services			
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(1)	Libellé	Sous fonction 31					Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A.1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Sous fonction 51					Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 6 - Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 7 - Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV

A 1.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirs et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publiques	TOTAL
	DEPENSES (2)	1 809 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 059,95
	Dépenses de l'exercice	1 809 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 809 059,95
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 439 059,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 059,95
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 554 946,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95
	Recettes de l'exercice	2 554 946,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95
040	Opérations d'ordre de transfert en	1 442 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 656,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 112 290,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 290,95
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	2 554 946,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 946,95

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIEIV
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts ont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTESIV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N° G01A8T012PR	Crédit Agricole	09/08/2005		30/08/2006	321 160,00	V	Euribor 1 an	2,19%	1,45%	Euros	T	C	O	A-1
N° 02PQZ9012PR	Crédit Agricole	28/12/2012		28/02/2013	1 370 450,00	F	Euribor 3 mois	3,11%		Euros	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														

1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)																						
...																						
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)																						
...																						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																						
...																						
1678 Autres emprunts et dettes (total)																						
...																						
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)																						
1681 Autres emprunts (total)																						
...																						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																						
...																						
1687 Autres dettes (total)																						
...																						
Total général																						1 691 610,00

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif. F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV
A2.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A.2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Converture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICNÉ de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)				
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (Total)															
N° G01A8T012PR	N			194 464,57						17 778,10	2 834,92				
N° 02PQZ9012PR	N			923 988,65						347 752,21	17 940,99				
1643 Emprunts en devises (Total)															
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)															
1678 Autres emprunts et dettes (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (Total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
1687 Autres dettes (Total)															
Total général		0,00		1 118 453,22						365 530,31	20 775,91			0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors AI)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal converti et la part non convertie.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	2,00					
	% de l'encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	1 118 453,22					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structure	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de ouvertures éventuelles.

IV
A.2.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A.2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Instrument de couverture			Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
...															
Totaux		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt convert	Taux payé			Taux reçu (7)			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
Taux fixe (total)								0,00		0,00		
...												
...												
Taux variable (total)								0,00		0,00		
...												
...												
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00		
...												
...												
Total								0,00		0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		370 000,00	370 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		370 000,00	370 000,00
1641	Emprunts en Euros	370 000,00	370 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	370 000,00	0,00	745 887,00	1 115 887,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

V – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)	
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	III	0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00		0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 115 887,00
Ressources propres disponibles IV	0,00
Solde V = IV - II(6)	-1 115 887,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.7 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 722 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes réelles		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...		Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES					
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 43 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
IV
B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice en intérêts (8)
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actualisé (5)	Taux... (3)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
(...)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																
(...)																
TOTAL GENERAL																

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) :

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

ité au cours :rice	En capital				

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital I/IN	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés.....						
...							
TOTAL							

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total recettes	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		Total dépenses	
Restes à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
Total Recettes		Total Dépenses	
TOTAL reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							

FILIERE POLICE (j)													
EMPLOIS NON CITES (k) (5)													
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)													

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	CI

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier/activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> ...				
<u>Détention d'une part du capital</u> ...				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> ...				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...				
<u>Autres.</u> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...				

IV – ANNEXE	IV
LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
TOTAL						

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice ... 75
 Nombre de membres présents ... 65
 Nombre de suffrages exprimés ... 75
VOTES :
 Pour 72
 Contre 3
 Abstentions 0

Date de convocation : 07/04/15.

Présenté par le Président
 A. ORSAN, ... le 07/04/15
 Le Président
 Délibéré par conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A. ORSAN, ... le 07/04/15

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../...

A. ... , le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :



Budget Annexe ZA Bernon
Résultat de l'exercice 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales	2 371 268,00	1 516 982,00	3 888 250,00
RECETTES	Titres de recettes émis	1 360 479,21	1 451 230,43	2 811 709,64
	Restes à réaliser			
	Autorisations budgétaires totales	2 371 268,00	1 516 982,00	3 888 250,00
DEPENSES	Mandats émis	1 796 879,50	1 408 453,38	3 205 332,88
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent		42 777,05	
	Déficit	436 400,29		-393 623,24
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
	Résultat TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)			
	Excédent		42 777,05	
	Déficit	436 400,29		-393 623,24
RESULTAT	Excédent			
EXERCICE N-1	Déficit	309 485,99	12 880,87	322 366,86
RESULTAT CUMULE	Excédent		29 896,18	
	Déficit	745 886,28		-715 990,10
Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-309 485,99		-436 400,29	-745 886,28
FONCTIONNEMENT	-12 880,87		42 777,05	29 896,18
TOTAL	-322 366,86	0,00	-393 623,24	-715 990,10
Résultat avec les Restes à Réaliser (si déficit il doit être couvert)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Solde Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-309 485,99	-436 400,29	0,00	-745 886,28
FONCTIONNEMENT	-12 880,87	42 777,05		29 896,18
TOTAL	-322 366,86	-393 623,24	0,00	-715 990,10

030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

G E D

II-1
Exercice 2014

80005 - CA ZA DE BERNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 371 268,00	1 516 982,00	3 888 250,00
Titres de recettes émis (b)	1 360 479,21	1 451 230,43	2 811 709,64
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 360 479,21	1 451 230,43	2 811 709,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 371 268,00	1 516 982,00	3 888 250,00
Mandats émis (f)	1 799 488,02	1 408 700,98	3 208 189,00
Annulations de mandats (g)	2 608,52	247,60	2 856,12
Dépenses nettes (h = f - g)	1 796 879,50	1 408 453,38	3 205 332,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		42 777,05	
(h - d) Déficit	436 400,29		393 623,24

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

200 034 692 000 42

Accueil des gens du voyage

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BAGNOLS SUR CEZE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M 4

Budget Primitif

Budget annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Année 2015

Sommaire**I. Informations générales**

Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - exploitation(1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D1 - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre opération pour la section d'investissement.

1- Avec Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V - Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	127 000,00	126 999,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,01 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	127 000,00	127 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 438 476,00	258 430,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	1 180 046,00 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 438 476,00	1 438 476,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 565 476,00	1 565 476,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

127 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	21 999,99	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	105 000,00	0,00	104 999,99	104 999,99	104 999,99
	Total des recettes de gestion des services	126 999,99	0,00	126 999,99	126 999,99	126 999,99
	Total des recettes réelles d'exploitation	126 999,99	0,00	126 999,99	126 999,99	126 999,99
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	126 999,99	0,00	126 999,99	126 999,99	126 999,99

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,01

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

127 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	138 476,00	138 476,00	138 476,00
23	Immobilisations en cours	1 335 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 335 000,00	0,00	1 438 476,00	1 438 476,00	1 438 476,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 350 000,00	0,00	1 438 476,00	1 438 476,00	1 438 476,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 350 000,00	0,00	1 438 476,00	1 438 476,00	1 438 476,00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 476,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	243 430,00	243 430,00	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 997 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 997 254,00	0,00	243 430,00	243 430,00	243 430,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 012 254,00	0,00	258 430,00	258 430,00	258 430,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 012 254,00	0,00	258 430,00	258 430,00	258 430,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 180 046,00
--	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 476,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	127 000,00		127 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		127 000,00	0,00	127 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 000,00
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	138 476,00	0,00	138 476,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
Dépenses d'investissement – Total		1 438 476,00	0,00	1 438 476,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 476,00
---	---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	22 000,00		22 000,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99		104 999,99
	Recettes d'exploitation – Total	126 999,99	0,00	126 999,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,01
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	243 430,00	0,00	243 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 000,00	0,00	15 000,00
	Recettes d'investissement – Total	258 430,00	0,00	258 430,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 180 046,00
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 476,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	127 000,00	127 000,00	127 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6152	sur biens immobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		127 000,00	127 000,00	127 000,00

66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		127 000,00	127 000,00	127 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	127 000,00	127 000,00	127 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 000,00
---	---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 - RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	21 999,99	22 000,00	22 000,00
7083	Locations diverses	21 999,99	22 000,00	22 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	105 000,00	104 999,99	104 999,99
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	105 000,00	104 999,99	104 999,99
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		126 999,99	126 999,99	126 999,99

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		126 999,99	126 999,99	126 999,99

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	126 999,99	126 999,99	126 999,99
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,01
---	--	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 000,00
---	---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	138 476,00	138 476,00
2135	Installat° générale, construct°	0,00	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	0,00	123 476,00	123 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 335 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
2313	Constructions	1 315 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
2315	Instal, matériel & outillage	20 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 335 000,00	1 438 476,00	1 438 476,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	15 000,00	0,00	0,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 350 000,00	1 438 476,00	1 438 476,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 350 000,00	1 438 476,00	1 438 476,00
			+
		RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 476,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	243 430,00	243 430,00
1311	État & établissement nationaux	0,00	213 430,00	213 430,00
1313	Départements	0,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 997 254,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euro	1 997 254,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 997 254,00	243 430,00	243 430,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	15 000,00	15 000,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 012 254,00	258 430,00	258 430,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 012 254,00	258 430,00	258 430,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				1 180 046,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 438 476,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :

LIBELLE :

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00 a	0,00 b	0,00	0,00 b
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 c	0,00 d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV
A1.2IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme et prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de retraits anticipés O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel 1					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
N°8467143/4362971	Caisse d'Epargne	26/11/2014			1 850 000,00	F			2,80%	Euros	T	C	O	A-1
...														
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
...														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

IV
A1.2IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)				Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (Total)													
1643 Emprunts en devises (Total)													
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX		A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le par du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL29_2015-DE
Regu le 20/04/2015

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux	Nombre de produits % de l'encours					
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours					
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours					
(F) Autres types de structure	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Instrument de couverture													
	Emprunt couvert	Référence de l'emprunt couvert	Capital résidant au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles	
													Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)			0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...														
Taux variable (total)			0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...														
Taux complexe (total)			0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...														
Total			0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (Cap, Floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV
A1.5IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
...									
Taux variable (total)						0,00	0,00		
...									
Taux complexe (total)						0,00	0,00		
...									
Total						0,00	0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap..

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

V - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE	A 1.6

A 1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
 : :		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0,00	II 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0,00	0,00	1 180 046,00	0,00	1 180 046,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	1 180 046,00
Solde	1 180 046,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	127 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00
611	Sous-traitance générale	90 000,00
6152	sur biens immobiliers	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00
6238	Divers	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		127 000,00
042	Opérat ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		127 000,00

A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	22 000,00
7083	Locations diverses	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 999,99
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		126 999,99
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES		127 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	138 476,00
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00
2184	Mobilier	123 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 300 000,00
2313	Constructions	1 300 000,00
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		1 438 476,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 438 476,00

A512 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	243 430,00
1311	État & établissements nationaux	213 430,00
1313	Départements	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régic)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		258 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		1 180 046,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 438 476,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	127 000,00
6061	Fournitures non stockables	20 000,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00
611	Sous-traitance générale	90 000,00
6152	sur biens immobiliers	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00
6238	Divers	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		127 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		127 000,00

A5.2.1 SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	22 000,00
7083	Locations diverses	22 000,00
74	Subventions d'exploitation	104 999,99
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 999,99
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
Total des recettes réelles		126 999,99
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R002 (5)		0,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES		127 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	138 476,00
2135	Installat° générale, construct°	15 000,00
2184	Mobilier	123 476,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 300 000,00
2313	Constructions	1 300 000,00
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des dépenses réelles		1 438 476,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 438 476,00

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	243 430,00
1311	État & établissements nationaux	213 430,00
1313	Départements	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
165	Dépôts & cautionnements reçus	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
Total des recettes réelles		258 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R001 (4)		1 180 046,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 438 476,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération : .../.../...
	Pour mémoire réalisations	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV
B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en intérêts (8)	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actu-riel (5)	Taux... (3)	Index (4)			Niveau de taux	En capita
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
(...) Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
(...) TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN
CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
B1.2

B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C+D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

B1.5

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités.....							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
TOTAL.....							

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL.....							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV

C1.1

IV – ANNEXE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

EMPLOIS NON CITES (k) (5)																			
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)																			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	Cl.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'états

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aides).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-55 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN
ENGAGEMENT FINANCIER**

C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
				
...						

Nombre de membres en exercice : 75
Nombre de membres présents : 65
Nombre de suffrages exprimés : 75

VOTES :

Pour 61
Contre 3
Abstentions 11

Date de convocation : 01/04/15

Présenté par le Président
A ORSAN le 07/04/15
Le Président
Délibéré par conseil communautaire réuni en session ordinaire
A ORSAN le 07/04/15

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le .../.../.....

A... , le .../.../.....

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant :



**Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage
Résultat de l'exercice 2014**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales	2 012 254,00	127 000,00	2 139 254,00
RECETTES	Titres de recettes émis	1 859 300,00	98 387,80	1 957 687,80
	Restes à réaliser			
	Autorisations budgétaires totales	2 012 254,00	127 000,00	2 139 254,00
DEPENSES	Mandats émis	17 000,00	98 387,80	115 387,80
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<i>Solde d'exécution (sur les mandats et titres émis)</i>			
	Excédent	1 842 300,00	0,00	
	Déficit			0,00
	<i>Solde des restes à réaliser</i>			
	Excédent			
	Déficit			
	Résultat TOTAL (Solde d'exécution + Solde Restes à réaliser)			
	Excédent	1 842 300,00	0,00	1 842 300,00
	Déficit	0,00		0,00
RESULTAT	Excédent		0,01	0,01
EXERCICE N-1	Déficit	662 253,57		662 253,57
RESULTAT CUMULE	Excédent	1 180 046,43	0,01	
	Déficit			1 180 046,44
Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-662 253,57		1 842 300,00	1 180 046,43
FONCTIONNEMENT	0,01		0,00	0,01
TOTAL	-662 253,56	0,00	1 842 300,00	1 180 046,44
Résultat avec les Restes à Réaliser (si déficit il doit être couvert)				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Solde d'exécution	Solde Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-662 253,57	1 842 300,00	0,00	1 180 046,43
FONCTIONNEMENT	0,01	0,00		0,01
TOTAL	-662 253,56	1 842 300,00	0,00	1 180 046,44

030004
TRES. BAGNOLS-SUR-CEZE

GED

II-1
Exercice 2014

80003 - CA AIRES ACCUEIL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 012 254,00	127 000,00	2 139 254,00
Titres de recettes émis (b)	1 859 300,00	98 387,80	1 957 687,80
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 859 300,00	98 387,80	1 957 687,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 012 254,00	127 000,00	2 139 254,00
Mandats émis (f)	17 880,00	98 387,80	116 267,80
Annulations de mandats (g)	880,00	0,00	880,00
Dépenses nettes (h = f - g)	17 000,00	98 387,80	115 387,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 842 300,00	0,00	1 842 300,00
(h - d) Déficit		0,00	



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Fixation des taux d'imposition 2015.

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

Vu le Budget Primitif 2015, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2015,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (22 contres, 2 abstentions) :

- de fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2015 :

- | | |
|---|---------|
| • cotisation foncière des entreprises (CFE) | 25,83 % |
| • taxe d'habitation | 10,51 % |
| • taxe foncière sur les propriétés bâties | 2,70 % |
| • taxe foncière sur les propriétés non bâties | 3,48 % |

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



EPCI : 421 DU GARD RHODANIEN

ARRONDISSEMENT : 30

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE



N° 1259 FPU ()

TAUX
FDL
2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL30_2015DOC-DE
Regu le 20/04/2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition de 2014 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2015 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
38 339 040	25,83	>>>	39 530 000	10 209 773

 Pour information :
 Bases de taxe d'habitation
 relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2014 ²	Autre option : taux moyens pondérés des communes ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⁵
85 361 245	10,51		87 056 000	9 149 586
82 766 747	0,202		87 574 000	176 899
2 375 805	3,48		2 384 000	82 963

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	26 558 064	Total allocations compensatrices	835 543	Produit taxe additionnelle FNB ⁴	66 740	Produit global des IFR ⁵	870 628	Produit de la CVAE ⁶	3 136 813	DCTRTP ⁷		TASCOM ⁸	463 167
-		+ Versement GIR ⁷		+ Prélèvement GIR ⁷	8 453 047	=	10 209 773	+ Produit fiscal attendu TH & TF (à reporter au cadre II-2)	11 597 047				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)⁹

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸	TAUX VOTES ⁹	Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰	Réserve de taux capitalisée ¹¹	Réserve de taux utilisée ¹²	TAUX VOTE ¹³	Taux mis en réserve ¹⁴
11 597 047	10,51	10,51	9 149 586				
9 409 448	0,202	2,7	2 364 498				
	3,48	3,48	82 963				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		11 597 047	Produit de CFE unique (col.4 x col.13)			

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A NIMES

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le président,

PIERRE JUANCHICH

le 09 MARS 2015

A Bagnols / Ceze

le 07 Avril 2015.


 MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 421 DU GARD RHODANIE

ARRONDISSEMENT : 30

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BAGNOLS / CEZE



N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20150407-DEL30_2015DOC-DE
Regu le 20/04/2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES⁽²⁾

Taxe d'habitation :	782 331
Taxe foncière (bâti) :	541
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	51 517
a. Dotation unique spécifique (TP)	1 154
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotations pour perte de THLY :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁽³⁾	2 416 826
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	

2a. BASES NON TAXEES⁽⁴⁾

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	605 105
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	563 579
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⁽⁵⁾	
CVAE : part dégrévée	719 987
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR ⁽⁶⁾	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	12 304
Centrales hydrauliques	
	119 080
Transformateurs	
	614 125
Stations radioélectriques	
	115 873
Gaz - stockage, transport...	
	9 244

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽⁶⁾

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ⁽¹⁵⁾	Taux maximum dérogatoire ⁽¹⁶⁾	Taux maximum avec rattrapage ⁽¹⁷⁾	Taux moyen 75% ⁽¹⁸⁾	Taux maximum avec capitalisation ⁽¹⁹⁾	Taux maximum avec majoration spéciale ⁽²⁰⁾
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	25,52	25,83		20,18	25,52	25,76
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière						
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ⁽²¹⁾	Coefficient de variation des taxes foncières et d'habitation ⁽²²⁾		EPCI en régime de croisière		Taux plafond pour 2015 ⁽²⁵⁾	
0,998672	0,988100		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ⁽²³⁾		Taux moyen communal 2014 (niveau national) ⁽²⁴⁾	
			25,76		51,52	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⁽¹⁷⁾	
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : de l'EPCI national	17,74
Taux maximum de la majoration spéciale :	26,24
	1,29



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 65
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Révision des attributions de compensation.

Vu le Budget Primitif 2015 intégrant d'une part des nouvelles charges liées à l'exercice de nouvelles compétences et d'autre part des diminutions de dotations et participations,

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant les bases prévisionnelles 2015 des impositions directes locales,

Considérant la forte diminution du produit de CVAE, passant de 3.897.808 € en 2014 à 3.136.813 € en 2015,

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui précise que, dans le cas où une diminution des bases imposables réduit le produit global disponible des impositions, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider de réduire les attributions de compensation,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 30 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (19 contres, 5 abstentions) :

- de fixer, à compter de l'exercice 2015, les attributions de compensation reversées aux communes membres comme suit :

COMMUNES	AC 2015
Aiguèze	8 227,18
Bagnols-sur-Cèze	2 842 981,59
Carsan	4 454,68
Cavillargues	11 561,55
Chusclan	832 630,65
Codolet	1 021 507,73
Connaux	55 250,33
Cornillon	122 290,81
Gaujac	13 221,98
Goudargues	37 011,16
Issirac	25 748,78
La Roque sur Cèze	31 071,40
Laudun	3 609 718,79
Laval st Roman	911,90
Le Garn	3 481,27
Le Pin	4 303,65
Lirac	12 615,47
Monclus	10 533,21
Orsan	540 471,77
Pont St Esprit	1 869 478,19
Sabran	72 181,17
Salazac	715,08
St André de Roquepertuis	1 193,10
St Alexandre	79 238,45

St André d'Olérargues	54 608,23
St Christol de Rodières	3 795,25
St Etienne des Sorts	132 503,48
St Genies de Comolas	187 158,32
St Gervais	-2 207,18
St Julien de Peyrolas	58 051,24
St Laurent de Carnols	-1 603,36
St Marcel de Careiret	86 333,52
St Michel d'Euzet	8 086,23
St Nazaire	70 754,39
St Paul les Fonts	48 549,15
St Paulet de Caisson	21 568,27
St Pons la Calm	4 923,75
St Victor la Coste	43 458,23
Tavel	927 063,97
Tresques	206 748,75
Vénéjan	160 160,33
Verfeuil	101 612,47
TOTAL	13 322 634,86

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Mina AKCHAINI, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoît TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 par zone de perception.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mars 2015,

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Considérant que le montant à financer par la TEOM comprend :

- le coût total du service, comprenant les frais de collecte, de traitement, de déchetterie et de pré-collecte,
- la part propriété reversée aux communes dont le produit de la taxe est supérieur au coût total du service,

le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 contres) :

de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 de la façon suivante :

Communes	Taux en %
Bagnols sur Cèze	17,26
Laudun l'Ardoise	15,94
Pont Saint Esprit	17,00
Sabran	10,92
Saint Alexandre	12,04
Saint Etienne des Sorts	12,75
Saint Génès de Comolas	16,36
Saint Nazaire	12,97
Saint Victor la Coste	12,42
Vénéjan	9,93
Tavel	14,61
Lirac	13,80
Chusclan	8,40
Codolet	10,42
Orsan	9,62
St Laurent de Carnols	13,00
Cavillargues	13,61
Connaux	12,95
Gaujac	13,51
Le Pin	13,13
Saint Paul les Fonts	13,00
Saint Pons la Calm	14,52
Tresques	12,87
Saint André d'Olérargues	11,02
Saint Marcel de Careiret	14,07
Verfeuil	11,34
Cornillon	13,00
Aiguèze	11,98

Carsan	13,50
Laval Saint Roman	16,50
Le Garn	14,00
Salazac	14,90
Saint Christol de Rodières	14,01
Saint Julien de Peyrolas	16,11
Saint Paulet de Caisson	15,00
Chartreuse de Valbonne	19,00
Issirac	13,31
Saint André de Roquepertuis	14,38
La Roque sur Cèze	8,35
Saint Michel d'Euzet	11,76
Saint Gervais	10,40
Goudargues	12,53
Montclus	13,00

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°33/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Signature des conventions pour le reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant que cette question a été présentée à la commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (3 abstentions) :

- d'approuver le principe de reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux communes dont le montant de la taxe est supérieur au coût total du service,
- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec chacune des communes concernées.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



Convention entre la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Commune de ... pour le reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de ..., représentée par son Maire, Monsieur ...,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En 2015, la Communauté va percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle figure la part « propreté » (nettoyage) de la ville, qui n'a pas été transférée.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de reversement de cette part « propreté » à la commune de ...

Article 1^{er} :

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, perçoit par douzième le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des quarante-deux communes du territoire.

Article 2 :

La commune de ... utilise une partie du produit de cette taxe pour financer des actions qui n'entrent pas dans la compétence transférée.

La différence entre le produit perçu et la charge transférée doit être reversée à la commune de ... est de ... € :

Commune	Montant TEOM perçu par l'Agglomération en 2015	Part propreté à reverser	Montant mensuel à reverser
...	... €	...€	... €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le
Le Président
Jean Christian REY

Le Maire

CLECT - Ordures Ménagères BP 2015

Commune	Pop. totale	Syndicat (6554) 68€/hab	OM et Tri	Fréquence	Verre	Papier	maintenance / lavage (6156)	Sacs (6068)	Recettes (7078)	Coût total du service	Coût par habitant	Part proprete reversée aux communes (739113)	TOTAL GENERAL	Bases notifiées 2015	Taux équil 2015	Taux 2015	Ecart 2015-2014	
																	Valeur	%
Aiguèze	218	14 824	12 845	2	700,00	150,00	592	0,00	1 975	27 136	124,48	3 710	30 846	257 481	11,98%	11,98%	0,00%	0,00%
Bagnols-sur-Cèze	18 802	1 278 536	753 570	3/7	10 720	12 220	60 344	1 744	3 125	2 114 009	112,44	1 476 776	3 590 785	20 804 085	17,26%	17,26%	0,00%	0,00%
Carsan	680	46 240	40 116	2	730,00	640,00	1 988	0,00		89 714	131,93	-21 060	68 654	508 521	13,50%	13,00%	0,50%	3,85%
Cavillargues	836	56 848	34 922	2	710	960	559	1 868		95 868	114,67		95 868	704 577	13,61%	12,58%	1,03%	8,16%
Chartreuse de Valbonne		0								0			0	20 227	19,00%	19,00%	0,00%	0,00%
Chusclan	1001	68 068	28 852	2	1 240	660	751	1 495	4 481	96 584	96,49		96 584	1 149 492	8,40%	8,17%	0,23%	2,84%
Codolet	718	48 824	14 426	2	710	340		374	6 860	57 814	80,52		57 814	554 935	10,42%	10,30%	0,12%	1,15%
Connaux	1627	110 636	67 965	2	1 560	1 380	375	4 982	1 500	185 398	113,95		185 398	1 431 218	12,95%	12,58%	0,37%	2,97%
Cornillon	958	65 144	32 212	2	1 330,00	190,00	2 906	622,80	5 375	97 030	101,28	4 359	101 389	779 917	13,00%	13,00%	0,00%	0,00%
Gaujac	1072	72 896	44 781	2	1 120	480	105	1 868		121 250	113,11		121 250	897 714	13,51%	12,58%	0,93%	7,37%
Goudargues	1102	74 936	29 043	2/3	3 700	590	4 472	0	8 700	104 041	94,41	45 722	149 763	1 194 900	12,53%	11,60%	0,93%	8,05%
Issirac	235	15 980	12 845	2	570	210,00	1 060	0		30 665	130,49	6 280	36 945	277 572	13,31%	13,31%	0,00%	0,00%
La Roque sur Cèze	177	12 036	13 042	1/2	890	170	0	249	2 950	23 437	132,41		23 437	280 779,00	8,35%			REOM
Laudun - L'Ardoise	6 117	415 956	243 086	2	3 810	2 580	12 544	3 114	1 925	679 165	111,03	105 400	784 565	4 920 803	15,94%	12,77%	3,17%	24,85%
Laval St Roman	242	16 456	14 426	2	300,00	270,00	432	0,00		31 884	131,75	1 688	33 572	203 466	16,50%	16,50%	0,00%	0,00%
Le Garn	241	16 388	12 845	2	420,00	240,00	0	0,00		29 893	124,04	3 402	33 295	237 819	14,00%	14,00%	0,00%	0,00%

CLECT - Ordures Ménagères BP 2015

AR PREFECTURE

030-200033
Regu le 24/04/2015
Produits avec
au 24/04/2014
41727
113 964
REQM
87 722
1 598 578

Commune	Pop. totale	Syndicat (6554) 68€/hab	OM et Tri	Fréquence	Verre	Papier	maintenance / lavage (6156)	Sacs (6068)	Recettes (7078)	Coût total du service	Coût par habitant	Part propriété reversée aux communes (739113)	TOTAL GENERAL	Bases notifiées 2015	Taux équil 2015	Taux 2015	Ecart 2015-2014	
																	Valeur	%
Le Pin	376	25 568	15 706	2	330	340	0	1 090		43 034	114,45		43 034	327 716	13,13%	12,58%	0,55%	4,38%
Lirac	910	61 880	45 058	2	590	310	812	0		108 650	119,40	5 314	113 964	825 829	13,80%	13,80%	0,00%	0,00%
Montclus	159	10 812	11 415	1/2	600	90	893	0	1 525	22 285	140,16	9 375	31 660	243 540	13,00%			
Orsan	1120	76 160	28 852	2	960	430	278	1 250	4 681	103 249	92,19		103 249	1 073 707	9,62%	8,17%	1,45%	17,70%
Pont-Saint-Espirit	10 940	743 920	511 875	2/3/5	7 230	5 660	20 446	0	150	1 289 001	117,82	309 577	1 598 578	9 403 400	17,00%	17,00%	0,00%	0,00%
Sabran	1 829	124 372	52 962	2	2 100	1 280	5 966	0		186 680	102,07		186 680	1 708 896	10,92%	10,15%	0,77%	7,63%
Saint Alexandre	1 163	79 084	32 212	1/2	830	430	583	0		113 139	97,28		113 139	939 986	12,04%	12,04%	0,00%	-0,03%
Saint André de Roquepertuis	584	39 712	24 109	2/3	780	400	1 261	0	2 000	64 262	110,04	8 737	72 999	507 645	14,38%	14,38%	0,00%	0,00%
Saint André d'Oliérargues	419	28 492	16 007	2	790,00	460,00	1 287	934,20		47 970	114,49		47 970	435 232	11,02%			REOM
Saint Christol de Rodières	171	11 628	9 683	2	300	190,00	552	0		22 353	130,72		22 353	159 521	14,01%	13,82%	0,19%	1,39%
Saint Etienne des Sorts	543	36 924	16 007	2	470	340	194	1 557		55 492	102,20		55 492	435 295	12,75%	12,43%	0,32%	2,56%
Saint Geniès de Comolans	1 883	128 044	100 318	1/2	1 680	1 020	574	4 671		236 307	125,50	-7 165	229 142	1 400 625	16,36%	16,36%	0,00%	0,00%
Saint Gervais	687	46 716	13 918	2	970	470	1 124	1 800		64 998	94,61	4 944	69 942	672 521	10,40%			REOM
Saint Julien de Peyrolas	1331	90 508	77 071	2	1 000	360,00	4 120	0	2 500	170 559	128,14		170 559	1 058 400	16,11%	15,86%	0,25%	1,61%
Saint Laurent de Carnols	480	32 640	17 588	1/2	630	300	131	0		51 289	106,85	8 650	59 939	461 070	13,00%	13,00%	0,00%	0,00%
Saint Marcel de Careiret	831	56 508	30 433	2	770,00	570,00	0	2 491,20		90 772	109,23		90 772	645 075	14,07%			REOM

CLECT - Ordures Ménagères BP 2015

Commune	Pop. totale	Syndicat (6554) 69€/hab	OM et Tri	Fréquence	Verre	Papier	maintenance / lavage (6156)	Sacs (6068)	Recettes (7078)	Coût total du service	Coût par habitant	Part proprete reversee aux communes (739113)	TOTAL GENERAL	Bases notifiées 2015	Taux équil	Taux 2015	Ecart 2015-2014		
																	Valeur	%	
Saint Michel d'Euzet	611	41 548	21 981	2	800	250	2 962	0		67 541	110,54	5 214	72 755	618 661	11,76%	11,76%	0,00%	0,00%	
Saint Paul les Fontis	978	66 504	40 854	2	820	580	0	934		109 692	112,16	-17 854	91 839	706 450	13,00%	12,58%	0,42%	3,34%	
Saint Paulet de Calsson	1833	124 644	109 283	2	1 530	930,00	2 135	5 605	2 600	241 528	131,77	-38 781	202 747	1 351 647	15,00%	15,00%	0,00%	0,00%	
Saint Pons la Calm	445	30 260	18 599	2	440	370	105	1 000		50 774	114,10		50 774	349 602	14,52%	12,58%	1,94%	15,45%	
Saint Nazaire	1 245	84 660	45 057	3	1 170	980	4 397	0	375	135 889	109,15		135 889	1 047 410	12,97%	12,94%	0,03%	0,26%	
Saint Victor la Coste	2 005	136 340	57 902	2	1 830	1 080	643	2 491		200 286	99,89		200 286	1 613 075	12,42%	12,65%	-0,23%	-1,85%	
Salazac	186	12 648	11 264	2	400,00	200,00	1 037	0,00		25 549	137,36	2 223	27 772	186 386	14,90%	14,90%	0,00%	0,00%	
Tavel	1876	127 568	135 719	4	1 300	910	1 310	0		266 807	142,22		266 807	1 826 509,00	14,61%				REOM
Tresques	1790	121 720	74 774	2	1 640	1 590	131	4 858		204 713	114,36		204 713	1 590 430	12,87%	12,58%	0,29%	2,32%	200 076
Vénéjan	1 249	84 932	35 373	1/2	750	700	827	3 488		126 070	100,94		126 070	1 269 363	9,93%	9,93%	0,00%	0,02%	126 048
Verfeuil	618	42 024	22 528	2	530,00	490,00	233	1 121,04		66 926	108,29		66 926	590 082	11,34%				REOM
TOTAL	70 288	4 779 584	2 931 524		59 750	41 830	138 131	49 608	50 722	7 949 704	113,10	1 916 512	9 866 216	65 671 579	15,02%				



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°34/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 13

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Fixation du tarif de la Redevance spéciale – Ordures ménagères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L.2224-14 et 2333-78, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 portant obligation de mettre en place une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets non ménagers. Cette redevance spéciale devant couvrir l'intégralité du coût du service rendu,

Vu le décret du 13 juillet 1994 portant sur l'obligation de valorisation des déchets d'emballage,

Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret du 13 juillet 1994,

Vu la circulaire du 28 avril 1998 qui rappelle cette obligation de mise en place dès lors que la collectivité décide de prendre en charge des déchets non ménagers et lorsque le service n'est pas financé par la REOM,

Considérant que la redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et administrations collectés mais aussi aux activités professionnelles (industriels, commerçants et artisans) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Considérant que sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur,

I/ Communes de Codolet, Chusclan et Orsan

Mise en place des Critères de calcul de la redevance :

Le Service rendu sera apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte du coût des collectes.

Pour déterminer le tarif de la redevance spéciale il convient de définir au préalable certains paramètres :

Mode de calcul :

- T1 = litrage du ou des bacs mis à disposition des entreprises,
- T2 = coût de la collecte
- T3 = coût du traitement
- T4 = coût d'achat des conteneurs

Formule de calcul : $\frac{T2 + T3 + T4}{T1}$

II/ La commune de Goudargues : uniquement les « gros producteurs »

Mode de calcul	
-restaurants	787,00 €
- cafés	336,00 €
- cafés avec restaurant	561,00 €
- tables d'hôtes	336,00 €
- boulangeries	561,00 €
- pizzas à emporter	321,00 €
- camping par emplacement	26,66 €

Soit une redevance spéciale à hauteur de : 17 930.90 €

III/ Tous les campings du territoireMode de calcul

Nombre de part * 49 € (coût de l'emplacement).

Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.
Ces prix seront révisés chaque année au 1er janvier.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (3 abstentions) :

- de fixer le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0,954 € le litre,
- de dire que le tarif sera révisé chaque année au 1^{er} janvier,
- d'exonérer de la redevance spéciale l'ensemble des établissements publics communaux et intercommunaux,
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place le règlement de la redevance spéciale qui précise le cadre et les conditions générales d'application ainsi que les conventions particulières qui fixent les modalités d'exécution du service et de recouvrement de chaque producteur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et tout document se rapportant à cette redevance ou à cette délibération.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°35/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Indemnités de fonction aux élus.

Considérant qu'en période de crise, avec les baisses des dotations de l'État, de la fiscalité et l'augmentation des charges, les élus proposent de participer à l'effort de redressement en diminuant le montant de leurs indemnités de fonction,

En application du décret 204-6 15 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et vice-présidents des EPCI,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (3 contres) :

- de fixer comme suit les indemnités des élus titulaires d'une délégation, à compter du 1^{er} avril 2015 :
 - Président 88,20 % de l'indice majoré 1015,
 - Vice-présidents 36,00 % de l'indice majoré 1015,
 - Conseillers communautaires 5,40 % de l'indice majoré 1015.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°36/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Attribution de fonds de concours aux communes

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2015, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (1 abstention) :

- d'approuver le principe de versement de fonds de concours aux communes membres de la façon suivante:

Les travaux réalisés par les communes devront concerner les thématiques suivantes :

- Aménagement des cœurs de villes et villages,
- Réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments communaux,
- Travaux de mise en accessibilité,
- Création de petits équipements sportifs,
- Intervention dans les projets de rénovation ou d'agrandissement des écoles communales,
- Travaux en faveur de l'efficacité énergétique,
- Aménagement des arrêts de bus,
- Aménagement des points d'apport volontaire de déchets.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien participe à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante :

- 15€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2015 et issue du recensement INSEE.
 - un plancher minimum de 5 000 € par commune,
 - une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY



CONVENTION FONDS DE CONCOURS

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par Monsieur Jean Christian REY, son Président,

Et

La commune _____ représentée par _____, Maire

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention, la commune s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des travaux ayant pour objet l'une des thématiques suivantes :

- Aménagement des cœurs de villes et villages,
- Réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments communaux,
- Travaux de mise en accessibilité,
- Création de petits équipements sportifs,
- Intervention dans les projets de rénovation ou d'agrandissement des écoles communales,
- Travaux en faveur de l'efficacité énergétique,
- Aménagement des arrêts de bus,
- Aménagement des points d'apport volontaire de déchets.

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien contribue financièrement à cette opération par le versement de fonds de concours.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ATTRIBUTION

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à verser un fonds de concours au vu des pièces justificatives produites par la commune attestant l'achèvement de l'opération, selon les critères suivants :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation de travaux répondant à un des sept critères définis à l'article 1.
- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne peut excéder la part du financement assuré par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 7 avril 2015, a précisé les critères d'intervention :

- 15€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1^{er} janvier 2015 et issue du recensement INSEE 2012, avec un plancher minimum de 5.000€,
- La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien participe à hauteur de 50% du coût maximum du projet restant à la charge de la commune, subventions et participations éventuelles et FCTVA déduits.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à partir de sa signature pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

Le coût total éligible de l'action est estimé à € TTC conformément au budget prévisionnel annexé.

Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action (subventions et participations potentielles et FCTVA).

Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de la communauté.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de ...€, équivalent à ...% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établie à la date de la signature.

La contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est applicable sous réserve que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours (article L.5214.16 V du code général des collectivités territoriales).

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours sera versé en 2 fois :

- paiement d'un acompte de 30% à la signature de la convention et de l'envoi du dossier de présentation du projet avec son plan de financement.
- règlement du solde sur présentation du certificat d'achèvement des travaux, des factures acquittées et du bilan financier précisant les dépenses et les recettes réellement encaissées par la commune sur l'opération financée.

ARTICLE 7 – REAJUSTEMENT DU FONDS DE CONCOURS

En fin d'opération, la commune s'engage à remettre un bilan financier de l'opération ainsi que les justificatifs et factures attestant les dépenses TTC retenues comme éligibles.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne pourra jamais dépasser le plafond prévisionnel de ... € détaillé à l'article 5.

ARTICLE 8 – RESTITUTION EVENTUELLE DU FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien vérifiera l'emploi conforme du fonds de concours attribué et exigera son remboursement total ou partiel si son utilisation se révèle différente de celle mentionnée à l'article 1 de la présente convention. Les effets de la présente clause sont limités à la durée de la convention.

ARTICLE 9 - MONTAGE JURIDIQUE

Le bénéficiaire prendra toute mesure pour que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne puisse être recherchée pour quelque cause que ce soit et souscrira toute police d'assurance qu'il jugera nécessaire à la réalisation du projet.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Afin d'informer l'opinion publique des missions de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, et dans un souci de transparence, la commune s'engage à faire apparaître sur un panneau la participation de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, et ce dès notification de l'aide et/ou dès le début des travaux.

Sur ce panneau, devront figurer la mention « projet financé par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien avec le logo de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ». Ce panneau d'affichage devra être enlevé au plus tôt 6 mois après la fin des travaux. La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien devra être associée à toute manifestation concernant l'opération.

Cette mention et/ou logo devront également être repris sur tout support de communication se rapportant au projet financé (brochures, dépliants, lettres d'information, communiqués de presse...).

ARTICLE 11 – RESILIATION ET/OU LITIGE

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra prononcer la résiliation des présentes. Les sommes éventuellement versées feront l'objet d'un remboursement.

En cas de différend, les parties s'obligent à épuiser les voies permettant un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nîmes est seul compétent.

Le Maire
de la commune de

.....

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Gard rhodanien



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°37/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Subventions aux associations porteuses de projets culturels.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission culture et patrimoine du 14 janvier 2015,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (2 abstentions) :

- d'attribuer des subventions aux projets suivants :
 - 300€ à l'association « Académie de Lascours » pour « Colloque Les Années Folles »,
 - 800€ à l'association « Festi'vales Rhodaniennes » pour « Festival autour du Pont Médiéval et du Rhône »,
- 1.700€ à l'association « Keep On Bluesin' » pour « Bagnols Blues 2015 »,
- 1.300€ à l'association « Les Soirées Musicales de Vénéjan » pour « Les Soirées Musicales de Vénéjan »,
- 200€ à l'association « Muses et Hommes » pour les « 5^{ème} Nuits Musicales à Sabran »,
- 1.300€ à l'association « Pages Cèze » pour le « 14ème Festival du Livre et de la Bande dessinée du Gard rhodanien »,
- 1.300€ à l'association « Peuples Solidaires » pour le « 24ème Festival L'Afrique à Bagnols »,
- 500€ à l'association « Photo-Club Bagnols Marcoule » pour la « Célébration des 50 ans du Photo-Club Bagnols Marcoule »,
- 350€ à l'association « Fontaines et Cèze » pour « Exposition de photographes professionnels ».

Ces sommes seront imputées sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°38/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association initiative Gard.

Considérant que l'association Initiative Gard, membre du réseau France initiative (230 plateformes en France) aide financièrement les créateurs d'entreprises par l'octroi de prêts à taux très avantageux.

Considérant que le bilan du partenariat mis en place concrètement dès le quatrième trimestre 2013 est positif,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 34 000 euros pour l'année 2015 à l'association initiative Gard suivant la convention signée en 2013.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°39/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Cotisation TRIMATEC.

Considérant que le pôle de compétitivité Trimatec est positionné pour créer et favoriser des procédés propres pour l'industrie et que sa mission est de faciliter le développement d'innovations dans les entreprises et de les accompagner dans leur croissance, en favorisant les collaborations avec les acteurs de la recherche et de la formation,

Considérant que la Communauté d'agglomération est membre de ce pôle de compétitivité,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité (3 abstentions) :

- de fixer à 4600 euros la cotisation 2015 à verser au pôle Trimatec.

Cette somme sera imputée sur le compte 6281 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 40/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Participation 2015 aux Chantiers d'Utilité Sociale.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le code du travail, notamment les articles L 5132-1 et suivants sur l'insertion par l'activité économique,

Considérant que les associations Cèze sur Vingt, Passe Muraille et Familles Rurales sont titulaires de chantiers d'utilité sociale sur le territoire de la communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 24 mars 2015,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (M. ANGELI ne prend pas part au vote) :

- d'attribuer des subventions suivantes :

65.000 € à l'association Familles rurales

60.000 € à l'association Passe Muraille

52.000 € à l'association Cèze sur Vingt

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 41/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

* * * * *

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

* * * * *

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

* * * * *

OBJET : Contribution financière 2015 pour l'Association PREVIGRELE.

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a pour compétence « toutes actions favorisant le maintien et le développement de l'activité agricole »,

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre la protection des cultures agricoles contre la grêle avec le mécanisme consistant à maintenir les générateurs en fonctionnement par l'association Prévigrèle,

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution pour l'année 2015, à l'Association PREVIGRELE, à hauteur de 18 994,53 €.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 42/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Soutien à l'animation « De Ferme en Ferme »

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de devenir partenaire de la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural (FD des CIVAM) dans l'organisation de la manifestation « De Ferme en Ferme » qui se déroulera les 25 et 26 avril 2015 dans le Gard et particulièrement sur le territoire communautaire,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que cette question a été présentée à la commission Développement Economique, Emploi et Compétences, en date du 24 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard une subvention de 1 500 €.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 43/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Soutien à l'opération « Eclairage Commerce » par le versement d'une subvention à la CCI de Nîmes.

Considérant qu'en 2015, la CCI initie, en partenariat avec l'ADEME, une action nommée «Éclairage Commerce » ayant un double objectif :

- Améliorer la mise en valeur des commerces,
- Influer sur une baisse significative de la consommation d'énergie (de 30% à 70%).

Considérant que cette question a été présentée à la commission développement économique du 24 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer une subvention de 5000€ à la CCI de Nîmes pour soutenir l'action « Eclairage Commerce ».

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Le montant total de la subvention ne sera versé qu'à réception du bilan de l'action qui devra être conforme à l'action initialement présentée ainsi que du compte rendu financier.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 44/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Attribution d'une subvention à la Maison des Alternatives Solidaires de Bagnols-sur-Cèze et signature d'une convention d'objectifs tripartite.

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Maison des Alternatives Solidaires »,

Afin de renforcer la cohésion de la société, lutter contre les exclusions, renforcer les solidarités, rendre la vie sur notre territoire moins dure aux plus vulnérables,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités et Politique de la ville en date du 26 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer à l'association "Maison des Alternatives Solidaires" une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €, pour les projets « Épicerie Solidaire » et « Table Solidaire »
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget 2015.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,

Jean Christian REY





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN
COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
MAISON DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2015 – 2016 - 2017

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représenté par son Président, Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de Bagnols-Sur-Cèze, représentée par son 1er adjoint, Monsieur Jean-Yvesz CHAPELET,

Et

La Maison des Alternatives Solidaires, association loi 1901 (désignée ci-après par « MAS ») dont le siège social est fixé Maison Chave - 3 rue Saint Victor - 30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par sa Présidente, Madame Marie HECKENROTH,

Préambule

La Maison des Alternatives Solidaires (MAS) est une association loi 1901 dont la charte et les objectifs sont définis ci-après.

La charte fondatrice s'inspire de la charte du Forum Social Local de la région bagnolaise et peut se traduire ainsi :

« La Maison des Alternatives Solidaires de la région bagnolaise est un espace pluriel et diversifié, non sectaire et non partisan mais qui cherche à bâtir un monde plus juste et plus solidaire. »

La Maison des Alternatives Solidaires est un outil au service des mouvements et des associations du champ social et du public qu'elle accueille. Elle sera un lieu privilégié de rencontres et d'échanges, de mixité sociale, de mutualisation des moyens humains et matériels, de création, de recherche et d'alternatives. Elle aura pour but de créer et de développer du lien social et de la solidarité à travers toutes les couches de la population. »

Ses objectifs :

- Permettre aux associations, mouvements du champ social, de mieux se connaître, d'être plus efficaces, de mutualiser leurs moyens humains et matériels,
- Créer et favoriser les initiatives locales, manifestations culturelles et artistiques, conférences, rencontres, actions pédagogiques, visant à créer du lien et de la mixité sociale en vue d'une plus grande solidarité entre citoyens,
- Proposer un espace de ressources, de documentation, d'informations et d'échanges dans l'esprit de l'éducation populaire en relation avec les actions et activités de la MAS,
- Favoriser et développer les initiatives, dans le cadre des activités de la MAS, qui visent à promouvoir une démarche citoyenne de respect de l'environnement, de développement durable et de commerce équitable et solidaire.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'intervention financière de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et de la Commune de Bagnols-sur-Cèze en faveur de la MAS pour le fonctionnement des activités liées à la charte et notamment les dispositifs « Table Solidaire » et « Epicerie Solidaire ».

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, dans le cadre des conditions explicitées dans l'article 6.

Article 3 – Conditions liées au projet associatif

L'élaboration du projet associatif est une étape majeure dans la construction du partenariat. Le projet associatif doit faire apparaître la mission d'intérêt général que la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze entendent voir porter par la MAS.

La MAS s'engage à fournir un projet validé lors de l'assemblée générale de l'association. Ce projet couvre la durée de la convention, il est établi pour trois ans et il est révisé annuellement.

Le projet comprend notamment :

1. Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui sont liés à l'objet du dispositif, nécessaires à la réalisation du dispositif, raisonnables selon le principe de bonne gestion, engendrés pendant le temps de la réalisation du dispositif, dépensés par la MAS, identifiables et contrôlables;
2. Lors de la mise en œuvre du dispositif, la MAS peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles, ne doit pas affecter la réalisation du dispositif et ne doit pas être substantielle.

Les actions de la MAS devront être en relation constante avec ce projet.

Article 4 – Utilisation de locaux et matériels

La MAS bénéficie de l'utilisation de locaux dans les conditions ci-après définies et dont la liste est annexée à la présente convention (annexe 1).

Article 5 – Conditions de paiement et montant des subventions

Il est rappelé que les concours budgétaires, soumis à la règle de l'annualité budgétaire, sont fixés lors du vote primitif de chaque année.

Les sommes indiquées ne peuvent donc être considérées comme définitives, elles sont soumises :

- au vote des budgets de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et de la Commune de Bagnols-sur-Cèze,
- aux rapports d'activités de la MAS permettant d'évaluer l'attente des objectifs fixés.

Le montant de la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze se définit comme suit :

Année 2015, 2016, 2017 :

- Agglomération du Gard rhodanien : 30 000 €,
- Commune de Bagnols-sur-Cèze : 7 500 € et mise à disposition de locaux.

La subvention sera versée en une seule fois après le vote du budget.

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze se réservent le droit de modifier le montant de la subvention si elles considèrent que les objectifs fixés ne sont pas atteints.

Article 6 – Autres engagements

La MAS s'engage à :

- valoriser le soutien des collectivités, en faisant apparaître les logos sur l'ensemble des documents et supports de communication dans le cadre du projet,
- respecter la charte graphique et le protocole défini par les Collectivités relatifs à leur logo,
- veiller à ce que les logos des Collectivités soient toujours visibles.

Article 7 – Suivi, Evaluation et Comité de pilotage

La MAS s'engage à fournir dans les six mois après la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du dispositif comprenant :

- la fréquentation et la situation sociale des utilisateurs,
- la fréquentation du lieu d'accueil,
- le recueil des appréciations qualitatives des usagers.

Ces documents sont signés par la présidente ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport d'activité validés par l'assemblée générale.

Article 8 : - Assurances

La MAS exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité afin que la responsabilité des collectivités ne puisse être recherchée.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la MAS, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Mairie de Bagnols-sur-Cèze sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Evaluation

La MAS s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet associatif dans les conditions précisées à l'article 7 de la présente convention.

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze procèdent, conjointement avec la MAS, à l'évaluation des conditions de réalisation du projet associatif auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du dispositif au regard de l'intérêt intercommunal conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 10 – Contrôle

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Toutes deux peuvent exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ou de la Commune de Bagnols-sur-Cèze, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La MAS s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 11- Clause compromissoire et de compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses sera soumis à la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Nîmes.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettront en œuvre une procédure de règlement amiable de leur différend. Celle-ci consistera en l'échange d'au moins deux correspondances entre les parties. En cas d'échec dûment constaté par les parties, la partie la plus diligente procèdera à la saisine du tribunal administratif de Nîmes. Elle en informera préalablement les autres parties dans un délai de quinze jours.

Article 12 : Dettes, impôts et taxes

La MAS se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet statutaire. En outre, elle fera son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances, présents ou futurs, constituant ses obligations sociales et fiscales, de telle sorte que la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la Commune de Bagnols-sur-Cèze ne puissent être inquiétées ou leur responsabilité recherchée, en aucune façon à ce sujet. Il en est de même pour toute autre dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières que la MAS aurait contractées dans le cadre de son activité.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, en 3 exemplaires originaux, le

La Présidente de la MAS,

Le Maire,

Le Président,



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 45/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVASSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

Objet : Attribution d'une subvention au Service d'Ecriture Publique et signature d'une convention de partenariat.

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Service d'Ecriture Publique » en date du 13 octobre 2014, pour le même montant que les deux dernières années,

Considérant que le Service d'Ecriture Publique (SEP) est une association Loi 1901 qui a pour missions principales :

- d'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- de fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Vu le rapport d'activités 2014 qui montre l'importance de ce service pour les personnes en situation de précarités,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités en date du 26 mars 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association "Service d'écriture public" une subvention de fonctionnement à hauteur de 9 890 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget 2015.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Convention d'objectifs

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY,

Et

L'Association le Service d'Ecriture Publique, ayant son siège social 289, chemin Ousidou 30150 SAUVETERRE (siret : 502 013 725 00010), représentée par son Secrétaire/Trésorier, Philippe DUMAS,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à l'Association le Service d'Ecriture Publique dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- Fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Article 2 : engagements de l'Association le Service d'Ecriture Publique

Le Service d'Ecriture Publique met en place sur le territoire communautaire des permanences d'accueil afin de permettre aux publics accueillis d'obtenir l'aide rédactionnelle et l'assistance administrative, telles que décrites dans l'article 1 de la présente convention.

Les lieux de permanences seront définis en accord avec la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

L'association consacra 6 heures de permanence par semaine à l'accueil du public et pourra mettre en place des visites à domicile, selon la demande.

Article 3 : participation de l'Agglomération

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien versera à l'Association le Service d'Ecriture Publique une subvention de 9 890 € au titre de l'année 2015.

Article 4 : comité de pilotage – évaluation

Un comité de pilotage sera mis en place à la signature de la convention.

Il comprendra des représentants de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et de l'Association Le Service d'Ecriture Publique.

Ce comité de pilotage se réunira deux fois :

- à l'issue du sixième mois d'exécution de la convention, afin de réaliser une évaluation sur la conformité des objectifs et l'impact des actions,
- au terme de la convention, afin de réaliser une évaluation annuelle, préalable à la reconduction éventuelle de l'action en 2016.

Dans le cas où l'action serait reconduite, l'association produira un rapport d'activité, un budget réalisé, un budget prévisionnel.

Article 5 : responsabilité

L'Association le Service d'Ecriture Publique devra souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par les salariés de l'association et le public bénéficiaire de l'activité.

La responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ne pourra être recherchée du fait de l'activité de l'association.

Article 6 : code du travail

L'Association le Service d'Ecriture Publique atteste sur l'honneur qu'elle satisfait pour la totalité de son action à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales, et que le travail qui sera réalisé le sera avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.

Article 7 : obligation de discrétion

L'Association le Service d'Ecriture Publique ne communiquera à quiconque aucun document ou renseignement concernant les bénéficiaires du dispositif.

Elle ne recueillera ni ne conservera d'informations nominatives sur les bénéficiaires autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action et ne les utilisera et conservera que pour des finalités compatibles avec les objectifs poursuivis.

Article 8 : résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2015.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, avec un préavis de trois mois.

Elle est résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Fait en double exemplaire à Bagnols-sur-Cèze, le

Le Secrétaire/Trésorier de l'Association,
Philippe DUMAS

Le Président,
Jean Christian REY



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 46/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Général du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2015.

Considérant que chaque année la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil Général du Gard participent au fonctionnement du Relais Assistants Maternels au vu du rapport d'activités présenté aux partenaires et d'un budget prévisionnel,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le budget prévisionnel 2015 du Relais Assistants Maternels, comme suit

CHARGES		PRODUITS	
Achats (prestations de service, matières et fournitures...)	12 700	Ressources propres	68 000
Services extérieurs (location, entretien, assurances...)	11 550	Subventions : . Département . CAF	17 000 40 000
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, missions, déplacements...)	6 700	Autres produits de gestion courante : Remboursement rémunération	30 000
Impôts et taxes liés aux frais de personnel	1 600		
Autres impôts et taxes	200		
Frais de personnel	122 250		
TOTAL	155 000	TOTAL	155 000

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Général du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels au titre de l'exercice 2015.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 47/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Général du Gard pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour le multi-accueil Eugénie-Thome.

Considérant que les travaux de réhabilitation du multi-accueil Eugénie-Thome à Bagnols-sur-Cèze seront achevés pour le 1^{er} septembre 2015 et que l'acquisition de matériels et mobiliers est nécessaire compte tenu de l'augmentation de capacité d'accueil de la structure qui passe de 45 à 60 places,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil Général du Gard peuvent financer chacun à hauteur de 30% l'acquisition de ces matériels et mobiliers,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition des matériels et mobiliers à hauteur de 80 000 € HT, détaillée comme suit :

Equipements	Montant HT
Aménagement mobilier	19 500
Matériels éducatifs : jeux, jouets, jeux d'extérieur...	8 000
Matériels pédagogiques : peinture, papier, colle, gommettes...	3 000
Linge : draps, serviettes, gants...	7 000
Mobiliers extérieurs : jeux à ressorts, toboggans...	10 000
Matériels de puériculture : parcs bébés, tapis, coussins, pèse-bébé, stérilisateur...	10 000
Electroménager : four de remise en température, machine à laver, sèche-linge...	15 500
Vaisselle	4 000
Petits matériels : corbeilles, patères, poubelles...	3 000
TOTAL	80 000

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Général du Gard pour ces acquisitions.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 48/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Général du Gard pour les travaux d'agrandissement du multi-accueil La Ribambelle à Goudargues.

Considérant que la Communauté d'agglomération a programmé des travaux d'extension au multi-accueil la Ribambelle de Goudargues par l'adjonction d'une pièce sous la forme d'une véranda, pour un montant de 32 900 € HT,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'approuver la nature des travaux au multi-accueil La Ribambelle à Goudargues et le budget prévisionnel de ces travaux, comme suit :

Dépenses HT	Recettes HT
Travaux : fondations, dalle, cloisons, sols souples, chassis vitrés, électricité, peinture, revêtement sols...	Subvention CAF 19 740 Subvention CG 30 6 580 Com. Agglo 6 580
TOTAL 32 900	TOTAL 32 900

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Général du Gard pour le financement de ces travaux.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015

Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 49/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Général du Gard pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour le multi-accueil la Ribambelle de Goudargues.

Considérant que les travaux d'extension du multi-accueil la Ribambelle de Goudargues seront achevés pour le 1^{er} septembre 2015 et que l'acquisition de matériels et mobiliers est nécessaire compte tenu de cette extension,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil Général du Gard peuvent financer chacun à hauteur de 30% l'acquisition de ces matériels et mobiliers,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de ces matériels et mobiliers, à hauteur de 10 000 € HT, détaillée comme suit :

Equipements	Montant HT
Aménagement mobilier	5 000
Matériels éducatifs : jeux, jouets, jeux d'extérieur...	2 500
Mobiliers extérieurs : jeux à ressorts, toboggans...	2 500
TOTAL	10 000

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Général du Gard pour ces acquisitions.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°50/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Général du Gard pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour la création du deuxième Relais Assistants Maternels.

Considérant le projet de dédoublement du Relais Assistants Maternels, devenu une nécessité en raison du nombre très important d'Assistants Maternelles en activité sur le territoire,

Considérant que le budget primitif 2015 de la Communauté d'agglomération prévoit l'acquisition d'un bâtiment à Bagnols-sur-Cèze et pour être totalement opérationnel, il est nécessaire d'équiper ce deuxième Relais Assistants Maternels,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et le Conseil Général du Gard peuvent financer chacun à hauteur de 30% l'acquisition de ces matériels et mobiliers,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de ces matériels et mobiliers, à hauteur de 27 500 € HT, détaillée comme suit :

Equipements	Montant HT
Aménagement mobilier	1 300
Matériels éducatifs : jeux, jouets, jeux d'extérieur...	4 000
Matériels pédagogiques : peinture, papier, colle, gommettes...	1 000
Equipement informatique et logiciel	4 500
Véhicule	13 000
Matériels de puériculture : parcs bébés, tapis, coussins, pèse-bébé, stérilisateurs...	2 000
Electroménager : four de remise en température, machine à laver, sèche-linge...	1 000
Vaisselle	300
Petits matériels : corbeilles, patères, poubelles...	400
TOTAL	27 500

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et du Conseil Général du Gard pour ces acquisitions.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°51/2015 du Conseil communautaire Séance du 7 avril 2015

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} avril 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Orsan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Daniel FOURNIER, Patrice PRAT, Catherine LAVIOS, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Serge VERDIER, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Stéphane CARDENES, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Luc SCHRIVE, Gilbert BAUMET, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Lionel CHEVALIER, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine PAGES à Denis RIEU, Stéphane PEREZ à Christiane GONDARD, Louis CHINIEU à Olivier JOUVE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Aziza GRINE à Catherine LAVIOS, Benoit TRICHOT à Gérard CASTOR, Josiane PAUTY à Daniel MOUCHETANT, Francine JULLIEN à Catherine CHANTRY, Robert PIZARD-DESCHAMPS à Bruno TUFFERY, Jean-Claude SUAU à Elian PETITJEAN, Vincent ROUSSELOT à Roger CASTILLON, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Mina AKCHAINI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel COULLOMB à Jean Christian REY.

Absents : Anne-Marie TULIPANI-AYMERIC, Christiane GONDARD.

Secrétaire de Séance : Marc ANGELI.

OBJET : Projet de création d'un 2ème Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire : demande de subvention au Conseil Général du Gard et à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'acquisition d'un bâtiment.

Considérant que l'objectif commun de la Communauté d'agglomération, du Conseil Général du Gard et de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard est de dédoubler le RAM de Pont-Saint-Esprit afin de découper le territoire d'une façon plus équilibrée,

Vu le projet de création d'un 2^{ème} Relais Assistantes Maternelles, qui prévoit l'acquisition d'un bâtiment situé à Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que le nouveau Plan Crèche de la CAF peut subventionner jusqu'à 80 % des dépenses subventionnables (dépenses qui relèvent de la notion d'investissement),

Considérant que le Conseil Général, dans un principe de complémentarité, peut financer 30 % du montant CAF avec la limite de 80 %,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- d'approuver le programme de l'opération, l'échéancier et le plan de financement prévisionnels, réparti de la manière suivante :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Acquisition bâtiment	168 000	Subvention CAF	105 200
Frais notariés	15 000	. acquisition	94 000
Tavaux	20 000	. travaux	11 200
		Subvention Conseil Général	42 120
		. acquisition	37 320
		. travaux	4 800
		FCTVA	3 100
		Communauté d'Agglomération	52 580
TOTAL	203 000		203 000

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières du Conseil Général du Gard et de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Orsan, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 8 avril 2015
Le président,
Jean Christian REY

